

**COMPTE RENDU DEFINITIF DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 28 JUIN 2024**

C.M. 24.06

Date de convocation : 21 juin 2024
Date d'affichage : 21 juin 2024
Compte-rendu succinct : 2 juillet 2024

Nombre de Conseillers :
En exercice : 35
Présents : 21
Votants : 33

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit juin à 19 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Guillaume LE LAY-FELZINE, Maire de Torcy.

ETAIENT PRESENTS : M. LE LAY-FELZINE – MME VERTENEUILLE - M. BEKKOUCHE – MME DENIS - M. VILLALBA-MOLERO – MMES NEMO - EUDE – M. AUMARD – MME SIMONOT - MM. MORENCY - OLIVEIRA - GUEGUEN - PROST – MARTINVILLE– EUDE – CORNAND – MME GARAULT - M. MENDY - MME JANIAUD-VERGNAUD – M. BOUCHET – MME BELIN -

ETAIENT REPRESENTES : M. AHOANSOU (POUVOIR M. BEKKOUCHE) - MME JACQUEMART (POUVOIR M. LE LAY-FELZINE) - MME LINDAYE (POUVOIR M. VILLALBA-MOLERO) - MME MAZZOLENI (POUVOIR M. OLIVEIRA) – MME MONDIERE (POUVOIR M. AUMARD) - MME SOLTY (POUVOIR M. GUEGUEN) - MME OUBOUYA (POUVOIR MME EUDE) - MME LAMRI (POUVOIR M. CORNAND) – M. MOHAMED (POUVOIR MME BELIN) - MME BAKIR (POUVOIR MME NEMO) - MME PHIENBOUPHA (POUVOIR MME DENIS) - MM CARVALHO (POUVOIR M. MENDY)

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2024.

**COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE
L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

24-03-16 - AVENANT N°3 A CONTRAT D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE CONCLU AVEC LA SOCIETE SMACL

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

INFORMATION

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

MISSIONS TRANSVERSALES

OBJET : BILAN - EVALUATION 2023 DU CONTRAT DE VILLE DE TORCY

Cadrage 2023

La Politique de la Ville, coordonnée à l'échelle nationale par l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires), a pour objectif la réduction des inégalités entre les territoires, par la mobilisation en complément des crédits de droit commun, des crédits spécifiques au bénéfice des habitants les plus fragiles des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV).

Les actions retenues s'inscrivent dans une cohérence de promotion de la citoyenneté et des valeurs de la République, et plus particulièrement, de prévention des risques de rupture sociale des jeunes. Corollaire de cette orientation, le soutien aux démarches participatives favorisant la mobilisation des habitants doit sous tendre l'action dans les quartiers prioritaires.

Monsieur le Maire rappelle que les contrats de ville, issus de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, ont été signés le 24/06/2015. Ils fixent les grands enjeux des territoires et constituent la feuille de route pour l'ensemble des acteurs sur la période 2015-2020.

La loi de finances pour 2019 du 28 décembre 2018 prévoyait la prolongation des contrats de ville jusqu'au 31 décembre 2022. Le protocole d'engagements renforcés et réciproques CVI 2020-2022 a été adopté par la CA pour la prorogation des contrats de ville de la CAPVM a été adopté en septembre 2019.

Ces contrats de ville ont vu leur durée prolongée jusqu'au 31 décembre 2023 ; en vertu de l'article 68 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022.

Les actions financées par les crédits de la Politique de la Ville doivent s'inscrire dans les objectifs et priorités du contrat de ville adaptés aux spécificités de chaque territoire.

Ainsi, dans le cadre de cette prorogation des contrats de ville de la CAPVM, l'année 2023 constitue la huitième année de plein exercice de mise en œuvre de cette nouvelle Politique de la Ville.

Les deux priorités majeures de l'Etat pour l'emploi des crédits de la Politique de la Ville en 2023 sont les suivantes :

- Favoriser l'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi,
- Permettre l'émancipation par l'éducation et la culture,

Les priorités départementales au titre de l'année 2023 pour la Seine et Marne :

- Promouvoir les valeurs républicaines, l'engagement citoyen et prévenir les rixes urbaines.
- Favoriser les actions de type « **aller-vers** » les habitants en associant plusieurs partenaires autour d'enjeux partagés.
- Favoriser les **stages de remobilisation des jeunes vers l'emploi**
- Promouvoir les actions favorisant la **mobilité** des habitants pour lever les freins d'accès à l'emploi, à la formation ou à la santé.
- Promouvoir l'accès à une **offre culturelle diversifiée et qualitative** en impliquant les structures et équipements départementaux à rayonnement national et international, de type scènes nationales.
- Construire des actions de **prévention** autour des thématiques de santé publique, en partenariat avec la CPAM, l'ARS et les associations de prévention.

Les actions d'accompagnement sur la durée seront priorisées aux évènements ponctuels.

Pour autant, les actions relevant d'autres thématiques telles que le renforcement du lien social républicain, le développement du dynamisme de la vie de quartier, la promotion du sport, la lutte contre la fracture ne sont pas exclus des financements de l'ANCT.

Pour rappel, trois priorités transversales ont été intégrées dans le Contrat de Ville et doivent être prises en compte dans la construction des actions co-financées, il s'agit de :

- la jeunesse,
- l'égalité entre les femmes et les hommes, grande cause nationale du quinquennat,
- la lutte contre les discriminations.

Contexte

Si les projets municipaux 2023 sont avant tout des actions en reconduction, les contenus s'inscrivent dans une démarche évolutive et partenariale.

De nouvelles associations ont intégré ou ré intégré le Contrat de Ville : Evasion Urbaine, Le Tennis Club de Torcy et Equipe A.

Les autres associations, comme l'OMAC, l'AVIH, Les Petits débrouillards s'engagent dans le portage de nouvelles actions, dans une démarche partenariale avec les associations torcéennes, la communauté éducative et les services municipaux.

Les 46 projets proposés montrent l'importance du dynamisme engagé sur le territoire et la volonté des porteurs d'actions d'intervenir plus particulièrement en direction des habitants des deux quartiers prioritaires de la ville, le quartier de l'Arche Guédon (2 557 hab) et le quartier du Mail/Victor Hugo (3 918 hab) dans une dynamique participative et citoyenne.

Quartiers d'été

Ce dispositif est reconduit en 2023, il vient compléter la programmation initiale du contrat de ville.

Créé en 2020 pour répondre aux effets délétères de la crise sanitaire dans les communes en QPV, il vise à soutenir des initiatives pour proposer, durant les mois de juillet et août, une offre d'activités variées aux habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

Les orientations 2023, à l'instar de 2022, ont permis de faire de la période estivale :

- Un temps de respiration, de divertissement et de découverte.
- Un temps de rencontres et de renforcement du lien social.
-

Une attention toute particulière doit être portée aux projets s'inscrivant dans un esprit de participation citoyenne, de respect des valeurs de la République et proposant :

- des rencontres et activités inter-quartiers ;
- des activités et animations des espaces et équipements publics en soirée et fin de semaine ;
- des activités mixtes et intergénérationnelles, qui participent à la promotion de la place des jeunes filles et des femmes dans la société.

► En 2023, 10 projets torcéens ont bénéficié de l'enveloppe « Quartiers d'été » pour un montant total de **36 000 €** (contre 28 000 € en 2022).

Les actions réalisées en chiffres

En 2023, pour les habitants des QPV de la ville, l'Etat a apporté son soutien financier à hauteur de **107 000 €** (programmation initiale) + **36 000 €** (enveloppe complémentaire Quartiers d'été), soit un total de **143 000 €** correspondant à 8 actions municipales subventionnées (pour 12 actions présentées) et 24 actions associatives subventionnées (pour 34 actions présentées).

En 2022, ce soutien était de **122 200 €** correspondant à 6 actions municipales subventionnées (pour 10 actions présentées) et à 15 actions associatives (pour 34 actions présentées).

En 2023, la contribution totale de l'ANCT s'élève à **143 000 €** pour une demande ville + associations de **396 620 €**, soit une participation totale de l'ANCT de 36,05%.

SUBVENTIONS CONTRAT DE VILLE TORCY 2023

VILLE – ASSOCIATIONS

BENEFICIAIRE	VILLE		
	NOM DE L'ACTION	Subvention demandée en 2023	Subvention notifiée en 2023
Scolaire	Itinéraires artistiques	5 000,00	4 000,00
BIJ	Mieux informé, mieux protégé	7 000,00	2 000,00
BIJ	Accès à un premier emploi	5 000,00	0,00
BIJ	Avec le permis ça roule	6 000,00	3 000,00
BIJ	Citoyenneté et prévention	4 000,00	0,00
Enfance	Fête de la rentrée (Fête vos jeux)	5 000,00	0,00
Enfance	RV de l'enfant et de la famille/CCE	5 000,00	2 000,00
Enfance	Ateliers tremplin/Etude éducative et culturelle	12 000,00	12 000,00
Sport	eWeek Torcy Festival	10 000,00	2 000,00
Sport	QE : Eté sport dans les quartiers	3 000,00	3 000,00
Sport	Torcy c'est sport	8 000,00	0,00
Jeunesse	QE : Opération Cœur de quartiers	15 000,00	8 000,00
	Sous totaux ville	85 000,00	36 000,00
	dont enveloppe QE	26 000,00	11 000,00
	%	21,43	25,17
	TOTAL VILLE + ASSOCIATIONS	396 620,00	143 000,00

BENEFICIAIRE	ASSOCIATIONS		
	NOM DE L'ACTION	Subvention demandée en 2023	Subvention notifiée en 2023

OMAC	Code de la route 2.0	Subvention demandée en 2019	Subvention accordée en 2019
OMAC	Loisirs et études délocalisés - Vacances apprenantes	3 000,00	2 000,00
OMAC	14 juillet citoyen Arche Guédon	5 000,00	4 000,00
OMAC	VVV Cœur de Quartier / QE	5 000,00	4 000,00
OMAC	Mobilisons-nous pour le 13 juillet /Le Mail	5 000,00	4 000,00
OMAC	Code de la route 2.0	10 000,00	5 000,00
OMAC	Fête Baudelaire/Victor Hugo	3 000,00	2 000,00
OMAC	Sorties à la mer en famille	4 000,00	2 000,00
OMAC	Studios Mic & Danse	7 000,00	3 000,00
OMAC	Festi-jeunes	5 000,00	2 000,00
OMAC	Voyage à vélo Le sport au service de la culture	50 000,00	32 000,00
OMAC	La dictée du partage	3 000,00	0,00
MJC	Du lien avec mes droits	4 500,00	0,00
MJC	Rencontre de la jeunesse avec l'art contemporain	5 000,00	2 000,00
MJC	Vacances apprenantes : Les cahiers apprenants	3 000,00	0,00
MJC	Témoign'âges	2 000,00	0,00
MJC	Quartiers d'art et d'été	5 000,00	5 000,00
MJC	Maf'art	4 000,00	0,00
Evasion Urbaine	Sport et éducation - Respecte le jeu !	8 000,00	4 000,00
Evasion Urbaine	Festival fraîcheur	7 000,00	6 000,00
Evasion Urbaine	Evasion estivale	7 000,00	4 000,00
Evasion Urbaine	Jeunes libres et citoyens	10 000,00	5 000,00
Evasion Urbaine	Trajectoires et Educanim	60 000,00	0,00
Equipe A	M.T.S Maintenant tu sais	9 000,00	0,00
Equipe A	Tom Pouce	6 500,00	0,00
Equipe A	Les vacances chez Equipe A	12 000,00	2 000,00
Equipe A	Programme Academy Jeunesse Education Sport	10 000,00	2 000,00
ACTIVE TORCY	Chemins et passages	5 000,00	3 000,00
Les Petits débrouillards	Les sciences dans mon quartier	19 000,00	3 000,00
Tennis Club de Torcy	Tennis pour tous	7 810,00	0,00
Tennis Club de Torcy	Tennis famille	7 810,00	2 000,00
Tennis Club de Torcy	Jeu set job	3 500,00	2 000,00
La Paume de Terre	Au cœur de mon quartier : Art écologie et partage	4 000,00	2 000,00
Comité des Fêtes	Féeries hivernales	10 000,00	5 000,00
Comité des Fêtes	Quartiers d'été : la ferme en ville / QE	6 500,00	0,00
	Sous totaux associations	311 620,00	107 000,00
	dont enveloppe QE	34 000,00	25 000,00
	%	78,56	74,82
	TOTAL VILLE + ASSOCIATIONS	396 620,00	143 000,00

Par thématique

Thématique du Projet	Nombre de Projets	Financement 2023
Education	1	12 000
Santé	1	2 000
Parentalité – Droits sociaux	1	2 000
Culture- Expression artistique	5	14 000
Lien social- Citoyenneté- Participation /prog initiale	11	32 000
Lien social- Citoyenneté- Participation / Q.E.	9	36 000
Lutte contre les Discriminations	2	37 000
Emploi	2	8 000
Développement Eco.	0	0
Cadre de vie, Environnement	0	0
TOTAL	32	143 000 €

L'élaboration du nouveau contrat de ville 2024 - 2030

Le 6 juillet 2023, un courrier adressé aux Maires des communes en politique de la ville, a officialisé le lancement de l'élaboration du nouveau contrat de ville 2024-2030.

Le second semestre 2023 a été consacré à la conduite et au pilotage du futur contrat de ville 2024-2030 « Quartiers 2030 » portés par la CAPVM, en étroite collaboration et association des communes en politique de la ville.

La démarche, pour la conduite et le pilotage l'élaboration du futur contrat de ville de la CAPVM, a été définie selon 5 phases rétroactives :

1. Exploitation du bilan, du diagnostic et de l'évaluation finale des trois contrats de ville 2015-2022 établis en 2022, et mise en évidence des enjeux retenus par l'ensemble des acteurs et des partenaires du contrat de ville ;
2. Exploitation des résultats des différentes concertations menées avec les habitants et réalisées entre 2021 et 2023 et entre le 15 juin et le 10 juillet 2023. Mise en évidence des thématiques à retenir et souhaitées par les habitants pour coconstruire le futur contrat de ville 2024-2030 ;
3. Définition des orientations et des objectifs globaux et spécifiques aux trois territoires, Nord, Centre et Sud, de l'Agglomération, conformément aux objectifs et orientations de la Politique de la Ville visés par l'article 1 de la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine (Modifiée par loi n°2022-296 du 2 mars 2022 - art. 25) ;
4. Déclinaison territoriale et locale des engagements réciproques entre les différents acteurs et partenaires signataires du futur contrat de ville 2024-2030 ;
5. Mise en perspective des fiches d'intention de projets et d'actions pour 2024-2030. (A court, moyen et long terme).

La réalisation de ces différentes étapes devant conduire à l'élaboration du contrat de ville 2024-2030 pour l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne et ses quartiers en politique de la ville, en vue de sa signature pour le 1^{er} avril 2024.

L'évaluation des projets et les moyens mobilisés

Les thématiques dominantes

La programmation des actions dans le cadre des appels à projets 2023 fait ressortir l'importance des actions dédiées à la cohésion sociale, tant pour la ville que pour les associations torcéennes. Elle se traduit par la mise

en œuvre d'actions relevant principalement des thématiques : lien social, participation citoyenne et culture / expression artistique.

La labellisation de la cité éducative Noisiel – Torcy en 2022 pour 3 ans, a généré un glissement des thématiques Education et parentalité sur ce dispositif.

I. LA COHESION SOCIALE

Les actions présentées par la ville et financées par l'ANCT traduisent avant tout un fort engagement de la ville en faveur de sa jeunesse. Cette volonté est liée à l'importance de la population jeune sur le territoire (37% de jeunes de moins de 25 ans, 38% sur le quartier de l'Arche Guédon et 42% sur le quartier du Mail/Victor Hugo). Les questions liées à la parentalité, à la réussite éducative, à l'orientation scolaire et professionnelle, à la poursuite d'études, à l'emploi, à l'autonomie, à l'identité et à la construction sont particulièrement prégnantes dans les quartiers prioritaires.

Cet engagement de la ville s'appuie sur un Projet Educatif de Territoire (2022-2025) qui a élargi son public cible, son champ d'actions et s'est enrichie de nouveaux partenaires et de nouveaux axes éducatifs. Le déploiement du PEDT dépasse de loin le strict périmètre des quartiers en géographie prioritaire de la Politique de la Ville.

La pérennisation des actions déployées dans le champ social en lien avec les habitants consolide l'intervention publique dans les quartiers prioritaires en cohérence avec le projet municipal en faveur des politiques éducatives.

Les objectifs généraux visés pour les quartiers :

- Contribuer à la réussite éducative des enfants et des jeunes
- Accompagner les familles dans leur fonction parentale
- Développer les actions de prévention et d'éducation à la santé des jeunes
- Favoriser l'éveil culturel des jeunes
- Coordonner et promouvoir la vie associative
- Favoriser la participation des habitants
- Le lien social au cœur des quartiers
- La prévention et la lutte contre les discriminations
- Favoriser l'accès à l'emploi
- Améliorer le cadre de vie des habitants

1. Contribuer à la réussite éducative des enfants et des jeunes

Le volet éducatif est inhérent à la Politique de la Ville, il est intégré aux contrats de ville. Il vise à compenser les inégalités scolaires des populations des territoires les plus fragiles grâce à des moyens supplémentaires.

Sur les QPV de notre territoire, les moins de 15 ans représentent plus d'un quart de la population. Les jeunes de moins de 25 ans représentent 40% de la population sur le QPV du Mail et 46% sur celui de l'Arche Guédon contre 36% pour la commune.

On recense 17% des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi pour le QPV le Mail/Victor Hugo et de 21,2% pour celui de l'Arche Guédon.

Le décrochage scolaire précoce est très important dans les QPV. Ainsi, 35% des enfants sont considérés comme vulnérables dans les QPV de la CAPVM (contre 15% hors QPV).

Les indicateurs IPS (Indice de Position Sociale) moyens des établissements du 1^{er} et second degré de la ville sont autour de 100, juste moyen, et on recense des IPS autour de 90 pour les écoles élémentaires sectorisées en quartiers prioritaires notamment pour les écoles relevant du QPV Le Mail/Victor Hugo.

Il existe donc une surreprésentation des enfants fragiles dans les quartiers en politique de la ville en difficulté voire en rupture avec le système éducatif.

L'enfance et l'éducation apparaissent donc comme des enjeux prioritaires à mettre en œuvre sur l'ensemble des QPV.

Sur la ville, différents dispositifs et actions sont déployés afin de promouvoir la continuité éducative, de prévenir le décrochage scolaire, de conforter le rôle de l'école et de contribuer à la réussite éducative des jeunes en collaboration étroite avec l'ensemble de la communauté éducative et les parents.

L'année 2023 consolide la mise en œuvre de 2 projets aux enjeux éducatifs ambitieux pour notre territoire :

- Le troisième PEDT 2022-2025
- La Cité éducative Noisiel-Torcy 2022-2024

• Le Projet Educatif de Territoire 2022 - 2025

Une démarche participative et concertée a été adoptée définir, avec toute la communauté éducative, les axes PEDT qui a pris effet à la rentrée scolaire 2022.



dès 2021 afin de
prioritaires du nouveau

► Les objectifs

- Garantir la continuité et la cohérence éducative entre les projets de chaque partenaire.
- Veiller à une égalité de traitement et à un égal accès de tous aux activités du territoire.
- Assurer une cohérence et une continuité des activités entre les temps de vie de l'enfant (scolaire, périscolaire et extrascolaire).
- Favoriser la mixité sociale et l'égalité filles /garçons pour développer le « vivre ensemble ».
- Permettre pour chaque enfant la mise en place d'un parcours éducatif construit.
- Promouvoir la vie associative et encourager les pratiques culturelles, sportives et de loisirs.

► Les axes prioritaires

- Favoriser la continuité éducative de la journée de l'enfant
- Ouvrir à de nouvelles thématiques et encourager la pratique d'activités culturelles sportives et autres
- Soutenir la famille et la parentalité
- Lutter contre les discriminations et le harcèlement (inclusion, handicap, égalité filles /garçons)
- Développer l'offre d'accueil en direction des préadolescents
- Favoriser les relations intergénérationnelles, créer des passerelles inter-âge (petite enfance, enfance, jeunesse, parents, seniors)
- Sensibiliser au développement durable
- Favoriser les relations inter-quartiers.
- Dans le respect de la citoyenneté et de la laïcité

Le travail collaboratif fédérant l'ensemble de la communauté éducative se poursuit par la déclinaison de ces axes en actions sur le territoire



▪ Pilotage et mise en œuvre du projet de Cité éducative Noisiel-Torcy

En mai 2022, les villes de Torcy et de Noisiel ont obtenu le label « Cité éducative ». Ce label d'excellence est attribué aux territoires qui montrent leur détermination à faire de l'éducation une grande priorité partagée en se mobilisant pour conforter le rôle de l'école, promouvoir la continuité éducative et ouvrir le champ des possibles. Il s'inscrit dans le cadre de la circulaire du 24 juin 2021 du Premier ministre qui indique que les 62 quartiers de reconquête républicaine (QRR) doivent faire l'objet d'une déclinaison prioritaire du volet « égalité des chances » de la stratégie de lutte contre le séparatisme en s'appuyant sur les Cités éducatives. Ce dispositif permet d'obtenir un levier sur les territoires fragilisés en accompagnant tout particulièrement les jeunes dès l'âge scolaire.

Enjeux

Impulsé par le gouvernement en 2019 à partir d'expériences de terrain, notamment à Grigny (91), co-piloté par le ministère chargé de la ville, le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, les cités éducatives visent à déployer de manière coordonnée davantage de moyens publics, humains et financiers dans des grands quartiers à faible mixité, qui cumulent de nombreuses difficultés socioéducatives et risquent un décrochage global. Les grandes politiques déployées par ailleurs (renouvellement urbain, solidarités et stratégie pauvreté, emploi-formation professionnelle, sécurité...) bénéficient ainsi d'un cadre renforcé de coordination territoriale.

Les cités éducatives visent la mobilisation de l'ensemble des acteurs et institutions engagés autour de l'école pour assurer la continuité éducative.

Elles consistent en une alliance des acteurs éducatifs dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville et ce, afin de répondre à trois objectifs principaux : conforter le rôle de l'école, promouvoir la continuité éducative et ouvrir le champ des possibles. Cette mobilisation doit couvrir l'intégralité du parcours des enfants et des jeunes. Elle vise à intensifier les prises en charges éducatives des enfants et des jeunes des QPV de la prime enfance jusqu'à l'âge de 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire dans tous les temps et espaces de vie, jusqu'à l'insertion professionnelle.

L'ambition n'est pas d'être un dispositif de plus, mais de mieux coordonner et de mutualiser les dispositifs existants et d'innover pour aller plus loin.

L'enjeu est de pouvoir accompagner au mieux chaque parcours éducatif individuel.

Cadrage

3 QPV sont concernés par la Cité éducative pour une durée de trois ans : Les Deux Parcs Lizard à Noisiel et l'Arche Guédon et Le Mail à Torcy.

▪ Réalisation par le pôle Politique de la ville CAPVM du diagnostic-orientations et objectifs de la Cité éducative en interne en Février-Mars 2022.

- Obtention du label national « Cité éducative » par l'Etat en Mai 2022 pour 3 ans avec un financement de 300000 euros /an ;
- Réalisation de la programmation des projets et du financement au titre de l'année 2022 (Septembre - novembre) et mise en place de la convention « Cité éducative » ;
- Evaluation : En parallèle de la revue de projet, la cité éducative s'inscrit dans une démarche d'évaluation qualitative sur les 3 ans

Gouvernance

La gouvernance de la Cité éducative Noisiel-Torcy s'appuie sur :

▪ Une équipe tripartite :

Les trois pilotes institutionnels sont les 2 communes concernées, Noisiel et Torcy, l'éducation nationale et l'Etat ;

L'établissement chef de file désigné est le collège le Luzard (Noisiel) en REP

▪ **Le comité de pilotage partenarial** : instance de décision, de régulation et d'arbitrage, garante des orientations retenues et du suivi des actions et validera les évaluations et impacts des actions mises en œuvre pour assurer l'effectivité des objectifs. Elle réajuste le programme d'actions quand nécessaire et arbitre la ventilation du budget sur les thématiques et les publics visés.

▪ **Le comité technique** : propose et construit les différents dispositifs prévus, en charge de la construction des actions selon les problématiques ciblées (lecture et apprentissage des langues, apprentissages scientifiques, Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté, parentalité, santé, orientation/insertion, parcours d'éducation artistique, culturelle et sportive...) et assure le déploiement du programme d'actions et sa mise en œuvre, au plan local. Il choisit les appuis et partenaires extérieurs éventuels, les programme et les évalue.

▪ **Le groupe opérationnel de suivi** : supervise la mise en œuvre des actions éducatives, fait remonter les difficultés et questions, collecte et consolide les informations (indicateurs, journaux de suivi...)

▪ **Le chef de projet opérationnel** de la cité éducative : élabore, fédère et assure la promotion des actions du projet de labellisation « cité éducative » des villes de Noisiel et Torcy pour leurs QPV. Il est rattaché au responsable du service Education, activités périscolaires, jeunesse de Noisiel.

▪ **Une chargée de missions Education Nationale** : poste à mi-temps, en appui des fonctions du chef de file.

▪ **Une revue de projet** est programmée 2 fois par an, afin de dresser le bilan des actions et les perspectives de développement auprès des hiérarchies des trois institutions engagées (Préfecture, Éducation Nationale et les 2 villes).

Actions 2023

En 2023, la ville de Torcy et ses partenaires associatifs, ont présenté 25 actions financées par l'ANCT au titre du programme de la cité éducative Noisiel-Torcy pour un montant total de **110 200 €**

TABLEAU SUBVENTIONS TORCY 2023 -CITE EDUCATIVE DE NOISIEL – TORCY		
Porteur de l'action	Intitulé de l'action	Décision
AXE 1 : CONFORTER LE ROLE DE L'ECOLE		
Périscolaire	Cité inclusive	5 000
Petite Enfance	Lecture aux tout-petits	5 000
Classe MTA	l'accueil du jeune enfant en classe « Moins de trois ans »	5 000
AXE 2 : PROMOUVOIR LA CONTINUITE EDUCATIVE		
Périscolaire	Cité bien dans tes baskets !	3 500
Petite Enfance	"tout- petits" cinéma	5 000
Petite Enfance	Formons les professionnels petite enfance à l'éveil musical	5 000
Périscolaire	« L'enfant est un piéton pas comme les autres »	6 000
OMAC	Loisirs études locale	2 000
OMAC	"La ressourcerie scolaire"	5 000
MJC	Cahiers apprenants	2 000
MJC	Mafalda/Bel Air	3 000
AXE 3 : OUVRIR LE CHAMP DES POSSIBLES		

Culture	Accueillir au théâtre de leur ville les enfants des ateliers tremplin et leurs familles, en les invitant à un spectacle professionnel deux fois dans l'année.	5 000
Culture	"La folle journée au collège"	6 400
Préados	Le jeune et l'image	3 500
BIJ	"Les premiers pas vers l'insertion professionnelle"	4 900
Périscolaire	Jardins partagés	4 000
BIJ	Impact et influence des médias sur le comportement des jeunes	5 000
Périscolaire	Les droits de l'enfant	4 000
Sport	"Vacances sportives"	5 900
Périscolaire	"Scène et marne"	10 000
MJC	Ateliers musicaux	3 000
MJC	Témoignages	3 000
MJC	Maf'Art	0
OMAC	Salon Familial	6 000
EQUIPE-A	Tom pouce	3 000
Subventions actions municipales TORCY		83 200
Subventions associations torcéennes		27 000
TOTAL		110 200

Bilan général

La réalisation de la programmation 2023 a pu être conduite en année pleine, contrairement à l'année 2022, permettant ainsi une amorce de co construction entre les acteurs, notamment sur les axes prioritaires et leurs déclinaisons en objectifs opérationnels.

Le public 3/12 ans est le plus large bénéficiaire d'actions.

Les 18/25 ans sont minoritaires.

Les actions intergénérationnelles sont plus nombreuses qu'en 2022 et concernent aussi bien les familles que les publics empêchés.

La tendance est à l'émergence d'actions nouvelles et de nouveaux partenariats associatifs.

Le domaine artistique et culturel est prédominant avec l'axe 3 « Ouvrir le champ des possibles » » très développé.

Au niveau de l'Education Nationale, les actions 2023 sont globalement plus structurées qu'en 2022 grâce aux réflexions collectives au sein des équipes pédagogiques qui ont mis en lumière des besoins partagés sur le territoire.

La participation du lycée Jean Moulin aux instances est un point fort de cette année 2023.

Les équipes enseignantes sont bien investies dans l'élaboration de leur projet. Il est à noter une adhésion progressive des écoles à la démarche de la Cité Educative.

Une attention particulière doit être portée sur la recherche d'équilibre entre les établissements du 1er et du 2nd degré :

- ▶ dans la répartition budgétaire d'une année à l'autre.
- ▶ dans la répartition des actions entre cycles dans le 1er degré.
- ▶ dans la répartition territoriale des actions.

Perspectives

- Confirmer et accentuer la place des lycées dans la Cité Educative en soutenant des projets structurants.
- Intégrer davantage les familles dans les projets.

Bilan scolaire et périscolaire

Dans le cadre de la Cité éducative et à l'appui du PEDT de la ville et des équipements dédiés, la direction des politiques éducatives et ses services œuvrent pour la réussite éducative et l'épanouissement des enfants et des jeunes torcéens avec la réalisation d'un grand nombre d'actions.

I - Accompagnement scolaire, animation des temps scolaires, périscolaires et des rythmes de vie de l'enfant

1. Unité Scolaire

- **Les études :**

Des études surveillées ont été organisées dans les 10 groupes scolaires à partir du CE1.

Une moyenne de 17 à 24 études (variable selon les trimestres) fonctionne le lundi, mardi et jeudi de 16h30 à 18h. Les enfants font leurs devoirs, l'enseignant organise ce temps en position de soutien et est en relation d'aide auprès des enfants.

Sur l'année, une moyenne de **19 études** sont ouvertes chaque trimestre accueillant en moyenne **299 enfants** tous les soirs.

- **Les interventions artistiques en milieu scolaire :**

Cette action est ancrée dans les politiques culturelles et éducatives de la ville, ainsi, la commune continue de consolider les acquis du développement de projets en faveur des enfants dans les écoles.

Les enjeux :

- Promouvoir les pratiques artistiques et milieu scolaire.
- Optimiser les ressources artistiques, culturelles du territoire.
- Contribuer à la qualité des projets.
- Révéler et développer la créativité et la sensibilité des enfants.
- Permettre à des jeunes de quartiers en difficultés de bénéficier d'une éducation artistique, et leur transmettre un capital culturel. Il propose aux enfants des activités de danse et musicale afin de valoriser leur travail, développer leur confiance et l'estime de soi.

En 2023 :

Danse : 9 classes, 239 élèves

Musique : 28 classes, 731 élèves

- **Les classes de découverte :**

Rappel des objectifs :

- Elles contribuent à donner du sens aux apprentissages
- Elles illustrent l'intérêt et la diversité des manières d'apprendre
- Elles favorisent le décloisonnement des enseignements
- Elles tendent à compenser les inégalités sociales et culturelles
- Elles constituent des occasions propices à l'apprentissage de la vie collective et à l'instauration de relations, entre adultes et enfants, différentes de celles de la classe.
- Elles s'intègrent au projet d'école et au projet pédagogique de la classe.

Les classes avec nuitées : 202 élèves

-Sur le site d'Argueil :

Louise Michel : 40 élèves

CVE : 25 élèves

Les Gradins : 25 élèves

Le Clos de la Ferme : 71 élèves

-Sur le site de Balsièges :

Bel Air : 41 élèves

Les classes sans nuitées : 129 élèves

-Classe poney : 51 élèves de Victor Hugo et 29 élèves de Julie Daubié soit un total de 80 élèves

-Classe théâtre 49 élèves de Jean Zay

331 enfants des écoles de Torcy ont participé aux classes de découverte

2. Unité Enfance et périscolaire

- **Les accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires :**

Réalisation des actions suivantes :

3 mini-séjours pendant les vacances d'été sur le site de « Crève-cœur » pour les enfants de 6 à 10 ans / 2 au mois de juillet et 1 en août.

Des stages sportifs lors des sessions de vacances encadrées par des stagiaires BPJEPS APT (Handball, Kin-Ball, Vélo, Cross Fit, parcours de motricité).

De nombreux temps festifs avec les familles : soirée jeux de société, expositions des créations des enfants, inauguration d'un potager, soirées contes, marché de Noël, veillées.

Réalisation de nombreuses sorties sur les mercredis et les périodes de vacances scolaires :

- Visites de musées/expositions
- Sorties dans des parcs/ parcs à thèmes
- Bases de loisirs
- Spectacles
- Manifestations sportives et culturelles
- Cinéma/Théâtre
- Cueillette/ visite de la ferme
- Randonnées
- Sorties vélos
- Piscine

Les grandes manifestations de l'année :

- La journée des droits de l'enfant, le mercredi 22 novembre – Thématique sur le Handicap
- Le mois de décembre a été consacré aux festivités de Noël (plan Vigipirate/ pas de participation des familles)
- Les olympiades dans les différents groupes scolaires à l'initiative du service enfance au mois de juin.
- La semaine du goût (au mois d'octobre) sur les temps de la pause méridienne, les accueils et les mercredis
- Les fêtes de fin d'année, en collaboration avec les écoles en juin/juillet 2023

- **Les différents temps périscolaires et extrascolaires :**

La pause méridienne : **1600 enfants** déjeunent tous les jours (en moyenne) sur les 10 cantines scolaires de la collectivité.

- Un temps de restauration, d'éducation et d'animation :
- Le temps du repas est un moment privilégié de la vie quotidienne. Il répond à des besoins physiologiques importants. En effet, ce temps doit être un moment de détente, de convivialité, d'éducation où chaque enfant participe et apprend à vivre avec les autres.

Les centres d'accueil : 9 centres d'accueil, une moyenne de 315 enfants tous les soirs

- Tous les enfants scolarisés ont la possibilité d'être accueillis :
Le matin de 7h à 8h30
Le soir de 16h30 à 18h45.
- Un goûter est proposé aux enfants et des ateliers autour du jeu sont mis en place.
- Des activités ludiques et récréatives sont proposées chaque soir aux enfants

Les mercredis et les vacances : Une moyenne de **456 enfants** sont accueillis les mercredis

- 5 centres de loisirs les mercredis et 4 centres sur les périodes des vacances scolaires
- Les centres de loisirs sont ouverts de 7h00 à 19h00
- Les familles peuvent inscrire leurs enfants en demi-journée ou en journée complète

- **Les pré-ados :**

Depuis 2021, la ville accueille des 6^{èmes} et des 5^{èmes} au sein du club préadolescent. Ce club est une structure indépendante des centres de loisirs de la ville. Les jeunes sont encadrés par une équipe de 3 animateurs.

Les objectifs du centre préadolescent :

- Permettre aux préadolescents de s'épanouir en dehors du cadre familial et scolaire.
- Rendre les préadolescents acteurs de leurs temps libres ;
- Favoriser l'implication des familles.

-Accompagner les préadolescents au cours de l'adolescence.

-Assurer la sécurité physique et morale des préadolescents.

De nombreuses activités leur sont proposées, mais nous encourageons les jeunes à réfléchir, agir et construire leurs projets.

14 enfants sont accueillis, en moyenne, sur cette structure pendant les vacances scolaires.

- **Le plan mercredi :**

Rappel du fonctionnement du dispositif « Plan Mercredi »

Il s'agit de faire cohabiter dans un même équipement des activités de type ateliers plus spécialisés sous forme de cycles fonctionnant à certaines heures. Une approche ludique est privilégiée basée sur le plaisir et le volontariat des enfants.

Dans le cadre du plan mercredi, les activités spécifiques de 2022 ont été maintenues et quelques autres sont venues s'ajouter. Ces activités sont proposées à l'ensemble des enfants de plus de 6 ans. Les enfants s'inscrivent et s'engagent à participer à l'intégralité des séances du cycle (la durée d'un cycle dure entre 7 et 11 semaines).

Activités du plan mercredi :

- Tennis
- GRS
- Kung-fu
- Boxe
- Golf
- Vélo
- Football
- Arts visuels
- Atelier culinaire
- Danse Hip-Hop
- Danse contemporaine
- Théâtre
- Visites culturelles

- **Le Conseil Communal d'Enfant :**

Le CCE répond à la volonté de la Municipalité de permettre l'expression des enfants de la commune. C'est un lieu d'échanges où tous les enfants de Torcy ont la parole par l'intermédiaire de leurs élus, il constitue un moyen idéal pour participer pleinement à la vie citoyenne.

Ce conseil a aussi la volonté de permettre aux enfants de monter des projets réalisables, afin de les faire participer activement à la vie de la commune et valoriser la jeune génération.

Les enfants élus du Conseil Communal ont un mandat de 2 ans (de novembre 2021 à novembre 2023).

De nouvelles élections ont eu lieu le lundi 20 novembre 2023 avec la nomination de 34 nouveaux élus de CM1/CM2 représentant les 10 groupes scolaires de la ville. En 2023, ces jeunes élus ont participé à 26 réunions et/ou événements.

Projet en cours :

- Installation de citernes et récupérateurs d'eau dans les centres de loisirs
- Journée de solidarité avec les Restos du Cœur.

Actions réalisées :

- Des journées intergénérationnelles à la résidence des personnes âgées (tournoi de jeux de société ; balades)
- Participation aux commémorations du 11 novembre et du 8 mai.
- Visite de la station d'épuration à St Thibault.
- Participation à la semaine des RDV de l'enfant et de la famille.
- Visite de l'Elysée.

- **Le projet théâtre :**

Dans le cadre du Plan mercredi, des ateliers théâtre sont proposés, tous les mercredis, aux enfants et préadolescents. Les ateliers ont démarré sous forme de petits exercices, afin d'initier les enfants aux bases théâtrales : concentration, confiance, écoute, énergie, conscience de l'espace, pour ensuite introduire, dans ces séances, la création de différents tableaux en vue des restitutions.

Chaque mercredi, 2 ateliers sont proposés aux enfants des centres de loisirs et 1 atelier pour les préadolescents, au total 130 heures sur une année.

- **53 enfants** de 6 à 11 ans et **10 préadolescents** ont pu bénéficier de ces ateliers.
- Deux restitutions théâtrales ont eu lieu en janvier et en juin 2023.

♦ « Les ateliers tremplin » Péri-scolaire

(Accompagnement à la scolarité dans le cadre du CLAS)

Ce dispositif gratuit, propre à la ville, a bénéficié à 85 enfants issus des 2 quartiers prioritaires de la ville.

A l'issue du conseil des maîtres, les enfants en difficulté d'apprentissages, sont proposés pour participer aux ateliers tremplin. Une rencontre est organisée avec les familles par les directeurs d'école, accompagnés des intervenants, pour expliquer les objectifs des ateliers tremplin, les familles ont le choix d'accepter ou de refuser.

Les principaux objectifs :

Fournir aux jeunes des méthodes et des approches susceptibles de :

- Permettre aux enfants d'acquérir la confiance en eux et se sentir valoriser dans leur rôle d'élève.
- Accompagner individuellement les élèves dans les apprentissages fondamentaux
- Favoriser l'éveil et la curiosité de l'enfant pour lui donner le désir d'apprendre
- Amener les enfants à acquérir un niveau de lecture et de compréhension suffisant
- Susciter l'expression orale
- Aider les enfants à s'organiser dans leur travail avec une méthode adaptée
- Favoriser l'accès à la culture
- Favoriser le lien intergénérationnel
- Etre le lien privilégié entre la famille et l'école

Les enfants ont travaillé autour de la thématique : « **Le voyage ou l'ennui** »

Une cérémonie de signature de contrats a été organisée en mairie le 2 octobre 2023 en présence des enseignants et des animateurs ainsi que les familles.

Dès la semaine du 2 octobre 2023 des "séances de découverte " ont été mises en place et proposées aux parents qui ont ainsi pu visualiser les lieux où se déroulaient l'action. Ils ont rencontré les intervenants de leurs enfants, pour un vrai temps d'échanges.

Pour accompagner les enfants dans leurs "difficultés", 12 agents du service Enfance, qui interviennent tout au long de l'année et, depuis trois ans, 12 bénévoles de l'association "Lire et Faire Lire", viennent enrichir ces ateliers en proposant des temps de rencontres avec les enfants autour du livre et de la lecture.

Une soirée de restitution a permis aux enfants d'exposer les travaux manuels réalisés avec leurs animateurs : des livres, des jeux sensoriels, des tutoriels de cuisine.

Enfin, une cérémonie officielle de clôture s'est tenue en mairie le vendredi 30 juin 2023 en présence de Mr le Maire et la Maire adjointe à l'éducation et à l'enfance, de l'inspectrice de circonscription et de toute la communauté éducative (Enseignants, parents, intervenants) autour de la remise d'un livre, d'un petit diplôme d'encouragement et de récompense des efforts et du travail fourni pendant l'année.

► La subvention accordée pour cette action a été de **12 000 €**. Elle a contribué à l'achat de fournitures, de matériel pédagogique et à la rémunération des intervenants.

♦ « Loisirs études l'été à Torcy » OMAC

Dans le cadre des quartiers d'été, la session s'est déroulée du 28 août au 1^{er} septembre à la Maison Léo Lagrange en direction de 13 jeunes (7 filles et 6 garçons) dont 9 issus des 2 QPV. Les matinées ont été consacrées à la reprise des fondamentaux scolaires par le biais d'exercices, de reformulation ou de jeux. Les après-midis étaient réservées à des découvertes sportives et culturelles (jeux de société avec l'association Stratèges 77 de Torcy, initiation au Canoë-Kayak, exposition Ramsès 2 à la Villette, initiation au BMX avec l'association torcéenne, cinéma « Oppenheimer »).

Il est à noter :

- Une bonne assiduité et implication des jeunes dans la mise au travail
- Une bonne remise à niveau des participants.
- Un bel esprit d'équipe et d'entraide du groupe
- Une motivation et un plaisir à participer aux activités sportives et sorties culturelles
- Une meilleure connaissance des associations ou club sportif de la ville.

► La subvention accordée est de **2 000 €**. Elle a contribué à la rémunération des intervenants extérieurs , aux sorties et à l'achat de matériel et fournitures.

2. Accompagner les familles dans leur fonction parentale

Les actions de soutien à la fonction parentale sont transverses à un grand nombre de thématiques et sont portées tant par la ville que par le tissu associatif torcéen.

♦ « Les rendez-vous de l'enfant et de la famille » Péri-scolaire

Cette action, menée par le personnel municipal de l'Enfance et de la Petite Enfance de la ville, de l'ensemble de la communauté éducative, du tissu associatif et des bénévoles, s'adresse aux familles et plus largement aux habitants. Elle s'est traduite par l'organisation d'actions éducatives. Afin de mobiliser le plus grand nombre (enfants, jeunes et la communauté éducative), une réunion de lancement a été programmée dès la fin du mois de janvier 2023. Certaines associations et les services habituellement impliqués ont participé à cette première rencontre.

- La semaine des RDV de l'enfant : du 22 au 27 mai 2023
- La thématique de l'année 2023 : « Egalité filles / Garçons »

Les actions réalisées :

• Du 22 au 26 mai Exposition à l'étage de la mairie « Violence faite aux femmes, dites non ! » en partenariat avec le collège Louis Aragon. Visite de l'ensemble des classes de CM2 des écoles de la ville.

- Les 22 et 23 mai « Les goûters musicaux » RPE du BDE.
- Du 22 au 26 mai « Papa, cuisinons ensemble » sur les centres d'accueil ;
- Du 22 au 26 mai « Photo langage, et Expositions clichés » dans les centres d'accueil.
- Le 23 mai Formation du planning familial sur l'égalité Fille/Garçon - pour les agents de la ville
- Le 24 mai La journée des métiers Centres de loisirs BDE et Léo Lagrange
- Le 24 mai intervention du planning familial et de l'association lire et faire lire sur le centre du CVE
- Le 24 mai « Fresque participative sur l'identité de genre et l'orientation amoureuse » Rhizome
- Le 24 mai « Jouons en famille » à l'OMAC
- Les 24 et 27 mai « micro-trottoir » MAFALDA
- Les 25 et 26 mai « Ateliers d'éveil » au BDE avec l'association ECLA
- Le 26 mai « le loto de Monsieur et Madame » au centre de loisirs des crayons de couleur
- Les 24 et 27 mai Projection et spectacle au PTA

► La subvention accordée est de **2 000 €**. Elle a contribué au financement des prestataires extérieurs (exposition, théâtre-forum).

Fête vos jeux : samedi 16 septembre 2023

Cette année, « Fête vos jeux » a réuni enfants, familles et habitants au sein du QPV le Mail/ Victor Hugo à proximité du quartier Baudelaire près des lacs, environnement avec des espaces naturels qui a permis la mise en place de nouveaux ateliers autour de la thématique : « L'Art se joue dans la rue »

Cette grande fête a réuni tous les acteurs de la communauté éducative, partie prenante de l'organisation des stands autour d'activités sportives, de l'Art et de la création, de la musique, des structures gonflables et des jeux accessibles aux plus jeunes.

Elle vise à donner une grande place aux parents, en impliquant également les jeunes du Conseil Communal d'Enfants, nouvellement élus.

La fête a accueilli environ 2000 personnes et a mobilisé 85 animateurs de la ville + 2 agents de l'intendance + 6 agents de la petite enfance et une trentaine de partenaires ont organisé cette manifestation (dont Elior, L'UNICEF et les médiathèques)

♦ L'action « Fête vos jeux » **n'a pas été financée en 2023**. Ce refus fait suite à une décision de l'ANCT de ne pas financer « les fêtes » sur ce programme.

♦ « Sortie à la mer en famille » OMAC

Dans le cadre des quartiers d'été, les journées à la mer en famille ont une place fondamentale dans la programmation estivale de l'OMAC. Face à l'engouement des familles, l'association a organisé une journée d'inscription spécifique aux sorties mer le samedi 7 juillet. Les deux journées se sont déroulées le samedi 22 juillet à Villers sur Mer et le samedi 28 juillet à Fort Mahon. Cette action, au fil des années, a prouvé qu'elle participe au renforcement de la cohésion de groupe par la découverte des autres et au lien intergénérationnel. Mais aussi et surtout, à l'épanouissement des familles par la découverte d'un milieu différent et le sentiment du devoir parental accompli en organisant des activités pour leurs enfants.

Ces 2 journées ont rassemblé 109 participants avec une mixité des publics en genre et en âge.

► La subvention accordée est de **2 000 €**. Elle a principalement contribué aux frais de location de cars.

♦ « Sport et Education – Respectes le jeu ! » Evasion Urbaine

Des stages sportifs (boxe, Futsal) et des sorties éducatives sont proposés aux jeunes de 9 à 14 ans par l'association durant les vacances scolaires dans le but de lier le sport et l'éducation (ex : Initiation au code de la route avec un circuit trottinette).

► La subvention accordée est de **4 000 €**. Bilan non communiqué.

3. Développer les actions de prévention et d'éducation à la santé des jeunes

♦ « Mieux informé, mieux protégé » BIJ

Les actions de prévention et d'éducation à la santé auprès des jeunes est un axe majeur du BIJ qui conforte, en 2023, ses interventions dans ce domaine auprès des collégiens et lycéens torcéens

Actions réalisées :

- Ateliers thématiques autour du Cyber harcèlement avec l'association Olympio
- Spectacle/Débat « Onde de choc » avec la Compagnie Entrée de jeu : classes de 5^{ème} du collège Louis Aragon ;
- Forum santé avec l'infirmière scolaire, le planning familial, la MDS et un nutritionniste : classes de 4^{ème} collège de l'Arche Guédon.
- Animations jeux de société pédagogiques autour de la prévention des réseaux sociaux : classes de 3^{ème} collège de l'Arche Guédon.
- Après-midi du zapping avec l'association solidarité : classes de seconde et 1^{ère} du Lycée Jean Moulin.

Ces actions de sensibilisation ont bénéficié à 450 jeunes (100 de 12/15 ans, 300 de 16/17 ans, 50 de 18/25 ans)

Il est à noter une bonne participation et prise de conscience des jeunes sur les problématiques de santé ainsi qu'une meilleure connaissance du tissu associatif de santé, de soins et de prévention.

► La subvention accordée est de **2 000 €**. Elle a principalement contribué au financement des intervenants extérieurs. Les frais de publication ont été pris en charge par le service communication de la ville.

4. Favoriser l'éveil culturel des jeunes

Les artistes et intervenants artistiques présents sur la ville œuvrent à la découverte des arts et au développement des pratiques artistiques. Médiateurs auprès du jeune public et leurs familles, ils assurent le contact direct avec les artistes et les œuvres, encouragent la fréquentation des lieux culturels et sensibilisent les publics à la programmation culturelle.

Ces actions de sensibilisation, privilégiant le long terme et le plus grand nombre, se déroulent sur les temps périscolaires et scolaires avec les intervenants artistiques, et aussi dans le cadre de classes de découverte théâtre avec une compagnie professionnelle.

Par ailleurs, dès que cela est possible avec les compagnies accueillies, des actions sont mises en œuvre autour des spectacles diffusés, en amont ou en aval, sous forme de stages ou d'ateliers.

► Le cinéma pour tous

Chaque année, le service culturel programme des séances non commerciales au Petit théâtre de l'Arche et à l'espace Lino-Ventura, en lien avec les services de la Ville (scolaire, enfance, retraités, vie et quartier...).

Ces séances invitent à la découverte du cinéma en tant qu'art et à la découverte de la diversité cinématographique, patrimoniale et contemporaine, française et étrangère.

Séances scolaires :

- Les 9,10, 23 et 24 mars à 9h30 et 14h30 (6 séances) projection du film « Loups tendres et loufoques » pour les classes de maternelle :

Séances centres de loisirs : durant les vacances scolaires, les enfants sont invités à se rendre à la « séance de cinéma du mardi ». Des films sont choisis avec exigence pour inciter les enfants à prendre le chemin de la salle de cinéma et s'approprier ce lieu de pratique culturelle, de partage, de lien social. Et initier une approche du cinéma en tant qu'art à découvrir et à aimer.

10 séances ont ainsi été diffusées en février, avril, mai et octobre 2023, soit environ 800 entrées.

Séances « séniors » : régulièrement des séances sont proposées en partenariat avec le service Retraités. L'occasion aussi d'inviter les personnes dites éloignées de l'offre culturelle par le biais de relais tel l'OMAC (Office Municipal de l'Animation de la Cité), le Secours populaire...

2 séances ont pu se tenir cette année : le samedi 7 octobre et le lundi 11 décembre, soit environ 70 entrées.

► Les interventions en arts visuels

Riche de la présence au sein du service d'un chargé de mission en arts visuels, ex-directeur artistique de Rhizome et de deux intervenantes art visuels auprès de l'enfance d'une part, et l'existence de nombreux artistes (qu'ils soient professionnels, émergents ou amateurs) dans la ville d'autre part, le service culturel poursuit son action dans le domaine des arts visuels.

Le projet prend appui sur un réseau d'artistes installés dans des ateliers allée Jules Guesde (ouverts en septembre 2018 et gérés par l'OPH de Seine-et-Marne) et allée des Artistes (construits au début des années 1980 lors de l'aménagement de la ville nouvelle, et gérés par CDC Habitat), et également dans quelques ateliers indépendants tels Atelier Public d'Expression Mirza Moric, et place du Jeu de Paume.

La ville est en effet traversée par tout un réseau lié à cette discipline artistique :

- Environ 25 artistes professionnels associés aux temps forts de la ville ;
- Deux intervenantes arts plastiques dans les écoles, crèches, centres de loisirs, qui sont à la fois artistes et employées municipales ;
- Une centaine de pratiquants amateurs ayant exposé à au moins une édition de *Talents*
- 5 artistes émergents ;
- 2 programmes sociaux d'ateliers logements d'artistes...

Sur la base de cette richesse, il est apparu nécessaire aux différents acteurs locaux que sont le service culturel et les associations Rhizome - MJC André Philip, OMAC et Interstice, de travailler ensemble à construire un partenariat autour des arts visuels.

Ainsi est né ce collectif visant à unir les forces pour porter ensemble, chacun dans son domaine de compétences, des actions croisant actions de diffusion, médiation et sensibilisation auprès des publics, et inscrire le projet sur le long terme.

► **Les collaborations artistiques avec d'autres structures**

AVEC LA FERME DU BUISSON

Le partenariat avec la Scène nationale se poursuit depuis de nombreuses années avec pour cette année :

- l'accueil du spectacle en plein air de rentrée programmé par la Scène nationale, venant présenter sa nouvelle saison dans les communes de l'agglomération Paris Vallée de la Marne.

Cette année : **Gravir**, dans le quartier de l'Arche Guédon, dimanche 24 septembre.

Le service culturel participe en déterminant le lieu de diffusion du spectacle plein air : chaque année, un quartier différent de la ville, variable en fonction des contraintes artistiques. Le service assure également le soutien logistique et technique et participe à la communication de l'événement auprès des habitants.

AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS-VALLEE DE LA MARNE :

Orchid Big Band, le dimanche 19 mars

Concert dans le cadre du printemps du jazz.

Ce spectacle a été accueilli à Torcy, avec la mise à disposition du personnel permanent (régisseur, accueil, billetterie) et le théâtre en ordre de marche.

Orchestre symphonique de Paris-Vallée de la Marne, le samedi 22 avril.

Concerto pour piano n°24, Wolfgang Amadeus Mozart, proposé par le réseau des conservatoires.

La ville apporte son soutien organisationnel et logistique et relaie l'événement en termes de communication.

Seul.e.s, le dimanche 2 juillet,

Déambulation théâtrale et musicale, tout public.

Dans le cadre de la collaboration de la ville à la cinquième édition du festival intercommunal *Par Has'Art !* Festival des arts de la rue de Paris- Vallée de la Marne pris en charge par la communauté d'agglomération et se déroulant en juillet.

Le service culturel participe au choix du spectacle et à son emplacement, assure le soutien logistique et technique et relaie la communication de l'événement auprès des habitants.

ANNULE (à cause des émeutes de fin juin, sur décision du maire).

AVEC LE RESEAU DES MEDIATHEQUES

Les rencontres entre le service culturel, la médiathèque de Torcy ainsi que son service « Hors les murs » sont régulières dans l'année afin de croiser les projets.

- Le 12 janvier 2023, les médiathécaires du réseau ont fait une journée professionnelle autour de Chris Houghton (auteur illustrateur jeunesse)
- Le 6 avril 2023 : Accueil de 550 enfants des écoles de Torcy et Noisiel pour un spectacle sur le feuilleton d'Artemis (projet autour de la mythologie, mené avec l'éducation nationale, la médiathèque hors les murs et la cité éducative Torcy/Noisiel).

AVEC LE BUREAU D'INFORMATION JEUNESSE (BIJ)

- Jeudi 9 novembre / Petit Théâtre de l'Arche

Cie entrées de jeu,

Théâtre-forum / Saynètes sur le harcèlement,

Action de mise en œuvre avec le BIJ auprès des collégiens de l'arche guédon (138 élèves)

- Mardi 5 décembre / Petit Théâtre de l'Arche

Association Solidarité Sida,

Action de prévention en santé sexuelle à destination des élèves du lycée Jean Moulin.

AVEC L'OMAC (OFFICE MUNICIPAL D'ANIMATION DE LA CITE)

Le service culturel est partenaire de cette association qui participe à la vie des quartiers et à la mise en œuvre de projets émanant des habitants. Sa démarche met en avant la relation de proximité et prend appui sur l'implication des habitants en favorisant l'action collective. Avec tous ses acteurs (bénévoles et professionnels) l'OMAC œuvre concrètement et durablement pour le « bien-vivre ensemble ».

C'est pourquoi dès que cela est possible, des actions de partenariat sont mises en œuvre.

► Des ateliers, rencontres, stages, mêlant amateurs et artistes professionnels

Rencontres avec les artistes plasticiens

Le temps forts *Identité Artiste* (exposition et artothèque) permet aux habitants d'aller à la rencontre des artistes et de leurs œuvres.

Des rendez-vous et des temps de médiation sont programmés, encadrés par Rhizome, Le pôle arts visuels de la MJC André Philip.

Un public divers va visiter l'exposition Golnaz Payani au château des Charmettes :

- Personnel de la mairie
- Adhérents du LACC (association les amis du château des Charmettes)
- Enfants et ados qui suivent les ateliers d'arts plastiques Rhizome MJC André Philip
- Adultes accueillis à l'hôpital de jour Winnicott
- Toutes les classes de l'école Georges Brassens
- Groupe d'enfants des 6 centres de loisir de Torcy
- animateurs des centres de loisir qui encadrent le projet « Graine d'artiste »
- Centre Winnicot et Institut médico-éducatif

Le projet « Graines d'ARTistes »

Pendant l'exposition *Identité ARTiste*, certains animateurs volontaires des centres de loisirs municipaux sont accompagnés pour être « passeurs », c'est-à-dire encadrer un groupe d'enfants dans la découverte des différents artistes torcéens (au château des Charmettes et à la MJC cette année).

Ainsi les enfants, accompagnés de leur animateur découvrent les œuvres, les artistes, les techniques utilisées dans un but précis : choisir un artiste/une œuvre et travailler autour des processus créatifs pour fabriquer à leur tour une œuvre qui s'en inspire.

Ils exposeront eux aussi leurs œuvres lors d'un temps fort en juin 2024.

► Des actions de sensibilisation privilégiant le long terme

Temps d'activités en temps scolaire et périscolaire avec intervenants artistiques spécialisés :

♦ « Les itinéraires artistiques » Service culturel, scolaire, péri scolaire

Les cycles d'interventions artistiques en temps scolaire (en général 12 séances d'1h30, soit 18h par projet) se poursuivent, avec deux intervenantes spécialisées en arts visuels et artistes pour la partie Ville, et trois intervenants du Conservatoire à rayonnement intercommunal : un Dumiste et deux professeurs de danse, employés par la Communauté d'Agglomération.

Dès le début de l'année scolaire, ces cycles d'interventions intègrent la découverte des éléments constitutifs d'une restitution : connaissance et pratique du plateau de théâtre (espace Lino-Ventura) pour la danse avec formation à la scène ; visite de lieu d'exposition (Ferme du Couvent, Parc de Rentilly, Mac Val) pour les arts visuels.

Cette année, le collectif Arts visuels formés par Rhizome / MJC André Philip, l'OMAC et la Ville ont assuré ensemble la valorisation des expositions des travaux de fin d'année, mis en scénographie par les deux intervenantes dans les salles d'exposition de la Ferme du Couvent.

Comme chaque année, les familles ainsi que les acteurs éducatifs (enseignants, inspection de l'Education nationale, Crèches petite enfance) ont été invités aux restitutions en présence des intervenants spécialisés, créant ainsi des temps d'échange et de compréhension de la démarche artistique et culturelle.

L'initiation aux pratiques artistiques en temps scolaire est un des moyens de toucher le plus grand nombre d'enfants possible, répondant ainsi à l'objectif du projet culturel municipal.

Parallèlement, des interventions arts visuels ont lieu également auprès des enfants dans les centres de loisirs, sur les temps du mercredi ou en fin de journée, ainsi que pendant certaines vacances scolaires.

► La subvention accordée est de **4 000 €**. Elle a contribué au financement des interventions artistiques et à l'achat de matériel et fournitures.

Classes de découverte théâtre avec une compagnie professionnelle :

La compagnie « L'Etoile Filante » a poursuivi pour sa 2ème année son action, consistant en des ateliers réguliers menés au sein de l'école et sur le plateau du Petit théâtre de l'Arche, s'achevant par une représentation devant les autres enfants de l'école en après-midi, et une autre devant les familles en soirée.

Ce projet repose sur un temps de travail long, entre la compagnie et les élèves : création texte et musique, interprétation, restitution de la création conçue comme un spectacle intégrant mise en scène, costumes, décors, éclairage et présenté dans un cadre professionnel.

Ce travail, conduit en adéquation avec les programmes de l'Education nationale de maîtrise de la langue en cycle III, crée du lien entre élèves, parents et enseignants, et répond à la volonté de la municipalité pour qu'enfants, parents et enseignants se familiarisent aux établissements culturels de la ville. Il est davantage axé sur la rencontre, le processus en lui-même, que sur la production artistique qui demeure facultative.

Le service culturel est partie prenante de ce dispositif, qui présente une alternative aux formes traditionnelles d'apprentissage, en stimulant l'intelligence sensible et en favorisant des qualités telles que l'imagination, la curiosité, la créativité, la confiance en soi.

En plus d'une journée de présentation du lieu et de deux journées d'improvisation et de création au Petit théâtre de l'Arche, les élèves bénéficient d'une « immersion » dans cette salle durant une semaine. Semaine intense au bout de laquelle deux représentations sont diffusées, devant les élèves de l'ensemble de l'école en après-midi et devant les familles en soirée.

Rencontres musique et danse / Education nationale :

Chaque année le plateau du Petit théâtre de l'Arche a été mis à disposition durant 3 journées pour les restitutions des interventions artistiques en temps scolaire, les 22, 23 et 25 mai 2023.

► **Des actions incitatives en faveur des publics dits « éloignés »**

Sortie en familles dans le cadre des ateliers tremplin

Chaque année, les enfants inscrits dans les ateliers tremplin, accompagnés de leurs familles, sont invités hors temps scolaire à un ou deux spectacles de la saison. Ces sorties culturelles sont, pour la quasi-totalité des enfants comme des familles (parents, frères et sœurs), leur première venue au spectacle dans un théâtre. Elles contribuent à l'ensemble des actions visant à tisser des liens renforçant le sentiment d'appartenance à un territoire.

Pour la saison 2023-2024, il y aura deux spectacles (voir dossier de demande 2024) :

- Voyage au bout de l'ennui / Cie Lamento (Danse) janv 24 => Travail sur la thématique de l'ennui avec les animateurs.
- A l'envers, à l'endroit, Muriel Imbach (théâtre immersif) avril 24 => Travail sur les stéréotypes de genre.

Politique tarifaire spécifique

Afin que les tarifs pratiqués ne soient pas une barrière pour les publics dits « éloignés », pour lesquels les ressources constituent par ailleurs un frein majeur, la politique tarifaire volontariste, mise en place auprès des relais que sont à ce jour l'OMAC/Famille, l'OMAC/Jeunesse, la MJC André Philip, le Secours populaire, le Secours catholique, etc., est maintenue.

Les personnes ont ainsi la possibilité d'accéder à des spectacles, à un tarif préférentiel de 2€ ou 5€ en fonction de leurs moyens financiers.

► **Le soutien aux pratiques amateurs**

Comme à chaque saison, un soutien est apporté aux projets culturels émanant des nombreux acteurs locaux du territoire, dans une démarche double, permettant de faire connaître ces nombreuses initiatives locales, et aussi les manifestations mises en œuvre par le service culturel.

Avec le conservatoire à rayonnement intercommunal M. Sloboda

La mise en réseau des conservatoires de la Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne se traduit, pour les spectacles de professeurs et d'élèves, par l'incitation de se produire à travers l'ensemble du territoire.

Les liens naturels entre l'établissement d'enseignement artistique présent sur la ville (conservatoire intercommunal Michel Sloba) et le théâtre municipal (espace Lino Ventura ou Petit théâtre de l'Arche) se perpétuent en 2023 avec la programmation de plusieurs concerts et spectacles :

- 11 janvier : concert du Nouvel An au Petit Théâtre de l'Arche.
- 28 janvier : Concert des ensembles / Orchestrades (rassemblement des orchestres cordes et vents des conservatoires de Torcy et de Vaires)
- 04 juin : « Pantin – Pantine » spectacle réalisé par les élèves et enseignants du conservatoires Michel Sloba et des élèves de l'école Victor Hugo
- 23 et 24 juin : spectacle de danse contemporaine

Avec les associations locales

On peut citer quelques initiatives en faveur du public jeunes :

- ***Entrer dans la danse***

La compagnie de danse Bleu Chocolat a donné plusieurs représentations de son spectacle « Y'a pas de saison Vivaldi » pour les enfants des écoles élémentaires de Torcy et leurs parents lors d'une représentation tout public. Les classes n'ayant pu se rendre à l'espace Lino-Ventura ont reçu le spectacle directement dans leur cours d'école.

- ***Fête de la musique***

La formule « Appel à projet » a été renouvelée cette année, proposant aux artistes musiciens amateurs du territoire de la Seine-et-Marne de se produire dans de bonnes conditions professionnelles devant un large public.

C'est la vocation de la Fête de la musique, dont on a fêté les 40 ans en 2022. Lancée en 1982 à l'initiative de Jack Lang, Ministre de la Culture, son principe est de promouvoir la musique via la tenue de concerts dédiés aux musiciens amateurs. C'est l'objectif de cette fête de la musique à Torcy : valoriser et promouvoir les musiciens amateurs de la ville et du territoire. Dans cet objectif, une information avec appel à se produire a été lancé en avril 2023 et diffusée largement via La Gazette, l'écran sur la façade de l'espace Lino-Ventura, les réseaux sociaux...

Parmi les 10 groupes, tous issus du département, qui ont répondu, 5 se sont produits le 21 juin 2022, avec des moyens professionnels mis en œuvre par le service culturel (scène couverte, son, lumière) :

- YKAM groupe
- WHITE WEDDING,
- CHEPTEL, groupe
- NIRMALIGHT, groupe de Torcy,
- JAMKY, groupe d'amis de Seine et Marne qui répète dans les studios « La forge à son » de Torcy.

- ***Exposition Talents ! #6***

Ce rendez-vous culturel dédié à la pratique en amateur dans le domaine des arts plastiques, s'adresse aux talents locaux désireux de donner à voir et partager leurs créations, a eu lieu le samedi 1 juillet en extérieur, jardin de l'îlot central.

♦ « Studio Mic&Danse » OMAC

Des stages ont été mis en place dans les deux domaines. Le stage de musique était composé de 3 sessions d'une semaine pendant les vacances d'hiver permettant aux jeunes d'être accompagnés dans la découverte du studio, du matériel et des logiciels de MAO. Ils ont pu participer à des ateliers d'écriture et de composition et de créer leurs propres paroles et leur propre instrumental. Deux stages de danse encadrés par un chorégraphe ont permis aux jeunes de pratiquer une activité physique et artistique et de s'exprimer par la danse.

- 39 jeunes ont participé à cette action (11/15 ans : 16 filles – 12 garçons, 26/30 ans : 2 femmes – 9 hommes)

► La subvention accordée est de **5 000 €**. Elle a contribué partiellement à l'achat de fourniture d'équipement du studio en matériels techniques et à la participation aux prestations de service.

♦ « Festival Fraîcheur » Evasion Urbaine

Dans le cadre des quartiers d'été, ce festival se déroule sur 4 jours autour des cultures urbaines par la tenue de forum, d'ateliers et stands culturels, de passages scéniques d'enfants et de jeunes, de battle de danse et une fête de la musique le 21 juin pour clôturer le festival

► La subvention accordée est de **6 000 €**. Bilan non communiqué.

♦ « Chemins et passages : Aller droit, aller vers, oser savoir » Association Active

L'association a proposé un travail sur l'image et sur l'imaginaire aux habitants construit collectivement à travers une histoire ou un récit

Le projet proposait des ateliers artistiques (ateliers d'écriture, cafés images, Histoire et photographie) et des rencontres enfance – jeunesse à la Maison Léo Lagrange, des cafés images et Histoires à l'espace Rencontre de l'Arche Guédon, d'un parcours culturel suivi et des sorties culturelles hebdomadaires ou bi hebdomadaires (Château de Champs sur Marne, à la BNF, à la Maison Européenne de la photographie, au Conservatoire des Arts et métiers, au Petit Palais et au Parc de Rantilly) adaptées en fonction de l'âge des bénéficiaires, Un Café-histoire au Cimetière du Père-Lachaise, et des balades contées sur l'origine de la ville, des étals aux commerces de Paris, en bord de Seine. Reportages photographiques, "Boîtes et secrets à Champs", "Quelques images, sur les traces d'une nouvelle peau printanière", "Nuits Corticales" au Grand-Palais.

- 210 personnes, de 6 à 60 ans, ont participé à cette action (143 filles/femmes et 67 garçons/hommes) dont plus de 95% en Politique de la ville.

La fidélité des participants et une importante présence lors des restitutions de textes et d'images soulignent l'implication et la connaissance de leurs actions soutenues par l'OMAC de Torcy.

► La subvention accordée est de **3 000 €**. Elle a contribué au financement des artistes professionnels, aux sorties culturelles et transports et à l'achat de fournitures.

♦ « Rhizome, rencontre de la jeunesse avec l'art contemporain » MJC

Cette action vise à favoriser l'ouverture et l'accessibilité culturelle des publics jeunes et de leurs familles par la mise en place d'actions culturelles « hors les murs ».

La mobilisation du public jeune (11-17 ans) résidant en QPV est en hausse. Les sorties culturelles (studio 13/16 au Centre Pompidou, découverte de sites culturels autour de l'art contemporain) et les stages de pratiques artistiques sont un succès et les jeunes sont assidus et demandeurs de conseils et d'accompagnement dans leur parcours artistique au sein de l'espace de création, aménagé à la MJC. Le Rallye BD jeunes (depuis 2 ans) est également une réussite et cette action sera renouvelée. Les collaborations avec les établissements scolaires et les centres de loisirs de la ville se consolident et les participations sont régulières (demande de médiations culturelles, visites ou ateliers de pratique artistique) notamment dans le cadre des résidences d'artistes professionnels ou émergents.

- 323 enfants, 123 préados, 116 ados ont pu bénéficier des activités proposées dans le cadre de cette action dont 388 jeunes issus des QPV de la ville (200 filles et 188 garçons).

► La subvention accordée est de **2 000 €**. Elle a contribué au financement des interventions artistiques et à l'achat de matériel et fournitures.

♦ « Quartiers d'art et d'été » MJC

Dans le cadre des quartiers d'été, des actions ont pu être mises en œuvre par la MJC afin de favoriser l'accessibilité culturelle aux publics qui en sont les plus éloignés (enfants du centre de loisirs Mafalda, familles et ados)

- Sortie au château de Fontainebleau dans le cadre de « C'est mon patrimoine » : visite avec un groupe de théâtre à travers les romans de Jules Verne, initiation à l'escrime artistique.
- Sortie avec le service culturel et patrimoine de la ville de Noisiel autour de la chocolaterie Meunier et des bords de Marne.
- Sortie Nature avec observation de la faune et de la flore aux lacs du Maubuée avec des animateurs de Seine et Marne Environnement.
- Découverte de la sérigraphie, pratique artistique autour de l'exposition de 3 artistes au centre d'art de la FDB, rencontre d'une artiste en résidence avec découverte de différentes techniques artistiques. Soirées jeux avec parents et ados du quartier.

La programmation a été co construite avec les participants. La MJC a eu beaucoup de retours positifs et les familles, qui pour une grande majorité ne partent pas en vacances, souhaitent participer de nouveau l'été prochain à cette action.

- 128 personnes ont participé à ce quartier d'été culturel et artistique.

► La subvention accordée est de **5 000 €**. Elle a contribué au financement des prestations de service, aux sorties ; aux transports et aux fournitures.

5. Coordonner et promouvoir la vie associative

Sous la houlette de la ville, la mise en réseau des acteurs associatifs permet d'agir en complémentarité sur les quartiers les plus fragiles, d'optimiser les champs d'intervention de chacun afin d'enrichir l'offre de services sur un même territoire et de réduire les inégalités.

L'OMAC

La municipalité s'appuie sur l'OMAC qui œuvre dans le champ de l'Education Populaire. Association détentrice d'un agrément centre social, elle met en avant la relation de proximité et prend appui sur l'implication des habitants en favorisant l'action collective. Ses actions s'articulent autour de trois grands secteurs : la jeunesse, la promotion de la réussite/accompagnement à la scolarité et la famille.

Elle coordonne les initiatives des associations partenaires qui œuvrent dans le même sens en apportant une complémentarité d'actions avec leurs spécificités et leurs compétences dans la réalisation de projets.

Les associations torcéennes

L'implication des associations contribue vivement au dynamisme du territoire. Elles sont soutenues par la ville au moyen d'une subvention annuelle et/ou par une dotation en aides indirectes (mise à disposition de locaux, aide logistique, soutien administratif, communication).

En 2023, 24 actions associatives ont été financées au titre de l'ANCT, représentant 9 associations torcéennes.

Aux côtés de l'OMAC, les actions en politique de la ville ont été, cette année encore, enrichies par l'engagement social et citoyen des associations torcéennes suivantes :

MJC André Philip, Evasion Urbaine, Equipe A, La Paume de Terre, ACTIVE, Les Petits débrouillards, Tennis Club de Torcy et Comité des Fêtes.

6. Favoriser la participation des habitants

La participation des habitants est au cœur de la Politique de Ville et des actions menées, tant par la ville que les associations torcéennes qui sont à l'initiative de la création et de l'animation d'espaces et d'instances de participation afin de créer du lien social et des espaces de citoyenneté.

Avec la loi de Programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine du 21 février 2014, le principe de co-construction de la Politique de la Ville avec les habitants est devenu un enjeu essentiel pour favoriser le bien vivre ensemble. Si les Conseils Citoyens élus le 27 juin 2015 au sein des quartiers prioritaires de l'Arche Guédon et du Mail/Victor-Hugo n'ont plus de représentants actifs au sein des QPV, l'expression des habitants est encouragée et relayée par le tissu associatif torcéen, très ancré dans les QPV, avec des actions de proximité menées au plus près des habitants.

a. L'éducation à la citoyenneté et au civisme

Chaque année, acteurs municipaux et associatifs se mobilisent autour de cette thématique en proposant des actions de sensibilisation à la citoyenneté et au civisme en direction de la jeunesse, principalement, sur l'ensemble du territoire torcéen.

♦ « 14 juillet citoyen » quartier de l'Arche Guédon » OMAC

Cette action s'inscrit dans le dispositif des Quartiers d'été. Un collectif d'habitants regroupant adultes et jeunes, avec une volonté de s'investir davantage sur l'organisation de cette fête, s'est très vite constitué. A partir de janvier, ils se sont réunis deux fois par mois afin de préparer la manifestation et de définir la répartition des tâches, la soirée, le choix du film et de décider des nombreux stands à mettre en place pour le 13 juillet 2023.

Cet évènement permet de capter l'attention des habitants de ce quartier, à une date qui a tendance à favoriser des incivilités.

Comme d'habitude, les services municipaux ont été des partenaires facilitateurs en apportant aide matériel et sécurité.

Une association de jeunes du quartier a contribué à la mise en place de l'espace buvette-restauration.

L'association Equipe A a encadré et animé des défis sportifs intergénérationnels pendant toute la durée de la manifestation.

Une attention particulière devra être portée au choix du film lors de la prochaine édition, afin de toucher davantage un public intergénérationnel.

Cet évènement a mobilisé 407 participants dont 250 habitants qui résident sur le QPV de l'Arche Guédon.

► La subvention accordée pour cette action est de **4 000 €**. Elle a contribué au financement de prestataires extérieurs, de matériel et fournitures.

♦ « Mobilisons-nous pour le 13 juillet 2023 » quartier du Mail – OMAC

Cette action organisée dans le cadre des Quartiers d'été repose sur la mobilisation et l'implication des habitants. En amont de l'action, du 2 juin au 13 juillet, jour de la fête de quartier, différentes rencontres se sont tenues avec les habitants, les partenaires associatifs et les bailleurs sociaux pour organiser et rechercher des

contenus pour cet évènement La veille et le jour J : décoration des rues du quartier, installation et animation des différents stands par les habitants : un atelier de danse collective animé par les habitants, une déambulation avec un groupe de percussionnistes à travers le quartier, stands de jeux (éducatif sur la fête nationale, concours de la bourriche, maquillage, grand jeu, mini disco pour les enfants, « Le Mail danse en ligne), un cinéma plein air.

Les rencontres en amont ont permis de fédérer les différents acteurs. L'animation des différents ateliers, lors de l'action, a permis de valoriser les talents et savoirs faire des habitants. La forte implication des habitants aux différents stands (animation pour les enfants, buvette, barbecue, etc.) contribue à valoriser la volonté d'une grande partie des habitants à leur souhait du 'bien vivre ensemble ».

Un total de 250 personnes (150 femmes – 100 hommes) de tous les âges ont participé à cet évènement, tous résidant au sein du quartier prioritaire le Mail/Victor Hugo.

► La subvention accordée est de **4 000 €**. Elle a permis l'achat de matériel et fournitures et le financement du prestataire extérieur. Seul un des bailleurs a participé au financement de cette action

♦ « Fête Baudelaire – Victor Hugo » OMAC

Cette fête s'est construite avec l'implication des habitants du quartier et des représentants de parents d'élèves du groupe scolaire Victor Hugo, des partenaires agissant sur ce quartier ou en lien avec l'OMAC : EBEEAG, la Paume de Terre, ARABESQUE, Esprit Qui Clic et le centre de loisirs du Bord de l'Eau.

4 réunions se sont déroulées en présence de l'ensemble des partenaires pour construire cette fête (contenu, déroulé et organisation matériel).

La tenue de l'exposition « Tous poètes » en partenariat avec la Paume de Terre (ateliers d'arts visuels avaient pour objectif de mieux connaître les personnages illustres du quartier). 8 stands pour tous : jeux, sensibilisation à l'utilisation des écrans. Un hommage au Président d'Evasion Urbaine, habitant du quartier, décédé en début d'année, a été rendu lors de cet évènement.

L'action a démarré le 7 septembre et s'est conclue avec la fête le samedi 23 septembre 2023.

Pour cette première édition, 350 personnes du quartier, de tous âges, ont participé à cette fête. Une fréquentation qui va au-delà des prévisions de l'OMAC. Ce temps convivial répond à un besoin des habitants de ce secteur et sera reconduit en 2024.

► La subvention accordée est de **2 000 €**. Elle a permis le recours à un prestataire de service, à l'achat de matériel et fournitures

♦ « Jeunes libres et citoyens » Evasion Urbaine

Cette journée a été créée pour sensibiliser les collégiens aux valeurs citoyennes et promouvoir l'engagement des jeunes à travers le dispositif du Service Civique et d'autres dispositifs favorisant l'autonomie des plus jeunes.

Ce projet citoyen et sportif s'adresse aux classes de troisième de la commune de Torcy, une action qui porte haut des valeurs de mixité et de vivre ensemble.

Une 5^{ème} édition placée sous le signe de la convivialité où chacun peut partager des valeurs citoyennes et solidaires au-delà des différences. Avec l'appui et la participation de partenaires du territoire, c'est aussi un espace d'expression de l'engagement des élèves à travers des ateliers d'une grande diversité.

Au programme : un tournoi de futsal inter collèges, un village citoyen dans lequel associations et partenaires sensibilisent les jeunes aux différentes manières de s'engager, un espace ciné-débat pour échanger sur les thèmes de la citoyenneté, l'engagement, la tolérance et les discriminations, une émission de radio, un mur d'expressions, une exposition, des activités sportives et un espace photos afin d'immortaliser cette journée.

Cette journée s'intègre dans la programmation scolaire des classes de troisième avec pour objectif principal de faire des torcéens d'aujourd'hui des citoyens de demain.

Projet mis en place en partenariat avec les trois collèges de Torcy (Louis Aragon, Victor Schoelcher et Arche Guédon) : 350 jeunes collégiens âgés entre 14 et 16 ans originaires de Torcy et ses environs.

Les différents ateliers tournent autour de la lutte contre les discriminations, l'accès aux droits, les échanges européens en lien avec l'OFAJ, les pratiques culturelles, la lutte contre le harcèlement scolaire et la promotion de la citoyenneté.

► La subvention accordée est de **5 000 €**. Bilan non communiqué.

b. Le lien social au cœur des quartiers

La thématique du lien social est celle qui a mobilisé le plus les acteurs, notamment associatifs. La réalisation des actions suivantes a permis d'agir sur les problématiques de cohésion et d'inclusions sociales, de citoyenneté, de prévention de la radicalisation, du vivre ensemble et d'intégration auprès des habitants résidant au cœur des quartiers prioritaires de la ville en investissant l'espace public.

♦ « Quartiers d'été » Ville : Sport – Enfance / OMAC / Associations

L'action permet d'offrir des temps de loisirs et d'animation estivales aux enfants et familles qui ne partent pas en vacances. Développer l'offre en matière de pratique sportive et culturelle tout en créant du lien social entre habitants.

Cet été, la ville de Torcy a organisé deux opérations « Quartiers d'été » : la première au stade du Frémoy, le jeudi 20 et le vendredi 21 juillet 2023, la seconde au stade Roger Couderc les 17 et 18 août.

Pour s'adapter aux demandes des familles et aux températures, les animations étaient en accès libre de 14h à 20h, de sorte que les enfants puissent y aller l'après-midi avec le centre de loisirs ou en famille, ou encore avec les parents après le travail.

Au programme sur ces 4 journées :

- Des structures gonflables
- Des activités sportives avec 5 associations Evasion Urbaine, Equipe A, les clubs de badminton et de volleyball et Arcao (arts martiaux)
- Prestation musicale avec djembé/percussions sur les 4 jours et une formation assurée par les percussionnistes auprès des enfants dans les tribunes avec spectacle final.
- Des coloriages géants, des jeux et un espace détente avec l'OMAC
- La bibliothèque hors les murs du réseau des médiathèques et l'office du Tourisme de la CAPVM.
- Des tapis de glisse, du tir à l'arc, des jeux de bulles.
- Pêche aux poissons pour les plus petits
- Confiseur, crêperie

Environ 3000 personnes ont participé à ces quartiers d'été sur les 4 jours.

Le public majoritaire était les enfants, ceux des 4 centres de loisirs de la ville ainsi que les enfants venus en famille mais également des préadolescents et des jeunes.

On peut estimer à environ 1200 bénéficiaires des 2 QPV de la ville.

Un public chaque année plus nombreux qui compte la participation des habitants des communes limitrophes (Noisiel, Champs S/M, Collégien, Saint Thibault, Chelles, Vaires S/M, Serris, Bussy, Val d'Europe).

Un comptage a été réalisé par une stagiaire par les entrées principales mais d'autres accès non surveillés ont été utilisés par le public

4 journées qui se sont déroulées sur les créneaux horaire : 14h à 20h :

Au stade du Frémoy, le jeudi 20 et le vendredi 21 juillet 2023

Au stade Roger Couderc les 17 et 18 août.

Au regard du nombre de participants, on peut constater que ces quartiers d'été sont des RDV fidélisés pour les torcéens en majorité et particulièrement pour les familles qui ne partent pas en vacances l'été.

On peut souligner l'ambiance joyeuse et familiale de ces journées qui se sont déroulées dans un très bon climat et répondent aux attentes des habitants de se retrouver autour d'activités sportives, ludiques et culturelles en plein air. Les activités étaient pluridisciplinaires et de qualité avec un bon encadrement des intervenants associatifs.

Il est également à noter la réussite du partenariat entre la ville, l'OMS, la CAPVM et le tissu associatif torcéen (jeunesse et sportif).

Les outils de communication (gazette, panneaux lumineux, flyers, site internet, réseaux sociaux) ont largement contribué au succès de ces quartiers d'été.

► La subvention accordée est de **8 000 €**. Elle a contribué à la location des structures gonflables, au financement des prestataires extérieurs (animations, spectacle) et l'achat de matériel et fournitures.

♦ « Quartiers d'été – Été sport dans les quartiers » Sport – Enfance – OMS – OMAC

Dans le cadre du dispositif « Quartiers d'été », la ville a reconduit cette action en partenariat avec l'OMS et l'association Equipe A : 2 séances sportives hebdomadaires, de 1 heure d'activités sportives avec un circuit training adapté à tous, jeux de ballons et musique pour la Zumba/

Les 8 séances, encadrées par 2 ou 3 animateurs d'Equipe A dans les quartiers en QPV de la ville, se sont déroulées sur le mois de juillet de 19h à 20h, en direction des enfants et de leurs parents.

Les mercredis : Place des Rencontres QPV Arche Guédon à Torcy. Participation de 20 à 25 personnes.

Les vendredis : LCR Jean Zay – QPV Le Mail/V.Hugo. Participation de 30 personnes.

Les intervenants sportifs se sont déplacés dans les QPV de la ville au moyen d'un véhicule de type Kangoo, mis à disposition par la ville et équipé de matériel sportif notamment des structures gonflables pour les enfants et de chaises pour les parents.

Environ 200 personnes ont pu bénéficier de cette action sur la saison avec un public d'enfants, d'adolescents et de parents, surtout des mamans.

L'action n'a fonctionné que sur le mois de juillet pour des raisons de disponibilité des animateurs mais également au regard de la baisse de fréquentation significative constatée durant l'été 2023 sur les 2 QPV de la ville.

Les objectifs ont été globalement atteints au regard des indicateurs utilisés. Le nombre de participants était au rdv, les intervenants ont su adapter leurs activités aux différents publics accueillis. Ces séances, au cœur des quartiers en QPV, ont permis de maintenir voire renforcer le lien avec les jeunes et de contribuer à la tranquillité publique durant l'été. Le partenariat, entre la ville, l'OMS et Equipe A, fonctionne bien sur l'organisation de cette action désormais fidélisée sur les quartiers d'été.

► La subvention accordée est de **3 000 €**. Elle a contribué à la rémunération des intervenants extérieurs, la location de la structure gonflable, l'achat de matériel et la mise à disposition d'un véhicule.

♦ « Cœur de quartier » OMAC

Cette action vise à permettre aux jeunes de 11-18 ans issus des QPV d'accéder à des activités sportives, culturelles et de loisirs sur différents temps de vie, notamment durant les vacances scolaires. La priorité est donnée aux jeunes qui ne partent pas en vacances en les sortant de leur quartier. Elle vise également à créer plus de lien avec de nombreux jeunes qui ne fréquentent pas ou peu les structures jeunesse de l'OMAC.

A chaque session de vacances scolaires, le service Jeunesse a mis en œuvre des actions au cœur des quartiers afin de toucher prioritairement les jeunes qui résident dans les quartiers en Politique de la Ville mais également des séjours (2 sur l'été), sorties (base de loisirs, musées, parc Astérix, cinéma, nouvelles pratiques sportives).

Les objectifs visés :

- Favoriser l'accès à la culture, aux sports, aux loisirs, aux séjours, durant les vacances scolaires en direction des jeunes qui ne partent pas en vacances.
- Développer une citoyenneté active en accompagnant les jeunes à être des acteurs de leurs temps libres.
- Favoriser la participation des jeunes filles, tout en mixant les différents publics.
- Impliquer le plus grand nombre de jeunes dans l'élaboration et la mise en œuvre des actions

Des temps d'échanges et de co-construction ont été organisés avec les jeunes pour les impliquer dans la planification du programme des activités et sorties à mettre en place, que ce soit en nocturne, week-end ou durant les vacances scolaires.

Cette implication des jeunes a permis de diversifier les activités, de les responsabiliser mais également de toucher un public très mixte.

356 jeunes ont pu bénéficier de ce dispositif (6/15 ans : 89 F/103 G ; 16/17 ans : 45 F/62 G ; 18/25 ans : 15 F/42 G) dont 250 bénéficiaires issus des QPV

► La subvention accordée est de **5 000 €**. Elle a contribué principalement au financement des prestataires de service et l'achat de matériel et de fournitures de loisirs.

♦ « La dictée du partage » OMAC

Cette action vise à se retrouver dans un cadre festif et ludique autour de la langue française, à partager un moment convivial en fin d'année scolaire dans le cadre des actions menées par la Promotion de la Réussite ; à donner le goût de la langue française par des moyens ludiques, aux jeunes inscrits à la Promotion de la Réussite.

Cet événement s'est clôturé par un concert avec une tête d'affiche, une jeune torcéenne nationalement connue. Cette action a touché plus de jeunes que prévus et la salle de spectacle miss à disposition n'a pas permis d'accueillir tous les habitants souhaitant assister au concert.

En amont, plusieurs réunions préparatoires ont été organisées pour élaborer la mise en œuvre de cette animation sur le quartier du Mail à Torcy. Ont été invités à prendre part à l'organisation : les habitants, élèves, jeunes, moins jeunes, les enseignants et les associations du territoire. Une prospection a été organisée auprès des commerçants et sociétés pour l'obtention de lots. Une cellule d'organisation logistique a été établie. Création d'une cellule de correcteurs composée de bénévoles, professeurs ou anciens professeurs, ainsi que d'autres bénévoles volontaires.

Cet événement s'est déroulé le samedi 17 juin 2023 de 14h à 19h à la Maison Léo-Lagrange.

En milieu d'après-midi : Ateliers ludiques autour de la langue française s'adressant aux jeunes et aux adultes. Les jeunes inscrits à la Promotion de la Réussite ont été invités à lire leurs productions réalisées pendant les ateliers axés sur la langue française. Ces ateliers sont basés sur des jeux éducatifs littéraires afin de faire écrire aux jeunes des textes poétiques de manière détournée.

Ensuite, la dictée a été proposée pour 3 niveaux de connaissance, ouverte à tous les publics jeunes des collèges, sur inscription. La priorité a été donnée aux habitants qui résident sur les 2 quartiers prioritaires de Torcy (Mail et Arche Guédon). Lors des inscriptions les participants ont été répartis par niveau. Le jury s'est réuni pour effectuer les corrections suivant un barème préétabli. Pendant le temps de correction, scène ouverte et restauration.

La soirée a été clôturée par la remise des lots. Aucune participation financière n'est demandée pour cet événement.

Nombre total de bénéficiaires : 250 tout public mais principalement les femmes avec leurs enfants.

► **L'action n'a pas été subventionnée en 2023.** Suite à une erreur de l'ANCT, ce dossier est toujours à l'étude par les services instructeurs.

♦ « Festi jeunes » OMAC

Cette action a permis de mettre en œuvre des activités sportives tout en faisant connaître les talents des jeunes de Torcy.

N'ayant pas eu les financements nécessaires pour concevoir l'aménagement technique (sono et mise à disposition de techniciens) du spectacle au Petit Théâtre de l'Arche, les répétitions et les restitutions ont pris la forme de plusieurs petits temps festifs dans les différents quartiers de la ville, au sein des structures d'accueil jeunesse, la salle de danse municipale, le studio de musique de l'OMAC pour enfin finir par un temps fort artistique en plein cœur du quartier de l'Arche Guédon.

Les prestations réalisées :

- Artistiques (concert, chant, danse, stand up)
- Sportives (foot boule).
- Jeux : château gonflable, machine à tank, jeu concours avec des lots à gagner, jeux en bois, blind test.

Les objectifs fixés ont été atteints :

- Organiser un événement festif par et pour les jeunes -
- Développer le bien-être et la créativité des jeunes
- Valoriser les talents des jeunes Torcéens
- Découvrir de nouvelles pratiques sportives
- Impliquer les jeunes dans la programmation des activités.
- Renforcer l'entraide, l'esprit de groupe et la valorisation de chacun.
- Développer l'interculturalité et la mixité sociale.

Un bon partenariat a pu être engagé avec les services municipaux de la ville, l'association Equipe A, le Tennis Club de Torcy, la Mission Locale, Evasion Urbaine et La Brèche.

Ainsi, 420 personnes (- de 5 ans : 66 F/42 G, 6/15 ans : 80 F/50 G, 16/17ans : 31 F/ 18 G, 18/25 ans : 40 F/50 H, 26/64 ans : 30 F/ 13 H) ont pu bénéficier de ce panel d'activités menées principalement dans les QPV de la ville.

► La subvention accordée est de **2 000 €**. Elle a contribué au paiement des intervenants artistiques.

♦ « Voyage à vélo- Le sport au service de la culture » OMAC

Dans la continuité des actions précédentes, mises en œuvre pour lutter contre les rixes inter-quartiers et inter-villes, ce séjour vise à encourager l'ouverture aux autres en favorisant la solidarité, développer l'intérêt pour l'histoire et le goût de l'effort.

Pour cette troisième édition, assez rapidement, les professionnels des 5 villes participantes (Torcy, Lognes, Champs-sur-Marne, Noisiel et Saint-Thibault-des-Vignes) ont eu de nombreuses sollicitations de jeunes et familles intéressés pour prendre part à cette aventure.

Après avoir constitué les groupes, l'OMAC a organisé plusieurs ateliers avec les partenaires : association « EQUIPE A », la Police Nationale, le Club de Football de Lognes et de Champs sur Marne.

Il y a eu 12 ateliers de préparation athlétique avec l'association « Equipe A » ainsi que des ateliers sportifs animés par des bénévoles et professionnels des villes impliqués dans ce projet.

Ces ateliers ont été ouverts à un grand nombre de jeunes participants potentiels au périple, à vélo ou pas.

Une session de prévention routière spécifique au déplacement à vélo et à la sécurité routière, a été effectuée par la Police Nationale en poste à l'hôtel de Police de Torcy. Cette session s'est déroulée sur le site de l'OMAC Arche Guédon.

Deux réunions en présence des familles et des jeunes ont également été organisées afin de présenter le trajet, les pays traversés et l'organisation de l'hébergement quotidien. Une s'est déroulée à la MPT Victor Jara à Champs-sur-Marne et la seconde sur le site de l'OMAC Arche Guédon

Le 03 août 2023, l'équipe d'encadrants et 25 jeunes âgés de 15 à 17 ans ont pu entamer ce voyage de 1000 km à vélo pour 15 jours en direction du mémorial d'Auschwitz.

13 encadrants (encadrants sur la route, chauffeur de mini-bus, etc.), salariés et bénévoles se sont mobilisés sur ce projet ainsi que des intervenants, en amont, pour préparer les jeunes à l'effort physique et à la prévention routière

De nombreux partenaires ont pris part à la réalisation de ce projet :

- Villes de Torcy, Noisiel, Saint-Thibault-des-Vignes, Lognes et Champs-sur-Marne
- FC Champs – Club de football
- US Lognes – Club de Football

- MPT Victor Jara (Champs-Sur-Marne)
- L'agglomération de Paris Vallée de la Marne
- Police Nationale – Fonctionnaires de l'hôtel de la Police Nationale - Torcy
- Association Equipe A
- La M2IE
- La Société des membres de la Légion d'honneur de Seine-et-Marne
- Decathlon

L'ensemble du projet a mobilisé 321 personnes (158 femmes/163 hommes dont 10 jeunes filles et 70 garçons de 16/17 ans et 31 garçons de 18/25 ans) sur chaque période de vacances ainsi que sur la journée de rencontre avec des jeunes issus des 5 villes partenaires.

150 bénéficiaires sont domiciliés en QPV.

La difficulté rencontrée pour chaque ville a été de choisir les partenaires associatifs, sportifs et les jeunes pour cette troisième édition. En effet, le succès des deux précédentes éditions a créé un réel engouement vis-à-vis de ce projet, l'OMAC a eu plus de jeunes désireux de participer à ce troisième périple que de places disponibles.

Le projet avait pour but de lutter contre les violences inter-quartier/ville tout en créant des liens entre différents groupes de jeunes issus de 5 communes limitrophes, qui traversent depuis un certain temps des épisodes de violences.

Il devait également avoir en toile de fond, une thématique : la commémoration d'une histoire commune et l'hommage aux nombreuses victimes de la Shoah et la découverte du camp d'extermination d'Auschwitz. Ces objectifs ont été atteints, cela se constate par les nombreuses actions qui se poursuivent entre ces 5 villes (Torcy, Lognes, Champs-sur-Marne, Noisiel et Saint-Thibault-des- Vignes) après ce projet.

L'engagement physique de chaque jeune dans ce périple à vélo a fédéré le groupe et a créé de réels liens entre participants.

A chaque période de vacances scolaires, les partenaires construisent ensemble une action permettant aux jeunes des 5 territoires de se rencontrer autour d'activités physiques et conviviales. Ces initiatives permettent de maintenir des liens tout au long de l'année et si nécessaire, de désamorcer des conflits naissants ou existants.

Les jeunes ayant participé à ce projet deviennent naturellement des régulateurs lors des conflits qui surgissent entre les villes et/ou des quartiers en partageant avec leurs pairs l'expérience de ce périple à vélo qui a permis de travailler sur la mixité, la solidarité, combattre les préjugés et travailler à avoir une autre image de l'autre.

Ce séjour a permis à ces jeunes de continuer à se côtoyer et partager des moments collectifs sans aucune difficulté particulière.

Cette action a principalement existé sur les réseaux sociaux de l'ensemble des acteurs du projet, notamment des jeunes bénévoles associés au projet et participants au périple à vélo.

Elle a fait l'objet de création de pages spécifiques sur l'évènement avec pour titre « Le 77 à Vélo »

► La subvention accordée est de **32 000 €**. Elle a contribué à Elle a contribué à l'achat complémentaire de vélos, de matériel, d'équipements et d'amortir les frais liés à l'utilisation des 4 minibus et du camion.

♦ « **Evasion Estivale** » **Evasion Urbaine**

Dans le cadre des quartiers d'été, l'action vise à proposer une pratique sportive (football) et de l'accompagnement scolaire et éducatif durant les vacances estivales à un public prioritaire situé en QPV à travers deux stages de 4 et 5 jours, du 10 au 13 juillet et du 17 au 21 juillet 2023 ;

Lieu : Stade du Frémoy et Gymnase de l'Arche Guédon.

Public cible : Licenciés et non licenciés âgés de 9 à 15 ans

Activités programmées :

- Sensibilisation à la nutrition et l'hygiène
- Forum des droits de l'enfant (présentation du 119 et 3020)
- Accompagnement scolaire +cahier de vacances offert (Fondation du football et partenariat privé)
- Activités sportives autour de la gestion des émotions
- Valeurs de la république, « comprendre la laïcité » (intervenant extérieur Coexister)
- Ateliers de sensibilisation et forums (Dangers réseaux sociaux et cyberharcèlement)
- Ateliers : Gestes qui sauvent (utilisation des kit mini Anne + partenaire SALVUM)
- Animation laïcité et prévention de la radicalisation
- Ateliers d'écriture et concours d'éloquence

Sorties proposées :

- Sortie Piscine, Base loisirs Torcy
- Sortie Parc d'attractions Parc Astérix
- Cité des sciences (stages juillet)
- Base de loisirs de Jablines (activités accrobranches + sports nautiques)
- Animation quartiers d'Été, ville de Torcy (20 juillet 2023)

► La subvention accordée est de **4 000 €**. Bilan non communiqué.

♦ « Féeries hivernales » Comité des Fêtes

Il s'agit de la 4^{ème} édition de cette action organisée le week-end du 16 au 17 décembre 2023 autour de la thématique de Noël dans les quartiers de la ville, dont les 2 QPV et sur le parvis de l'Hôtel de Ville.

Les animations proposées sur ces journées :

- Parade du Père Noël dans tous les quartiers de la ville dont les QPV vers le centre ancien avec distribution de friandises.
- Marché de Noël (40 stands) + espace de restauration sur le parvis de l'HDV.
- Ferme en ville – Atelier d'animations pédagogiques sur le parvis de l'HDV.
- Jazz band – Magicien.
- Animations et démonstrations culinaires par le chef David Martin et des chefs torcéens et seine et marnais.
- Animation « A la découverte des commerçants du marché traditionnel ».
- Stand de maquillage pour enfants.
- Feu d'artifice sur le parvis de l'Hôtel de Ville.

Cette manifestation a permis d'accueillir 4500 à 5000 personnes tous âges confondus dont 1000 à 1500 personnes issues des QPV, 1000 à 1500 enfants dont 600 à 1000 issus des QPV

Les objectifs visés ont été atteints :

- La mixité des publics accueillis dont les publics des QPV.
- L'intergénération, entre autres avec les Flash Mob.
- Les échanges notamment autour des démonstrations culinaires.
- Le renforcement partenariat CdF / Ville / ACAT.

► La subvention accordée est de **5 000 €**. Elle a contribué à couvrir partiellement les prestations de service, l'achat de matériel et fournitures et la location (éclairage, sono).

♦ « eWeek Torcy Festival 2023 » Sport

Les 18 et 19 novembre s'est déroulé le « eWeek Torcy Festival 2023 », le samedi : accueil du public de 10h à 20h, le dimanche : accueil du public de 10h à 17h30, au sein de l'Espace Lino Ventura et en extérieur sous la forme de compétitions, animations et prévention autour des jeux vidéo.

Le 17 novembre : 18h30-20h30 soirée de lancement avec les élus et personnalités : Discours, cocktail et découverte des jeux à disposition

Dans la salle :

2 tournois Foot et Mario Kart proposés par 2 associations, l'OMAC et par MasterClash.

La Mission Locale a proposé des jeux vidéo, pour tout âge, pensés pour développer et évaluer les atouts de chacun, notamment la coopération, la négociation, l'habileté mais aussi avec des casques de réalité virtuelle pour s'immerger au cœur de différents métiers.

L'OMAC a proposé des jeux sportifs : Just Dance, Nintendo Switch Sports, Ring Fit. Jeux et compétitions (meilleur pilote du WE) sur simulateurs de conduite et Gran Turismo ont été animés par l'association USMF.

Un circuit géant Mario Kart commandées depuis les consoles, les mini-voitures de kart évoluaient sur 2 grands circuits.

Le réseau des médiathèques a proposé des jeux avec casque de réalité pour les plus grands, et « Dessine ton jeu », pour les plus jeunes, sur tablette pour créer son propre parcours. 3 bornes d'arcade étaient en libre accès avec des jeux légendaires : Street Fighter, Alladin, Asteroïds.

Dans le hall, l'association Le Ludiste avait mis en place un espace dédié aux jeux de plateau. L'association Esprit qui Clic a proposé une exposition sur l'impact écologique du numérique, une exposition sur prévenir les cyber-arnaques et un quiz interactif. Le service de prévention de la CAPVM a animé un parcours de prévention des addictions

Un stand restauration et boissons était tenu par des jeunes de l'OMAC et un stand « Bubble Tea » par la micro entreprise jia2tea.

A l'extérieur :

Le camion Science Tour de l'association Les Petits Débrouillards a proposé, aux petits et grands, des ateliers d'expériences scientifiques. La Mission Locale a accueilli les familles dans son multi-mobile permettant de présenter l'ensemble de leurs activités et un conseiller était également à disposition des jeunes.

Les objectifs ont été pleinement atteints avec une bonne participation, une belle ambiance familiale et la satisfaction du public torcéen, la pertinence et la qualité des animations proposées, la sensibilisation des publics aux valeurs du eSport et à la santé, la réussite du partenariat avec les associations et structures locales, le lien tissé entre générations et la pertinence des outils de communication

► La subvention accordée est de **2 000 €**. Elle a contribué à couvrir une partie des locations et achat de matériels. Au regard du bilan financier de la première édition, le budget a été revu à la baisse compte tenu des contraintes budgétaires de la collectivité et du montant de la subvention octroyée.

♦ « Tennis famille » Tennis club de Torcy

L'objectif de cette action est d'ouvrir le tennis aux personnes les plus éloignées de cette pratique, issues principalement des quartiers prioritaires de la ville.

En partenariat avec l'OMAC, cette action prévoit la mise à disposition d'un éducateur sportif pour donner des cours de tennis, une fois par semaine, aux femmes qui ne travaillent pas ainsi qu'aux personnes âgées des quartiers prioritaires de la ville au club de Tennis.

► La subvention accordée est de **2 000 €**. Bilan non communiqué.

♦ « Tennis Jeu set job » Tennis club de Torcy

Cette action vise à développer la pratique du tennis auprès des jeunes dans les quartiers prioritaires par le portage du projet « Fête le mur », association présidée par Yannick Noah, à partir de différents programmes : la compétition éducative, l'insertion par « Tous sur le court », « Jeu » « Set et job » et « l'école d'arbitrage et de ramasseurs de balles », les sorties culturelles, la nutrition.

Ce programme est prévu sur 3 ans en lien avec des animateurs de l'OMAC et en partenariat avec la Mission Locale.

Le Club de tennis de Torcy, est engagé dans une démarche d'ouverture et « d'aller vers » des publics éloignés de la pratique sportive en favorisant l'inclusion sociale par le sport afin de véhiculer des valeurs fortes (sportives et citoyennes), d'amener les enfants à se sentir partie prenante de notre société, à découvrir d'autres sphères et à s'intégrer.

La session est de 5 semaines avec 1 heure de tennis hebdomadaire + une visite culturelle+ + une formation expression + une session Cohésion. La dernière rencontre a lieu entre jeunes et recruteurs sur un court de tennis avec des activités à l'appui.

► La subvention accordée est de **2 000 €**. Bilan 2023 non communiqué.

♦ « L'année scientifique » Les Petits Débrouillards

Les Petits débrouillards ont organisé 2 évènements grand public au moyen de leur camion Science Tour, le 18 et 19 novembre 2023 dans le cadre du eWeek Torcy Festival, aux abords de l'espace Lino Ventura, lieu de la manifestation.

Le samedi de 14h à 18h : un mini escape Game scientifique autour de défis faisant appel à des phénomènes optiques.

Le dimanche : deux animatrices ont installé des activités au sein du camion autour de la thématique optique et numérique : un cabinet de curiosités composé de divers objets optiques et numériques, la manipulation de chambres noires, des filtres couleur, des objectifs d'appareil photo, des lentilles optiques. Les participants ont ainsi pu réaliser des expériences scientifiques à l'aide de ces objets, des jouets optiques tels que des thaumatropes ou des disques de Newton et, pour les plus petits, des animations avec des petits robots appelés ozobots.

Les intempéries du samedi ont fortement limité la participation (quelques adolescents), le dimanche, une trentaine de participants ont assisté aux animations (une majorité de jeunes garçons âgés de 9 à 12 ans et plusieurs adultes accompagnant leurs enfants).

Ces animations ont suscité intérêt et enthousiasme, certains d'entre eux ont ainsi participé à toutes les activités proposées.

► La subvention accordée est de **3 000 €**. Elle a contribué au financement des animateurs scientifiques.

« Programme Academy Education Jeunesse et Sport » Equipe A

L'association déploie, pour la 2^{ème} année consécutive, une offre de service et d'accompagnement sportif, culturel et éducatif pour les jeunes issus principalement des QPV.

Les actions proposées :

- Accompagnement à la scolarité et médiation scolaire : soutien des élèves et de leur famille dans la réussite éducative.
- Médiation familiale : renforcement du lien entre parents, enfants et institutions
- Sport et confiance en soi : accompagnement sportif et suivi régulier du jeune.
- Animations extrascolaires : programme d'activités et de sorties culturelles, de loisirs accessibles à tous.

► La subvention accordée est de **2 000 €**. Bilan non communiqué.

« Les vacances chez Equipe A » Equipe A

Dans la continuité de la mise en œuvre du dispositif « Academy », dédié à l'accompagnement éducatif, sportif et culturel des jeunes âgés de 12 à 25 ans, cette action propose, aux jeunes des QPV, des activités (stages, sorties, tournois sportifs et nocturnes) et des mini séjours, pendant les vacances scolaires.

► La subvention accordée est de 2 000 €. Bilan non communiqué.

c. La prévention et la lutte contre les discriminations

Le plan de prévention de la radicalisation PPPR

Le plan de prévention primaire de la radicalisation, copiloté par Paris Vallée de la Marne et la Préfecture a été approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 17 mai 2018. De la phase de diagnostic à sa validation, ce plan a mobilisé l'ensemble des acteurs (CA, communes, Etat et ses services déconcentrés, département, bailleurs sociaux, Conseils Citoyens, CAF, Mission Locale...) au sein des réunions du comité de pilotage et technique. Ces données ont permis de recenser les besoins en matière de prévention primaire de la radicalisation, de coconstruire les enjeux et les orientations pour les territoires relevant de la CAPVM. Il vient en complément des dispositifs déjà existants, telle que la cellule départementale de suivi pilotée par la Préfecture et ayant pour mission d'échanger sur les situations individuelles de personnes radicalisées ou en voie de radicalisation. Il s'attache au champ de la prévention primaire permettant d'agir en amont de tout processus de radicalisation ou d'installation de situations propices à toute forme de radicalité notamment en travaillant autour d'actions de maintien du lien social.

Quatre enjeux pour la prévention primaire de la radicalisation :

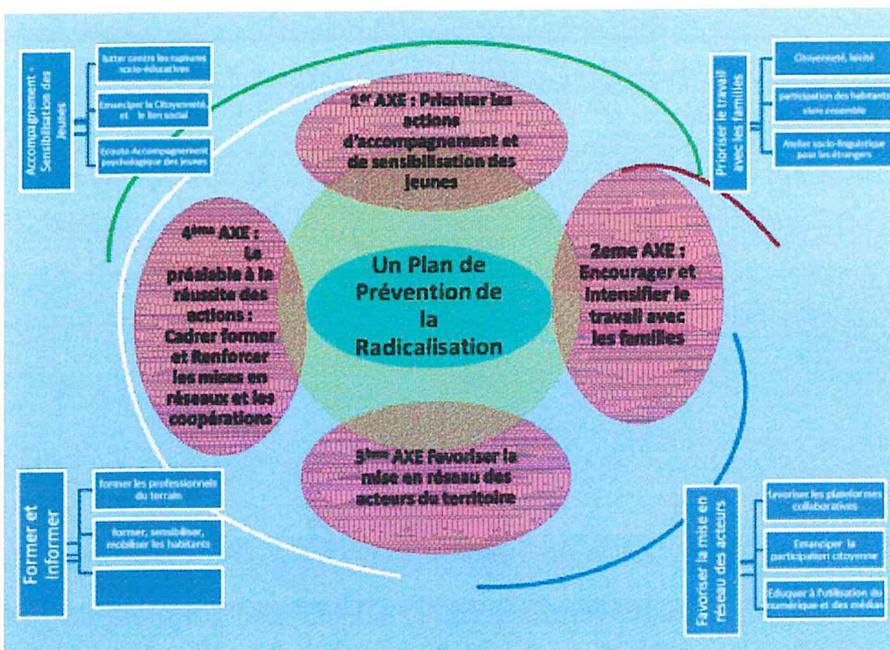
- La cohésion et la résilience sociales des jeunes (accompagner les jeunes).
- La cohésion et la résilience sociales des familles (accompagner les familles).
- Mise en réseau des acteurs du territoire.
- La formation, la sensibilisation et la mobilisation des acteurs.

Quatre axes d'orientation :

- Prioriser les actions d'accompagnement et de sensibilisation des jeunes.
- Encourager et intensifier le travail avec les familles.
- Favoriser la mise en réseau des acteurs du territoire.
- Le préalable à la réussite des actions : Cadrer, former et renforcer les mises en réseaux et les coopérations.

Sept thématiques transversales :

- Le lien social, le Vivre Ensemble.
- Les Valeurs Républicaines et la Citoyenneté.
- La Lutte contre les discriminations.
- La lutte contre les délinquances.
- La vigilance et la prévention de l'endoctrinement, du radicalisme.
- Le suivi des Jeunes.



Pour notre territoire, en Politique de la Ville, cette thématique s'inscrit plus dans un axe transversal commun à l'ensemble des actions réalisées sur le territoire que des actions ciblées par les porteurs de projets.

En 2023, les actions réalisées par la ville et les associations relevant d'une démarche éducative et citoyenne contribuent pleinement à la prévention de la radicalisation des personnes et notamment des plus jeunes de notre territoire.

II. LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET L'EMPLOI

La problématique de l'insertion professionnelle des jeunes est plus prononcée dans les QPV. Le niveau de formation des demandeurs d'emploi est « inférieur au BAC » de 50% sur le quartier du Mail et de 42,8% sur celui de l'Arche Guédon.

La population active au chômage représente un taux de chômage de 15,2% au Mail et de 20,8% à l'Arche Guédon. L'emploi précaire est préoccupant avec un taux de 19,1% au Mail et 15,7% à l'Arche Guédon.

La CAPVM, les communes et les acteurs de l'insertion professionnelle se mobilisent pour développer l'accueil et l'accompagnement des demandeurs d'emploi.

1. Favoriser l'accès à l'emploi

La ville est engagée auprès des partenaires associatifs et institutionnels pour développer l'offre de services et proposer des actions ciblées en matière d'emploi et d'insertion professionnelle.

Le Bureau Information Jeunesse de Torcy est un lieu d'accueil en accès libre et gratuit pour les jeunes. Il a pour vocation d'assurer, à l'échelon local, une mission d'information et de conseils auprès des jeunes de 11 à 30 ans et déploie notamment un grand nombre d'actions de sensibilisation, d'accompagnement vers l'insertion professionnelle et l'emploi des jeunes torcéens en partenariat avec les associations ciblées. Un certain nombre des actions mises en œuvre par les professionnels du BIJ s'inscrivent dans différents dispositifs contractuels : Contrat de ville, La Cité éducative Noisiel -Torcy, le PRIJ.

a. Les initiatives municipales

♦ « Avec le permis ça roule » BIJ

Le dispositif " Permis ça roule" s'est déroulé sur une année. Le code est nécessaire, la démarche est volontaire et motivée par la constitution d'un dossier de candidature.

Les jeunes se sont engagés à terminer leur formation à condition de pouvoir financer le restant dû auprès des organismes de formations locales. Un entretien a été réalisé avec chacun d'eux afin de vérifier la motivation et étudier le plan de financement. Le choix de l'autoécole appartient au jeune (5 auto écoles sont partenaires), 2 jurys ont été constitués sur l'année. Chaque jeune s'inscrit dans une démarche de bénévolat au sein d'un service de la collectivité ou d'une association partenaire pour une durée de 35heures. Chacun a été libre d'honorer ce bénévolat selon ses disponibilités. Un suivi individuel a été réalisé tout au long du parcours jusqu'à l'obtention de l'examen

- 72 jeunes et familles se sont renseignés sur ce dispositif.
- 20 jeunes ont déposé un dossier, mais l'inscription n'a pas abouti pour tous par manque de justificatifs, de ressources financières ou de non obtention du code.
- 14 jeunes ont été au bout de la démarche et ont obtenu le soutien de la collectivité (dont 7 jeunes issus des QPV).

Les 5 autoécoles partenaires sont : La Massia de Noisiel, CER de Torcy, C&S de Torcy et de Lognes, Kim Lay de Lognes,

Les jeunes ont pu effectuer leurs missions : au centre technique, au service Voirie, à l'accueil de l'espace culturel, au service retraités (accueil des usagers, portage de repas, animations ludiques auprès des usagers, service administration générale (participation à l'organisation du service et suivi des dossiers administratifs), participation aux animations organisées par le comité des fêtes : fête des lacs, animations de Noël, « Range ta chambre ».

Service intendance : auprès des équipes en restauration scolaire et au nettoyage des groupes scolaires.

► La subvention accordée est de **3 000 €**. Elle a contribué au financement des heures de conduite des jeunes.

Les clauses d'insertion sociale

L'insertion par l'activité économique (IAE) permet aux personnes les plus éloignées de l'emploi, de bénéficier d'un accompagnement renforcé qui facilite leur insertion professionnelle.

Depuis 2006, une clause sociale s'applique aux marchés publics. Les entreprises qui remportent un marché sont dans l'obligation d'embaucher des personnes en insertion professionnelle pour l'application du marché.

L'objectif de ces clauses est de soutenir l'emploi local par une insertion durable.

La ville de Torcy s'inscrit dans ce dispositif et fait de sa commande publique un levier pour l'emploi des personnes les plus en difficultés avec la création du service clause.

Depuis 2018, la ville s'est dotée d'un poste de facilitatrice pour assurer l'interface entre les maîtres d'ouvrage (collectivités, bailleurs sociaux), les acteurs de l'emploi, les structures de l'insertion par l'économie, les partenaires sociaux et les entreprises.

Cette mission est réalisée en partenariat avec l'association M2IE, structure référente de la clause sociale sur le territoire de l'agglomération Paris-Vallée de la Marne et l'association Initiatives 77, structure porteuse de l'animation du réseau des facilitateurs du département.

Les grands projets de la ville et de Paris-Vallée-de-la-Marne ouvrent des opportunités d'emplois. En lien avec les partenaires, comme la Mission Locale, la Cared, Pro Emploi Intérim et le BIJ, les candidats bénéficient de l'accompagnement de leur structure et du lien avec les entreprises pour les « emplois clauses ».

Heures réalisées sur l'année 2023

Maitre d'ouvrage	Nb heures réalisées
BATIGERE ILE DE FRANCE	0,00
Ville de Torcy	127,00
SCCV ATLAND	511,75
3 F IMMOBILIER - RESIDENCE URBAINE DE FRANCE (RUF)	655,00
CAPVM	851,00
EPAMARNE	1 796,00
REGION ILE DE FRANCE	3 030,00
Total	6 970,75

Répartition des heures réalisées par opération

Maitre d'ouvrage	Maitre d'ouvrage délégué	Opération clause	Modalité Condition d'exécution	Heures Modalité condition d'exécution	Nb marchés concernés	Nb heures réalisées	Nb heures formation réalisées
REGION ILE DE FRANCE		2020/Réhabilitation-Lycée-Jean-Moulin-Torcy	5	3030	5	3030,00	175
3 F IMMOBILIER - RESIDENCE URBAINE DE FRANCE (RUF)		2021/3F CONSTRUCTION/Zac des Coteaux TORCY/non-clause-CCB/suivi-CCB	1	655	1	655,00	0
SCCV ATLAND		Construction ATLAND RESIDENTIEL Zac des Coteaux	6	511,75	6	511,75	0
BATIGERE ILE DE FRANCE		2021/BATIGERE/Torcy-NPNRU/démolition Arche	1		1	0,00	0
Ville de Torcy		Aménagement rue Chèvre-Ville TORCY-2021/Clausé-	1		1	0,00	0
EPAMARNE		2021/TORCY/EPAMARNE/Aménagement Zone EST Zac	2	774	2	774,00	0
CAPVM	EPAMARNE	2023/NPNRU-TORCY-ARCHE GUEDON/lot1	1	851	1	851,00	0
Ville de Torcy		2022/Ville Torcy/Enfouissement réseaux	1	127	1	127,00	0
EPAMARNE		2023/EPAMARNE/Aménagement Zone Ouest-Zac des	1	1022	1	1022,00	0
Total			19	6 970,75	19	6 970,75	175

Répartition des heures réalisées par nature d'opération

Nature d'opération	Nb marchés	Nb contrats concernés	Nb participants concernés	Nb heures réalisées
Travaux	19	43	38	6 970,75
Total	19	43	38	6 970,75

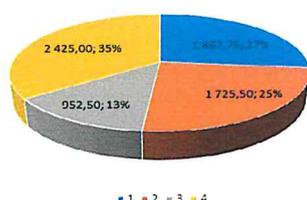
Répartition des heures réalisées par types de maîtres d'ouvrage

Type de maître d'ouvrage	Nb marchés	Nb contrats concernés	Nb participants concernés	Nb heures réalisées
Bailleurs sociaux	2	14	14	655,00
Commune	2	2	2	127,00
EPCI	1	8	7	851,00
Etablissement privé	6	8	7	511,75
Etablissements publics locaux	3	5	5	1 796,00
Région	5	6	5	3 030,00
Total	19	43	38	6 970,75

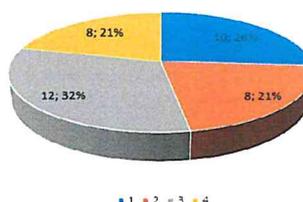
Niveau de formation des participants

Niveau de formation des participants (code)	Niveau de formation des participants	Nbre participants	Nbre heures réalisées
1	Aucun diplôme. Maîtrise des savoirs de base	10	1 867,75
2	Aucun diplôme- Capacité à effectuer des activités simples et à résoudre des problèmes courants à l'aide de règles et d'outils simples en mobilisant des savoir-faire professionnels dans un contexte structuré	8	1 725,50
3	CAP/BEP	12	952,50
4	BAC	8	2 425,00
TOTAL		38	6 970,75

Nb heures réalisées

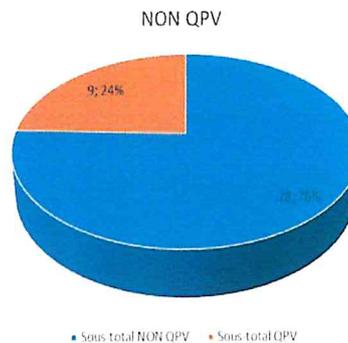
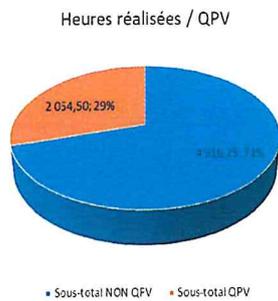


Nb participants



Origine géographique des participants

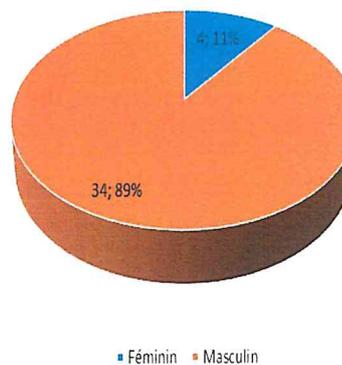
Sous-total NON QPV	28	4 916,25
Sous-total QPV	9	2 054,50
Total	38	6 970,75



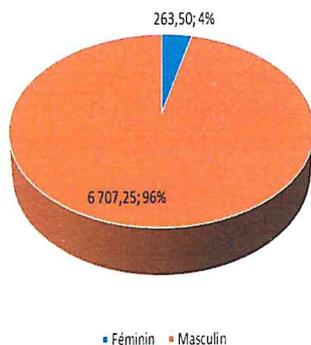
Répartition Femmes/ Hommes

Sexe des participants	Nb participants	Nb heures réalisées
Féminin	4	263,50
Masculin	34	6 707,25
Total	38	6 970,75

Répartition H/F

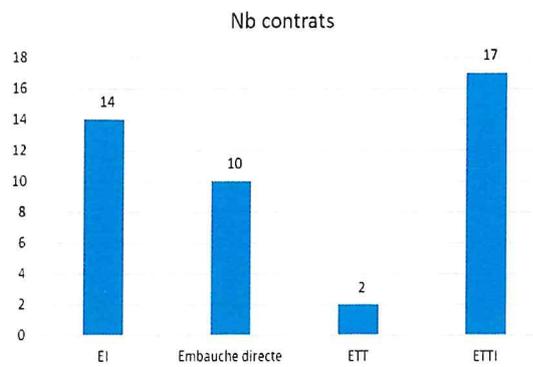


Nb heures réalisées F/H



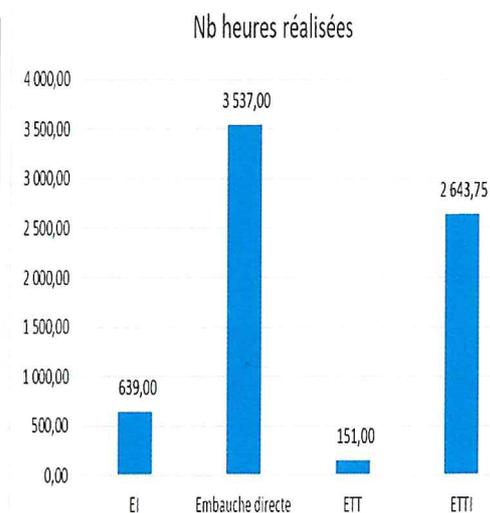
Situation des participants avant mise à l'emploi

Nombre de contrats par modalité	Nb contrats	Nb heures réalisées
EI	14	639,00
Embauche	10	3 537,00
ETT	2	151,00
ETTI	17	2 643,75
Total	43	6 970,75



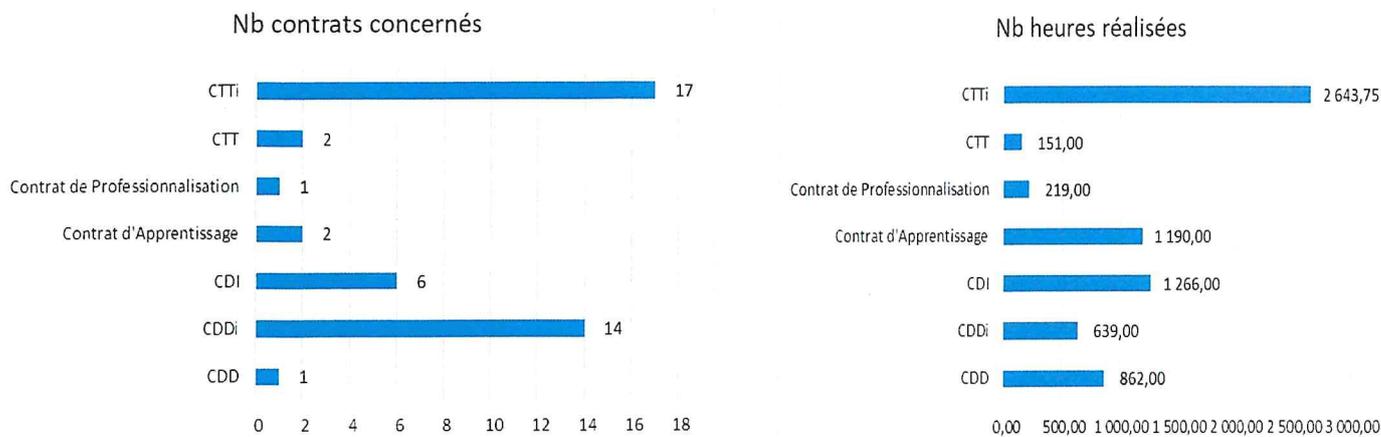
Nombre de contrats par modalité

Nombre de contrats par modalité	Nb contrats	Nb heures réalisées
EI	14	639,00
Embauche	10	3 537,00
ETT	2	151,00
ETTI	17	2 643,75
Total	43	6 970,75



Type de contrats

Type de contrat	Nb contrats concernés	Nb heures réalisées
CDD	1	862,00
CDDi	14	639,00
CDI	6	1 266,00
Contrat d'Apprentissage	2	1 190,00
Contrat de Professionnalisation	1	219,00
CTT	2	151,00
CTTi	17	2 643,75
Total	43	6 970,75



En reconduction depuis 2018, cette action rencontre un franc succès auprès des jeunes torcéens.

Le projet a débuté en janvier 2023 avec une sensibilisation auprès des jeunes susceptibles d'être intéressés par ce dispositif. Il s'est terminé le 31 décembre 2023 avec un accompagnement des jeunes pour les inscriptions à des autos écoles pour la suite de leurs projets.

Un premier travail de sensibilisation et de repérage des jeunes, habitants principalement en quartier Politique de la Ville, a débuté dès janvier avec deux adultes relais de l'OMAC intervenant dans les deux QPV de Torcy.

Deux stages intensifs ont pu être organisés sur les différentes vacances scolaires de 2023, pour un total de 53 jeunes ont participé à cette action, tous issus des QPV de la ville.

Contrairement au premier stage de 2022, les jeunes avaient l'obligation de passer leur code à la fin de leur session d'où des résultats encourageants, 90% ont obtenu leur code.

Une aide financière a pu être apportée par l'OMAC quant à leur inscription à la conduite pour 5 jeunes issus des QPV.

Un travail d'orientation et de suivi des jeunes a été mené en lien avec le BIJ de Torcy qui a développé une bourse au permis après l'obtention du code. Ce dispositif vient ainsi prendre la suite de l'action de l'OMAC, très bénéfique pour le jeune.

► La subvention accordée est de **5 000 €**. Elle a contribué à la mise à disposition d'une monitrice d'auto-école, d'achat de fournitures (livre code, DVD) de location de matériel.

III. CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Améliorer le cadre de vie des habitants

Les associations œuvrant au cœur des quartiers jouent un rôle de proximité auprès des habitants qui est déterminant en matière d'éducation à l'environnement et contribuent à l'amélioration de leur cadre de vie en créant du lien social.

Aussi, les QPV sont au cœur de la stratégie résidentielle d'équilibre territorial de l'habitat et du peuplement de ces quartiers et les opérations de renouvellement urbain tiennent compte de ce rééquilibrage.

a. Une démarche associative de développement durable

♦ « Au cœur de mon quartier solidaire : Art, écologie et partage » La Paume de Terre

En amont, un travail de programmation des ateliers et stages a été mené par l'association, en lien avec les partenaires du projet : CDC Habitat, Mafalda - MJC André Philip, OMAC, CAPVM, mairie de Torcy, Empreintes, Emergences, la Mijote, acteurs essentiels dans la mise à disposition des locaux, la co organisation des événements, le relais de communication, les dons solidaires d'objets et la mobilisation des publics

Cette action a permis d'accompagner les habitants du quartier de l'Arche Guédon dans la gestion de leurs déchets et dans la valorisation de leur proche environnement selon une démarche de développement durable par l'art (transformation, réparation d'objets).

Elle se concrétise par l'installation d'espaces de dons d'objets sur les quartiers des Deux Parcs à Noisiel et de l'Arche Guédon à Torcy pour favoriser le réemploi, lutter contre le gaspillage dans une démarche solidaire.

Elle a fait l'objet de :

8 ouvertures du local solidaire de Torcy, en pied d'immeuble du bailleur CDC Habitat de mars à octobre 2023 : 228 familles ont pris ou donné des objets sur les communes de Torcy et Noisiel dont 142 issus du QPV de l'Arche Guédon avec une grande majorité de femmes et une trentaine d'hommes.

8 ateliers de février à décembre 2023, **1 stage de céramique** « hors les murs » en février de 2 ½ journées avec Mafalda, rue du Perrier, et deux événements, en partenariat avec l'OMAC sur le thème du zéro déchet « Vide

« dressing solidaire » et **« atelier art et récup »**, le mercredi 1^{er} mars et le mercredi 22 novembre 2023 dans leurs locaux, place des Rencontres à l'Arche Guédon.

Ces ateliers et stages ont accueilli **84 participants**, tous habitants des QPV (16 adultes dont 15 femmes et 78 enfants).

Ces RDV mensuels favorisent la rencontre entre les habitants dans l'espace public et le lien intergénérationnel. Cette visibilité permet à d'autres habitants, curieux de rejoindre le groupe et favorise la mixité des publics. Dans le cadre de l'amélioration de vie sur le quartier, la présence de cette association avec les habitants renforce le sentiment de sécurité et gêne le regroupement des dealers.

Depuis 7 ans, le projet de local solidaire est précurseur sur le thème du réemploi sur le territoire. Il répond à un besoin des habitants de donner pour éviter le gaspillage. Les événements et les ouvertures du local solidaire ont fédéré un collectif de bénévoles-habitants sur le quartier, en relation d'aide et partageant les valeurs du projet.

L'approche pédagogique, sur la thématique transversale Art et Biodiversité et Art et Alimentation, a favorisé l'épanouissement et a stimulé la créativité des enfants et des adultes et les a sensibilisés à l'art et à l'environnement.

► La subvention octroyée est de **2 000 €** pour les deux communes de résidence. Elle a contribué partiellement à la rémunération des intervenantes, l'achat de matériel et fournitures pour l'animation d'ateliers en direction des habitants de ce quartier.

b. La gestion urbaine de proximité (GUSP)

Non renouvellement des conventions GUSP pour 2023

Les conventions locales d'utilisation de l'abattement de la TFPB signées de 2016 à 2022 ne sont pas renouvelées par les communes en politique de la ville en 2023 (Noisiel, Torcy, Chelles, Roissy en Brie). Il s'agit désormais d'appréhender plus globalement les pistes d'amélioration de la gestion urbaine et sociale de proximité.

1/ L'activité des GUSP hors TFPB continue à se mettre en œuvre à hauteur des moyens financiers que chaque bailleur met en place.

2/ L'ensemble des référents communaux et des bailleurs présents ont manifesté leur volonté de continuer à travailler sur la GUSP pour maintenir un niveau qualitatif de propreté et d'entretien de leurs résidences malgré les contraintes financières et vu les problématiques d'incivilités, de délinquance sur le terrain.

3/ Dans la continuité du suivi des GUSP, il est établi annuellement un point d'échanges et d'évaluation de la GUSP entre les représentants communaux, les bailleurs, l'Etat, la CAPVM et les conseils citoyens.

4/ Les activités socio-culturelles et éducatives « du vivre et faire ensemble » déployées par les bailleurs continuent à se développer au sein des résidences pour permettre aux familles résidentes de se retrouver et de partager des moments festifs, de sensibilisation sur des questions d'hygiène, de santé, de sécurité...

5/ Les conventions GUSP, dans le cadre du NPNRU (L'Arche Guédon, Les Deux Parcs-Luzard), recommandées par le règlement de l'ANRU, sont préparées mais achoppent sur la prise en charge financière qui n'est pas appréhendée par l'ANRU notamment.

6/ L'année 2023 offre un contexte nouveau pour les GUSP, celui de l'élaboration des nouveaux contrats de ville pour la période 2024-2030.

Perspectives 2024

1/ Elaboration d'un protocole GUSP pour chaque QPV avec des réunions trimestrielles de suivi.

2/ Organisation de diagnostics en marchant pour chaque bailleur dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de ville 2024-2030.

La gouvernance

La gouvernance permet d'obtenir une visibilité des actions déployées sur l'ensemble du territoire et plus particulièrement sur les quartiers prioritaires et ainsi d'activer le réseau d'acteurs pour agir au plus près des besoins des habitants.

Dans le cadre de la Politique de la Ville, l'année 2023 se caractérise par la prorogation des contrats de ville 2020-2023 conduisant les différents acteurs à mettre en perspective le bilan des actions réalisées dans le cadre du contrat de ville avec les objectifs inscrits dans le protocole d'engagements renforcés et réciproques annexé aux contrats de ville.

Cette année 2023 se concrétise également par le renouvellement des gouvernances communales et communautaires.

Des instances de comités de pilotage ont été mises en place et animées dans le cadre du déploiement des projets : le PRIJ et la Cité éducative Noisiel-Torcy.

Puis, la mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance, basée sur la mobilisation partenariale et citoyenne, à l'échelle du territoire, déployée dans le cadre de l'élaboration du nouveau contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 ».

Perspectives 2024

- Finalisation (janvier) et signature (avril) du contrat de ville 2024-2030.
- Suivi de la mise en œuvre des actions de la Cité éducative 2023/2024
- Mise en œuvre du PEDT 2022-2025
- Suivi des actions CRTE dédiées à la Politique de la ville
- Suivi des GUSP hors financement TFPB (Etat, CAPVM, Communes, Bailleurs)

PROJETS DE DELIBERATIONS A SOUMETTRE AU CONSEIL MUNICIPAL

DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIERES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE

24-06-01 – COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DE LA COMMUNE ET AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

Madame Verteneuille présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2023 de la ville, pour approbation.

Il est précisé que le Compte Administratif 2023 a été présenté à la Commission des Finances du 26 juin 2024.

Il est proposé d'approuver le compte administratif de la Commune pour l'exercice 2023, faisant ressortir les résultats suivants :

Fonctionnement-exécution 2023

➤ Recettes	35 765 288,59
➤ Dépenses	35 386 588,01
➤ Solde d'exécution 2023	+ 378 700,58

Investissement-exécution 2023

➤ Recettes	11 672 356,93
➤ Dépenses	9 827 944,34
➤ Solde d'exécution 2023	+ 1 844 412,59

Les restes à réaliser 2023 en investissement s'élèvent à :

➤ Recettes	8 559 640,00
➤ Dépenses	9 416 322,14
➤ Solde déficitaire	856 682,14

Le résultat cumulé de clôture de l'exercice 2023 compte tenu des résultats de l'exercice 2022 reportés, s'établit comme suit :

	Résultat cumulé de clôture 2022	Part affectée à l'investissement en 2023	Résultat exercice 2023	Résultat cumulé de clôture 2023
Investissement	-5 380 138,90	0	1 844 412,59	-3 535 726,31
Fonctionnement	-261 712,37	0	378 700,58	116 988,21
Total	-5 641 851,27	0	2 223 113,17	-3 418 738,10

Le solde de clôture 2023 en section de fonctionnement est excédentaire et s'élève **116 988,21 €**. Ce montant sera mis en réserve au 1068 afin de participer au financement des investissements.

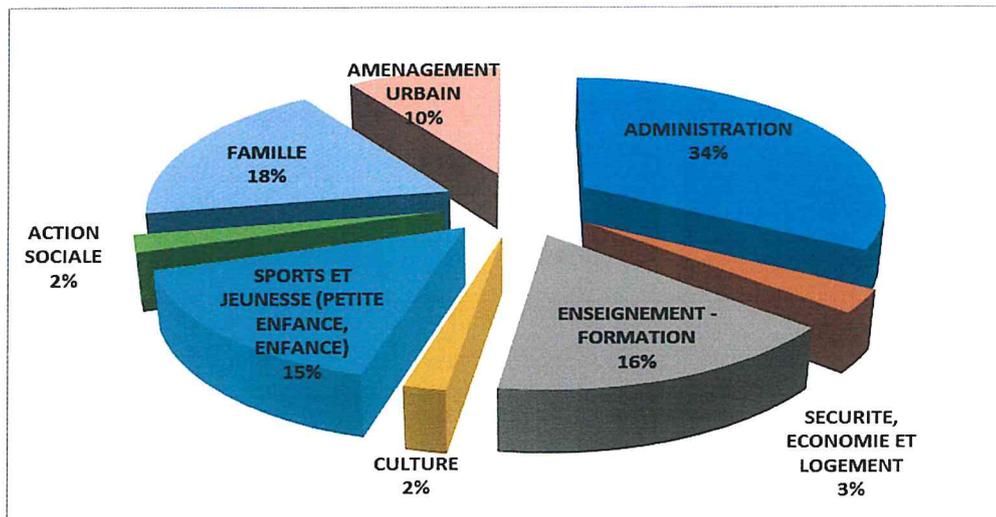
Le solde de clôture 2023, en section d'investissement est quant à lui excédentaire et s'élève à **1 844 412,59 €**. Néanmoins, cumulé au déficit antérieur constaté pour 2022 qui s'élevait à 5 380 138,90 €, un déficit d'investissement cumulé sera reporté au budget supplémentaire 2024 sur la ligne **D001** pour un montant final de **3 535 726,31 €**.

Le financement de la section d'investissement compte tenu du solde des restes à réaliser 2023 est établi comme suit :

- Solde négatif 2023 de la section investissement	- 3 535 726,31 €
- Solde déficitaire des restes à réaliser 2023 d'investissement	- 856 682,14 €
- Besoin de financement de la section d'investissement	= 4 392 408,45 €

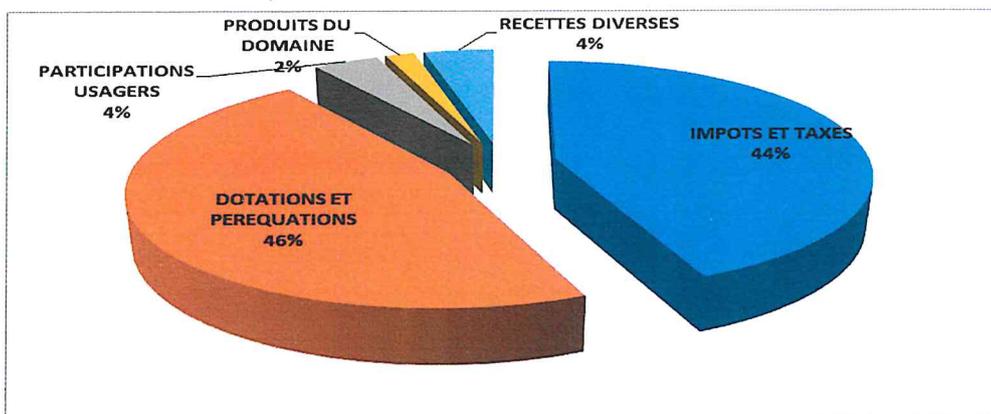
PRESENTATION GRAPHIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 PAR ACTION

- En dépenses de la section de fonctionnement



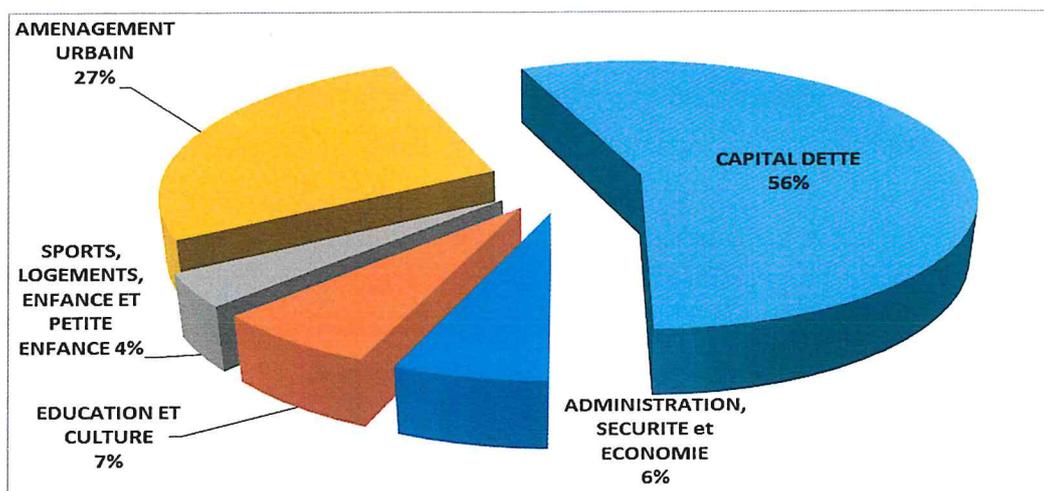
Administration générale de la collectivité (11 775 702 €) - sécurité, économie et logement (1 054 416 €) - Enseignement – formation [5 838 971 €) – Culture (700 993 €) - Sports et jeunesse (petite enfance, enfance) (5 614 580 €) - Action sociale (789 850 €) – Famille (6 508 317 €) - Aménagement urbain (3 365 471 €)

- En recettes de la section de fonctionnement



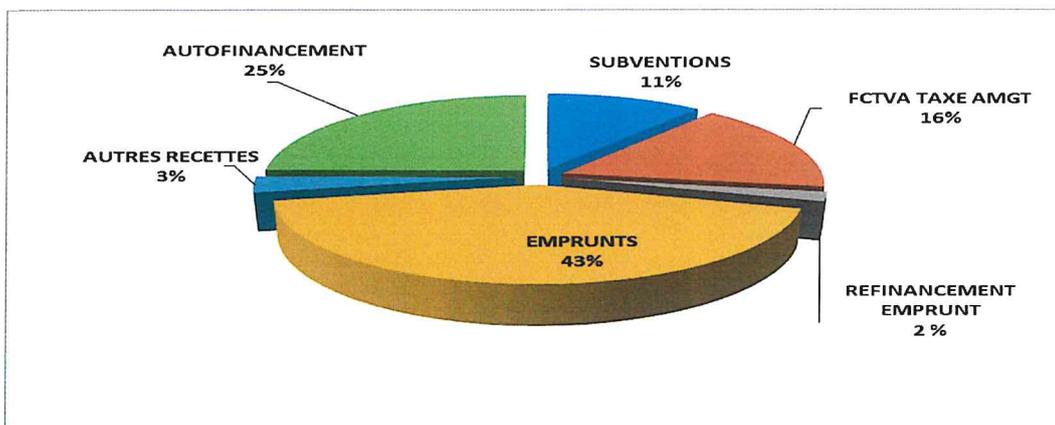
Impôts et taxes : 15 590 865,40 € - Dotations et péréquations : 16 650 846,05 € - Participations usagers : 1 393 322,14 € - Produits du domaine : 634 718,58 € - Recettes diverses : 1 495 536,42 €

- En dépenses de la section d'investissement (hors restes à réaliser 2023)



Administration, sécurité et économie (945 674 €) - Education et culture (1 039 122 €) - Sports, logements, enfance et petite enfance (599 283 €) Aménagement urbain (4 070 228 €) - Capital dette (8 553 775 €)

- En recettes de la section d'investissement (hors restes à réaliser 2023)



Subventions (1 276 511,21€) – Fonds de compensation de la TVA et taxe d'aménagement (1 931 778,87 €) - Refinancement emprunt toxique (216 666,67 €) – Emprunts (5 002 065,50 €) - Autres recettes (354 576,99 €) - Autofinancement (2 890 757,69 €)

1 - LES DONNEES GENERALES ET LE RESULTAT

Les grandes masses financières

	2021	2022	2023
Recettes de fonctionnement	33 620 286	33 752 770	35 765 289
Dépenses de fonctionnement	33 603 403	34 014 482	35 386 588
Recettes d'investissement	11 830 680	11 044 258	11 672 357
Dépenses d'investissement	10 893 069	11 749 271	9 827 944

Evolution

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Recettes de fonctionnement	2,26	6,38
Dépenses de fonctionnement	2,18	5,31
Recettes d'investissement	-2,66	-1,34
Dépenses d'investissement	-0,64	-9,78

L'endettement

	2021	2022	2023
Encours au 31/12	17 308 981	25 179 163	25 375 347
Emprunt	3 000 000	5 633 333	5 000 000

2 - LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Les épargnes

Epargne de gestion = Différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts de la dette.

Epargne brute = Différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.

Epargne nette = Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

	2021	2022	2023
Recettes réelles de fonctionnement	32 933 300	33 086 127	35 602 816
Dépenses réelles de fonctionnement	29 461 057	30 658 891	31 982 431
Epargne de gestion	3 909 433	2 874 945	4 294 633
Epargne brute	3 472 243	2 427 236	3 620 386
Taux d'épargne brute (en %)	10,54%	7,34%	10,17%
Epargne nette	-569 101	-336 908	818 107

3 - LE NIVEAU DE L'ENDETTEMENT

Encours de dette et annuité

	2021	2022	2023
Capital Restant Dû (au 31/12)	17 308 981	25 179 163	25 375 347
Evolution en %	-18,93 %	45,47%	
Annuités	4 478 534	3 211 852	3 476 527
Evolution en %	+ 45.82 %	-34,96%	

Les mouvements revolving inscrits au 16449 ne sont pas pris en compte dans l'annuité ainsi que les mouvements au compte 166 et 1645

Capacité de désendettement

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de la dette / épargne brute.

	2020	2021	2022
Capacité de désendettement	4,98	10,37	7,01

4 - LES DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement

	2021	2022	2023
Total des dépenses réelles de fonctionnement	29 461 057	30 658 891	31 982 431
Evolution en %	1,04%	4,07%	4,32%
Charges à caractère général (chap 011)	6 033 579	5 728 977	6 359 873
Evolution en %	-2,15%	-5,05%	11,01%
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	21 330 158	22 553 163	22 895 273
Evolution en %	2,86%	5,73%	1,52%
Atténuations de produits (chap 014)	0	178 966	181 487
Evolution en %	N/A	N/A	1,41%
Autres charges de gestion courante (chap 65)	1 618 702	1 726 749	1 645 378
Evolution en %	-6,72%	6,67%	-4,71%
Intérêts de la dette (art 66111)	437 191	447 709	674 248
Evolution en %	-10,25%	2,41%	50,60%
Autres dépenses (Chap 66)	-11 023	19 321	220 094
Evolution en %	N/A	-275,28%	1039,17%
Charges exceptionnelles (Chap 67)	52 450	4 007	6 078
Evolution en %	58,56%	-92,36%	51,68%

Ce tableau montre l'évolution moyenne et l'évolution totale des dépenses de fonctionnement. L'évolution totale est établie en fonction de la variation entre les montants de première et dernière année de rétrospective.

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Total des dépenses réelles de fonctionnement	4,21	8,56
Charges à caractère général (chap 011)	0,12	5,41
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	4,36	7,34
Atténuations de produits (chap 014)	N/A	N/A
Autres charges de gestion courante (chap 65)	2,77	1,65
Intérêts de la dette (art 66111)	18,88	54,22
Autres dépenses (Chap 66)	-790,68	-2 096,77
Charges exceptionnelles (Chap 67)	-60,26	-88,41

Les dépenses d'investissement

	2021	2022	2023
Total des dépenses réelles d'investissement	10 186 282	11 055 465	9 615 234
Evolution en %	-8,16%	8,53%	-13,03%
Dépenses d'équipement (art 20, 21, 23 hors 204)	5 724 599	7 669 992	6 203 681
Evolution en %	-27,65%	33,98%	-19,12%
Remboursement capital de la dette (art 16 hors 166 et 16449)	4 041 344	2 764 144	2 802 279
Evolution en %	49,35%	-31,60%	1,38%

Ce tableau montre l'évolution moyenne et l'évolution totale des dépenses d'investissement. L'évolution totale est établie en fonction de la variation entre 2021 et 2023.

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Total des dépenses réelles d'investissement	0,98	-5,61
Dépenses d'équipement (art 20, 21, 23 hors 204)	14,12	8,37
Remboursement capital de la dette (art 16 hors 166 et 16449)	-20,75	-30,66

5 - LES RECETTES

Les recettes de fonctionnement

	2021	2022	2023
Total des recettes réelles de fonctionnement	32 933 300	33 086 127	35 602 816
Evolution en %	14,94%	14,41%	-2,14%
Atténuations de charges (Chap 013)	529 983	220 781	149 188
Evolution en %	-25,32%	-58,34%	-32,43%
Produits des services du domaine (Chap 70)	1 329 815	1 521 419	1 488 892
Evolution en %	2,07%	0,46%	7,61%
Produit des contributions directes (art 73111)	11 809 143	12 246 867	13 532 181
Evolution en %	3,65%	3,71%	10,50%
Fiscalité indirecte (autre chap 73)	9 217 750	8 494 959	8 997 436
Evolution en %	4,47%	-7,84%	5,92%
Dotations (Chap 74)	8 272 733	9 267 306	9 712 094
Evolution en %	-2,57%	12,02%	4,80%
Autres produits de gestion courante (Chap 75)	623 900	593 581	539 148
Evolution en %	27,74%	-4,86%	-9,17%
Produits financiers (chap 76)	127 510	127 511	127 512
Evolution en %	0,00%	0,00%	0,00%
Produits exceptionnels (chap 77)	1 022 466	613 702	1 056 365
Evolution en %	-4,89%	-39,98%	72,13%

Ce tableau montre l'évolution moyenne et l'évolution totale des recettes de fonctionnement. L'évolution totale est établie en fonction de la variation entre les montants de première et dernière année de rétrospective.

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Total des recettes réelles de fonctionnement	2,86	8,11
Atténuations de charges (Chap 013)	-43,40	-71,85
Produits des services du domaine (Chap 70)	8,79	11,96
Produit des contributions directes (art 73111)	6,10	14,59
Fiscalité indirecte (autre chap 73)	-3,41	-2,39
Dotations (Chap 74)	9,81	17,40
Autres produits de gestion courante (Chap 75)	-6,15	-13,58
Produits financiers (chap 76)	0,00	0,00
Produits exceptionnels (chap 77)	-12,22	3,32

Les recettes d'investissement

	2021	2022	2023
Total des recettes réelles d'investissement	7 668 533	7 661 503	8 217 962
Evolution en %	7,53%	-0,09%	7,26%
FCTVA (art 10222)	635 354	573 898	1 900 369
Evolution en %	-57,92%	-9,67%	231,13%
Subventions perçues liées au PPI (chap 13)	1 886 661	1 169 481	1 276 511
Evolution en %	-55,24%	-38,01%	9,15%
Taxe d'urbanisme	145 636	205 670	31 410
Evolution en %	85,75%	41,22%	-84,73%
Emprunts (art 16 hors 166 et 16449)	5 000 000	5 633 333	5 000 000
Evolution en %	66,67%	12,67%	-11,24%

Ce tableau montre l'évolution moyenne et l'évolution totale des recettes d'investissement. L'évolution totale est établie en fonction de la variation entre les montants de première et dernière année de rétrospective.

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Total des recettes réelles d'investissement	2,36	7,16
FCTVA (art 10222)	63,14	199,10
Subventions perçues liées au PPI (chap 13)	-23,45	-32,34
Taxe d'urbanisme	-12,40	-78,43
Emprunts	4,22	0,00

7 - LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

Il vous est présenté ci-dessous le plan de financement des investissements réalisés sur la période. Le remboursement du capital de la dette ne figure pas dans les dépenses d'investissement à financer, puisque celui-ci doit être couvert par l'autofinancement.

Rappel des investissements prévus au PPI

	2021	2022	2023
Sous-total dépenses d'équipement	5 724 599	7 669 992	6 203 681

Le financement

Le tableau ci-dessous présente le plan de financement de l'investissement. Les cessions d'immobilisation sont rajoutées dans le plan de financement. Pour rappel, l'affectation du résultat peut également intervenir partiellement pour financer l'investissement.

	2021	2022	2023
Epargne nette (a)	-568 964	-336 908	818 107
FCTVA (b)	635 354	573 898	1 900 369
Autres recettes (c)	0	7631	0
Produit de cessions (d)	792 300	185923	291 000
Ressources financières propres e = (a+b+c+d)	858 690	430 544	3 009 476
Subventions perçues (liées au PPI) (f)	1 886 660	1 169 481	1 276 511
Emprunts (art 16 hors 166 et 16449) (g)	5 000 000	5 633 333	5 000 000

	2021	2022	2023
Financement total h = (e+f+g)	7 745 350	7 233 358	9 285 987

Résultat de l'exercice	- 4 675 125	-5 380 139	-3 535 726
------------------------	-------------	------------	------------

Un résultat négatif diminuera le fonds de roulement, et servira à financer une partie de l'investissement. La collectivité devra surveiller à ne pas le faire diminuer de manière trop importante afin de garder des marges de manœuvre. Un résultat positif l'augmentera permettant ainsi de reconstituer un fonds de roulement qui pourra être utilisé pour des investissements futurs.

8 - LES RATIOS

Ci-dessous le tableau des ratios obligatoires issus de la loi A.T.R

	2021	2022	2023
Ratio n°1 (Dépenses réelles de fonctionnement/Population)	1 311	1 377	1 421
Ratio n°2 (Produit des impositions directes/Population)	526	553	601
Ratio n°3 (Recettes réelles de fonctionnement/Population)	1 466	1 495	1 582
Ratio n°4 (Dépenses d'équipement brut/Population)	255	355	276
Ratio n°5 (Encours de la dette/Population)	770	1 138	1 128
Ratio n°6 (D.G.F./Population)	232	234	236
Ratio n°7 (Dépenses de personnel /D.R.F)	72,40%	73,99%	71,59 %
Ratio n°8 (D.R.F. + Remb de la dette en capital / R.R.F)	101,73%	100,48%	97,70%
Ratio n°9 (Dépenses d'équipement brut / R.R.F)	17,38%	23,72%	17,42%
Ratio n°10 (Encours de la dette / R.R.F.)	52,56%	76,10%	71,27%

Conformément à l'article 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire **quitte** la salle afin que le Conseil Municipal procède au vote relatif à l'approbation du Compte Administratif.

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M 14 des Communes et de leurs établissements publics,

VU le Budget Primitif et ses décisions modificatives de l'exercice 2023,

CONSIDERANT le résultat cumulé de clôture de l'exercice 2023 compte tenu des résultats de l'exercice 2022 reportés,

CONSIDERANT les restes à réaliser 2023 en investissement,

CONSIDERANT la Commission des Finances du 26 juin 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL
ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE

APPROUVE le Compte Administratif de la Commune pour l'exercice 2023, faisant ressortir les résultats suivants :

Fonctionnement-exécution 2023

➤ Recettes	35 765 288,59
➤ Dépenses	35 386 588,01
➤ Solde d'exécution 2023	+ 378 700,58

Investissement-exécution 2023

➤ Recettes	11 672 356,93
➤ Dépenses	9 827 944,34
➤ Solde d'exécution 2023	+ 1 844 412,59

Les restes à réaliser 2023 en investissement s'élèvent à :

➤ Recettes	8 559 640.00
➤ Dépenses	9 416 322.14
➤ Solde déficitaire	856 682,14

Le résultat cumulé de clôture de l'exercice 2023 compte tenu des résultats de l'exercice 2022 reportés, s'établit comme suit :

	Résultat cumulé de clôture 2022	Part affectée à l'investissement en 2023	Résultat exercice 2023	Résultat cumulé de clôture 2023
Investissement	-5 380 138,90	0	1 844 412,59	-3 535 726,31
Fonctionnement	-261 712,37	0	378 700,58	116 988,21
Total	-5 641 851,27	0	2 223 113,17	-3 418 738,10

DECIDE l'affectation définitive des résultats 2023 sur l'exercice 2024 de la manière suivante :

Le solde déficitaire de clôture, en section d'investissement, s'élève à **3 535 726,31€**, et sera repris en dépenses d'investissement au budget supplémentaire 2024, ligne **D001**.

Le financement de la section d'investissement compte tenu du solde des restes à réaliser 2023 est établi comme suit :

- Solde négatif 2021 de la section investissement	- 3 535 726,31 €
- Solde déficitaire des restes à réaliser 2023 d'investissement	- 856 682,14 €
- Besoin de financement de la section d'investissement	= 4 392 408,45 €

Le solde excédentaire de clôture 2023, en section de fonctionnement, s'élève **116 988,21 €**, et sera affecté en recette d'investissement par mise en réserve sur le compte 1068 au budget supplémentaire 2024.

24-05-02 – BUDGET 2023 – ARRET DU COMPTE DE GESTION 2023 DU COMPTABLE PUBLIC.

-
Madame VERTENEUILLE présente au Conseil Municipal, le Compte de Gestion 2023 dressé par le Comptable du Service de Gestion Comptable de CHELLES.

Il est précisé que le Compte de gestion et le compte administratif 2023 sont présentés à la Commission des Finances du mardi 20 juin 2023.

En conséquence, il y a lieu de délibérer afin d'arrêter le compte de gestion 2023 établi par le comptable public, comme suit :

Un résultat déficitaire d'investissement : - 3 535 726,31 €

Un résultat excédentaire de fonctionnement : 116 988,21 €

Le compte de gestion présente donc un résultat global négatif de clôture : - 3 418 738,10 €

Dans le cadre de cette présentation, qui ne comprend pas le solde des reports d'investissement 2023, le compte de gestion est en concordance avec le résultat de clôture du Compte Administratif 2023 de la commune.

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M 14 des Communes et de leurs établissements publics,

VU le compte de gestion 2023 présenté par le Comptable du Service de Gestion Comptable de CHELLES, relatif aux recettes et dépenses effectuées du 1er Janvier au 31 Décembre 2023,

CONSIDERANT la Commission des Finances du 26 juin 2024,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE**

DONNE QUITUS au Comptable public de sa gestion et constate l'identité des soldes avec les comptes de la Commune.

Le compte de gestion 2023 établi par le comptable du Service de Gestion Comptable de CHELLES, est arrêté comme suit :

Un résultat déficitaire d'investissement : - 3 535 726,31 €
 Un résultat excédentaire de fonctionnement : 116 988,21 €
 Le compte de gestion présente donc un résultat global négatif de clôture : - 3 418 738,10 €

Le compte de gestion, qui ne comprend pas le solde des reports d'investissement 2023 est en concordance avec le résultat de clôture du Compte Administratif 2023 de la commune.

24-06-03 - BUDGET VILLE 2024 - DECISION MODIFICATIVE N°1

Madame VERTENEUILLE expose que la présente délibération a pour objet de prendre en compte les ajustements budgétaires suivants :

Section de fonctionnement

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES	OBSERVATIONS
011	584 453		Complément d'environ 410 000 euros pour accentuer le règlement des fluides. Complément de 40 000 euros pour le traitement des nids-de-poule. Ajustements divers de plusieurs services (participation ville à la DSP ELIOR, achats pour la cité éducative, complément pour fournitures administratives, ajout d'un budget pour les 2 tours des législatives) Virement de crédits de la Culture vers le chapitre 65 pour 5 500 euros
012	20 000		Inscriptions de crédits pour les 2 tours des législatives
65	5 923		Culture (5 500 euros transférés du chapitre 011) + réinscription de subventions 2023 (423 euros)
67	1 069		Provisions de dépenses en cas de titres annulés sur exercice antérieur (si des recettes ne sont pas recouvrées)
73		-14 000	Prévision d'ajustement à la baisse du montant perçu au titre du Fonds de Solidarité de la Région Ile de France
731		508 640	Complément de ressources faisant suite à la communication de l'état fiscal fin mars Taxe habitation sur les résidences secondaires + 549 666 (les bases notifiées en 2024 sont à 3 675 000 nettement supérieures à celles estimées à 700 451) Ajustement à la baisse du produit de la taxe électricité (TCCFE) -46 178 euros Taxe pylônes + 5 152 euros
74		116 805	Participation de l'Etat pour les élections législatives 2024 estimée à 3 600 euros Cité éducative : + 24 500 euros inscrits (semaine olympique, vacances sportives, jardins partagés, Lieu d'accueil et d'écoute, formons les professionnels de la Petite Enfance et complément global) Fête du Sport 10 000 euros Dotation de Solidarité Urbaine + 61 601 euros Dotation forfaitaire + 2 521 euros Dotation Nationale de Péréquation + 4 374 euros Complément sur les compensations diverses pour 10 209 euros
Total	611 445 €	611 455 €	

Section d'investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT			
CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES	OBSERVATIONS
10	190 316,00	0,12	Dépenses : remboursement du trop-perçu sur "LES JARDINS DU LAVOIR"
13		3 983,00	Complément de subvention pour le véhicule de la Police Municipale
16		1 700 368,88	Emprunt complémentaire pour équilibrage de la décision modificative
20	54 641,12		Cybersécurité : acquisition d'un système de gestion de mot de passe sur 3 ans pour 50 000 euros + 1 800 euros mission d'accompagnement pour obtention de subvention par ANSSI (Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information) Autres ajustements divers sur études et acquisition d'un forfait de publication
21	777 497,26		Inscriptions des crédits pour passage en système d'acquisition/maintenance sur les photocopieurs (75 000 euros) Ajustement du programme de travaux dont : Aménagement d'une piste cyclable avenue S. ALLENDE 115 398 euros Modernisation du réseau HTA 105 786 euros, Réfection des trottoirs en béton divers sites pour 55 000 euros Travaux sur les courts de tennis 33 101 euros Travaux sur ascenseur J. Zay 32 000 euros Sécurisation de la terrasse du groupe scolaire des gradins 30 000 euros Etude de sol au 42 rue Fr. MITTERRAND pour 30 000 euros Toiture gymnase J. MONNET pour 22 051 euros Travaux système de chauffage 20 000 euros Acquisition de panneaux électoraux 15 000 euros
Op 106 : CREATION D'UN PARC AGRICOLE	54 000,00		Maîtrise d'œuvre du Parc Agricole – révision de la rémunération au stade Avant-Projet
Op 107 : REHABILITATION EXTENSION GS DU BEL AIR	22 400,00		Complément pour les études programmatiques et diagnostics
Op 108 :	3 280,00		Menuiserie à la maison Léo LAGRANGE
Op 110 : RD10P	140 555,62	37 500,00	Recettes : subvention pour la phase 9 de la vidéoprotection Dépenses : avenant pour les travaux (sur bordures lisses) 72 279,36 euros Réinscriptions de 68 276,26 euros (crédits non reportés car mandatés fin 2023 et paiements rejetés en début 2024 après établissements des reports de crédits)
Op 111 :	10 616,32		Ajustements des montants d'études et de travaux (solde = + 5 616,32 euros) Provisions pour mobilier 5 000 euros
Op 113 :	-23 467		Avenant de maîtrise d'œuvre + 11 654 euros Ajustement du montant prévisionnel des travaux – 35 121 euros
Op 114 :	333 677		Ajustement des études et travaux sur la maison de santé : + 11 816 euros de maîtrise d'œuvre - 647 euros autres études Programme définitif d'aménagement : 322 508 euros
Op 115 :	151 201,68		Ajustement études SPS (+ 4080 euros) et travaux pour l'allée des enfants/passage de la Mogotte : + 147 121,68 euros
Op 116 :	27 134		Etude et diagnostic du terrain d'honneur pour 17 160 euros. Tests préliminaires réfection du terrain synthétique 5 760 euros Complément sur remplacement éclairage pour 4 214 euros
Total :	1 741 852 €	1 741 852 €	
TOTAL	2 353 297 €	2 353 297 €	Fonctionnement + investissement

La décision modificative de budget est équilibrée à 611 445 euros en fonctionnement et 1 741 852 euros en investissement.

La présente délibération a pour objet d'approuver ces modifications du budget 2024 et la décision modificative n°1 correspondante.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M 14 des Communes et de leurs établissements publics,

VU la délibération n° 24-02-01 en date du 29 mars 2024 relative à l'adoption du Budget Primitif pour l'exercice 2024,

VU la nécessité de procéder à des ajustements budgétaires,

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES	OBSERVATIONS
011	584 453		Complément d'environ 410 000 € pour accentuer le règlement des fluides. Complément de 40 000 € pour le traitement des nids-de-poule. Ajustements divers de plusieurs services (participation Commune à la DSP ELIOR, achats pour la Cité éducative, complément pour fournitures administratives, ajout d'un budget pour les 2 tours des législatives) Virement de crédits de la Culture vers le chapitre 65 pour 5 500 €
012	20 000		Inscriptions de crédits pour les 2 tours des élections législatives
65	5 923		Culture (5 500 € transférés du chapitre 011) + réinscription de subventions 2023 (423 €)
67	1 069		Provisions de dépenses en cas de titres annulés sur exercice antérieur (si des recettes ne sont pas recouvrées)
73		-14 000	Prévision d'ajustement à la baisse du montant perçu au titre du Fonds de Solidarité de la Région Ile de France
731		508 640	Complément de ressources faisant suite à la communication de l'état fiscal fin mars Taxe habitation sur les résidences secondaires + 549 666 (les bases notifiées en 2024 sont à 3 675 000 nettement supérieures à celles estimées à 700 451) Ajustement à la baisse du produit de la taxe électricité (TCCFE) -46 178 € Taxe pylônes + 5 152 €
74		116 805	Participation de l'Etat pour les élections législatives 2024 estimée à 3 600 euros Cité éducative : + 24 500 € inscrits (semaine olympique, vacances sportives, jardins partagés, Lieu d'accueil et d'écoute, formons les professionnels de la Petite Enfance et complément global) Fête du sport 10 000 € Dotation de Solidarité Urbaine + 61 601 € Dotation forfaitaire + 2 521 € Dotation Nationale de Péréquation + 4 374 € Complément sur les compensations diverses pour 10 209 €
Total	611 445 €	611 455 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT			
CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES	OBSERVATIONS
10	190 316,00	0,12	Dépenses : remboursement du trop-perçu sur "LES JARDINS DU LAVOIR"
13		3 983,00	Complément de subvention pour le véhicule de la Police Municipale
16		1 700 368,88	Emprunt complémentaire pour équilibrage de la décision modificative
20	54 641,12		Cybersécurité : acquisition d'un système de gestion

			de mot de passe sur 3 ans pour 50 000 € + 1 800 € mission d'accompagnement pour obtention de subvention par ANSSI (Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information) Autres ajustements divers sur études et acquisition d'un forfait de publication
21	777 497,26		Inscriptions des crédits pour passage en système d'acquisition/maintenance sur les photocopieurs (75 000 €) Ajustement du programme de travaux dont : Aménagement d'une piste cyclable avenue S. ALLENDE 115 398 € Modernisation du réseau HTA 105 786 €, Réfection des trottoirs en béton divers sites pour 55 000 € Travaux sur les courts de tennis 33 101 € Travaux sur ascenseur J. Zay 32 000 € Sécurisation de la terrasse du groupe scolaire des Gradins 30 000 € Etude de sol au 42 rue Fr. MITTERRAND pour 30 000 € Toiture gymnase J. MONNET pour 22 051 € Travaux système de chauffage 20 000 € Acquisition de panneaux électoraux 15 000 €
Op 106 : CREATION D'UN PARC AGRICOLE	54 000,00		Maîtrise d'œuvre du Parc Agricole – révision de la rémunération au stade Avant Projet
Op 107 : REHABILITATION EXTENSION GS DU BEL AIR	22 400,00		Complément pour les études programmatiques et diagnostics
Op 108 :	3 280,00		Menuiserie à la maison Léo LAGRANGE
Op 110 : RD10P	140 555,62	37 500,00	Recettes : subvention pour la phase 9 de la vidéoprotection Dépenses : avenant pour les travaux (surbordures lisses) 72 279,36 € Réinscriptions de 68 276,26 € (crédits non reportés car mandatés fin 2023 et paiements rejetés en début 2024 après établissements des reports de crédits)
Op 111 :	10 616,32		Ajustements des montants d'études et de travaux (solde = + 5 616,32 €) Provisions pour mobilier 5 000 €
Op 113 :	-23 467		Avenant de maîtrise d'œuvre + 11 654 € Ajustement du montant prévisionnel des travaux – 35 121 €
Op 114 :	333 677		Ajustement des études et travaux sur la maison de santé : + 11 816 € de maîtrise d'œuvre - 647 € autres études Programme définitif d'aménagement : 322 508 €
Op 115 :	151 201,68		Ajustement études SPS (+ 4 080 €) et travaux pour l'allée des enfants/passage de la Mogotte : + 147 121,68 €
Op 116 :	27 134		Etude et diagnostic du terrain d'honneur pour 17 160 €. Tests préliminaires réfection du terrain synthétique 5 760 € Complément sur remplacement éclairage pour 4 214 €
Total :	1 741 852 €	1 741 852 €	

TOTAL	2 353 297 €	2 353 297 €	Fonctionnement + investissement
--------------	--------------------	--------------------	--

Monsieur LE LAY-FELZINE informe que les frais pour les élections se montant à 20 000 €, avec une participation de l'Etat à seulement 3 600 €.

VU la Commission Finances en date du 26 juin 2024,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE**

ADOPTÉ la décision modificative n°1 du budget de l'exercice 2024 selon les éléments annexés à la présente délibération et équilibrés comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES
011	584 453	
012	20 000	
65	5 923	
67	1 069	
73		-14 000
731		508 640
74		116 805
Total	611 445 €	611 455 €

SECTION D'INVESTISSEMENT		
CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES
10	190 316,00	0,12
13		3 983
16		1 700 368,88
20	54 641,12	
21	777 497,26	
Op 106 : CREATION D'UN PARC AGRICOLE	54 000,00	
Op 107 : REHABILITATION EXTENSION GS DU BEL AIR	22 400,00	
Op 108 :	3 280,00	
Op 110 : RD10P	140 555,62	37 500
Op 111 :	10 616,32	
Op 113 :	-23 467	
Op 114 :	333 677	
Op 115 :	151 201,68	
Op 116 :	27 134	
Total :	1 741 852 €	1 741 852 €

TOTAL	2 353 297 €	2 353 297 €
--------------	--------------------	--------------------

24-06-04 – PRESENTATION DU RAPPORT RETRACANT LES ACTIONS ENTREPRISES AU TITRE DE L'ATTRIBUTION DU FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE - ANNEE 2023

Madame VERTENEUILLE expose que l'article L.2531-16 du Code Général des Collectivités Territoriales porte obligation de présenter au Conseil Municipal un rapport retraçant les actions entreprises par la commune, afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des habitants dans les quartiers, au titre du Fonds de Solidarité de la Région Ile-de- France pour l'année 2023.

L'évolution des montants perçus au cours des dernières années est la suivante :

FSRIF	2019	2020	2021	2022	2023	2024 (BP)
Montant	1 606 862	1 516 358	1 466 915	1 376 801	1 409 743	1 378 485
Evolution nette	- 14 362	- 90 504	- 49 443	- 90 114	+ 32 942	- 31 258
Evolution n/n-1	- 0,88%	- 5,64%	- 3,26%	- 0,66%	+ 2,39%	- 2,22%

La présente délibération a pour objet d'approuver le rapport sur les actions entreprises au titre du Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France

VU l'article L.2531-14 du Code Général des Collectivités Territoriales déterminant les communes éligibles et les conditions d'attribution du fonds,

VU l'article L.2531-16 du Code Général des Collectivités Territoriales portant obligation de soumettre au Conseil Municipal un rapport retraçant les actions entreprises au titre de l'attribution du FSRIF, pour l'exercice précédent,

VU la loi n° 91- 429 du 13 mai 1991 ayant institué le Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France, afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des habitants dans les communes urbaines

confrontées à une insuffisance de leurs ressources au regard de leurs charges et des besoins sociaux de leur population

VU la Commission des Finances du 26 juin 2024,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE**

CONSTATE la présentation du rapport retraçant les actions entreprises par la commune au titre de l'attribution du Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France, pour l'année 2023.

**RAPPORT PRESENTANT LES ACTIONS ENTREPRISES
AU TITRE DE L'ATTRIBUTION DU FONDS DE SOLIDARITE
DES COMMUNES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE - ANNEE 2023**

Conformément à l'article L.2531-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est présenté à l'Assemblée délibérante le rapport des actions entreprises en 2023, avec le concours du Fonds de Solidarité des communes de la Région d'Ile de France (FSRIF), ayant contribué à l'amélioration des conditions de vie de la population de la Ville de Torcy, commune confrontée à une insuffisance de ses ressources au regard de ses charges et des besoins sociaux de sa population.

Il est rappelé que la Ville de Torcy a perçu pour l'année 2023

1 409 743 €

Cette dotation a contribué à la réalisation de diverses opérations dont l'objectif est d'améliorer les conditions de vie et d'accueil de la population, et en particulier dans le cadre des actions suivantes :

1 – ACTION SOCIALE D'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES ET DES RETRAITES ET PREVENTION DES IMPAYES

↳ Secteur Social :

L'activité du service social en 2023 englobe :

- 173 aides facultatives accordées (factures d'énergie, tickets alimentaires...) pour un montant de 26 192€
- 149 demandes d'aides légales (ouvertures de droits : CMU.C, AME, MDPH, Fonds d'aides énergie)
- 10 dossiers retraite
- 1256 personnes reçues en accueil (diverses questions, orientations, prise de RDV)
- 130 personnes ont bénéficié d'un accompagnement social (suivi administratif)
- 49 nouvelles domiciliations établies au CCAS, 96 domiciliations au total pour 184 personnes
- 2038 courriers remis aux personnes domiciliées au CCAS

DEPUIS 2016 : « Ma Commune Ma Santé »

Dans le cadre de sa politique sociale visant à améliorer les conditions d'accès à une couverture de frais de santé, le **CCAS de Torcy a signé une convention en septembre 2016 avec l'association Ma Commune Ma Santé** ».

En 2022 les permanences physiques ont repris, **permanences ont été assurées** dans les locaux du CCAS pour **34 familles** rencontrées et **8 souscriptions**.

↳ Secteur Logement :

Accueil physique et téléphonique : **1450 personnes**

Nombre de demandeurs de logement : **2121 dont 592 nouvelles demandes**.

↳ Secteur Retraités

- **11 AVS** et aide à domicile intervenant 7 jours sur 7 auprès de 99 personnes pour **8878 heures**
- Allocation spécifique pour les retraités précaires : **104 bénéficiaires** pour un montant de **26 019€**
Service portage de repas à domicile hypocaloriques, allégés en sel et en sucre, 7 jours sur 7, midi et soir : **15 116 repas**.
- Service de transport individualisé (médecin, démarches administratives...) **286 personnes**
- Service de transport collectif Bay II et à Saint Thibault : **357 personnes**
- Participants séjour ANCV : **58 personnes**
- Participants Sortie annuelle : **60 personnes**

- Participants au Forum de la Semaine Bleue : **37**
- Participants à Torcy Connecte les générations : **18**
- Banquet : **297**
- **1409** Cadeaux de fin d'année distribués la semaine du 18 au 22 décembre 2023 :
 - **903** colis
 - **134** bouteilles de champagne
 - **207** cartes cadeaux multi-enseignes
- **2773** usagers accueillis
- **39** instructions de dossiers d'Aides légales
- **46** Visites à domicile réalisées par la responsable pour évaluer les besoins des personnes dépendantes demandant la mise en place d'interventions à domicile
- **838** Demandes de Carte améthyste (accompagnement au remplissage et transmission au CD77)

⇒ Le Foyer Lucien Mayadoux :

La résidence est située 71 rue de Paris à Torcy. C'est une résidence autonomie de 48 studios (individuels de 28m²), non médicalisée, réservée aux retraités, valides et autonomes, située au cœur de la ville et attenante au Parc des Droits de l'Enfant. Priorité est accordée aux torcéens et aux ascendants des torcéens. Les animaux sont admis. Elle accueille un grand nombre des animations proposées aux retraités.

Les animations et les ateliers en direction des personnes retraitées qui ont repris en 2022, se sont intensifiés en 2023. Elles ont pour objectif de favoriser le lien social, favoriser le bien-être physique et psychique et le bien vieillir et lutter contre l'isolement.

302 séances pour 14 types d'animations effectuées en 2023 ont bénéficié à 432 personnes :

- 24 Ateliers chant : **18** personnes par atelier
- 1 spectacle donné par les participants de l'atelier chant : **36** personnes
- 60 séances sophrologie : **14** personnes par atelier
- 36 Ateliers mémoire : **16** personnes par atelier
- 52 Ateliers tricot : **18** personnes par atelier
- 72 séances gym douce : **16** personnes par atelier
- 10 séances Bibliothèque hors les murs : **10** personnes par atelier
- 8 séances Baccaauréat / loto : **28** personnes par atelier
- 6 séances Inter G Mafalada : **12** personnes par atelier
- 24 Ateliers origami : **10** personnes par atelier
- 2 ateliers Galette des rois **65** personnes
- 2 séances Chandeleur : **64** personnes
- 4 Repas anniversaires : **115** personnes par repas
- 1 Noël en famille : **10** familles

Coût 2023 y compris le personnel

1 630 k€

2 – AMENAGEMENTS URBAINS - CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT

Cadre de vie et environnement

- Travaux de voirie :
 - Création d'un ilot de fraîcheur au square des Gradins
 - Travaux d'aménagement des espaces publics aux abords de l'Hôtel de police
 - Travaux d'aménagement du RD10p
 - Travaux de redressement de la voie allée du Bief
 - Travaux de réfection du passage Georges Méliès
 - Travaux de réfection de l'allée Jules Raimu
 - Création de places de stationnement rue Jean Jaurès
 - Etudes d'aménagement Promenade du Belvédère
 - Etudes d'aménagement du parc agricole
 - Etudes pour l'enfouissement des réseaux rue de la République
 - Acquisition et installation de mobilier urbain sur divers sites de la Ville.
- Travaux d'éclairage public :
 - Poursuite des travaux de modernisation et d'amélioration de la performance énergétique du réseau d'éclairage public.

- Vidéoprotection :
 - Poursuite de l'extension du réseau de vidéo protection sur la Ville.
- Aires de jeux et plateaux sportifs :
 - Poursuite du renouvellement des jeux
 - Création d'un street workout au stade de l'arche Guédon
 - Etudes pour la création d'une aire de jeux dans le quartier Jean Zay.

Coût 2023 y compris le personnel

3 365 k€

3 – LA POLITIQUE CULTURELLE

UNITE CULTURE

Les actions menées par la Ville de Torcy répondent à des objectifs d'intérêt général, qui visent à la mise en œuvre de projets culturels adaptés à l'échelle de la ville et au territoire, s'inscrivant autant que possible dans une dynamique de réseau.

L'objectif poursuivi est de voir s'opérer le plus possible la mixité dans les propositions, entre des habitants plutôt habitués aux sorties culturelles et d'autres encouragés par tous les médiateurs et relais possibles de la ville. Pour ce faire, le service culturel a continué à s'associer aux acteurs de terrain dans leurs projets artistiques et culturels, dans une logique de co-construction et une démarche d'ouverture et de coopération.

Par ailleurs, dans une logique de cohérence intercommunale, des partenariats se poursuivent avec les acteurs présents sur le territoire dès que l'opportunité se présente : scène nationale La Ferme du Buisson, salle intercommunale Les Passerelles, scènes municipales du territoire, conservatoires intercommunaux, artistes locaux, professionnels ou émergents.

- **Programmation pluridisciplinaire de spectacles à l'espace Lino-Ventura**

Contribuer et participer au mieux vivre ensemble, en privilégiant le plaisir partagé, la découverte, le souhait d'être ensemble et de se rassembler autour des artistes, telle est la ligne directrice de la programmation, qui vise aussi l'élargissement des publics et leur fidélisation, ainsi que la mixité dans la salle. Les tarifs étant le plus possible adaptés aux ressources de la population.

14 spectacles professionnels ont été diffusés dans le cadre d'une programmation pluridisciplinaire (musique, danse, théâtre, clown, soirées club, marionnettes et arts de la rue, conte musical, humour...).

- **Les arts visuels**

Le projet prend appui sur un réseau d'artistes installés dans des ateliers allée Jules Guesde (ouverts en septembre 2018 et gérés par l'OPH de Seine-et-Marne) et allée des Artistes (construits au début des années 1980 lors de l'aménagement de la ville nouvelle, et gérés par CDC Habitat), et également dans quelques ateliers indépendants tels Atelier Public d'Expression Mirza Moric, et place du Jeu de Paume.

Une plateforme internet dédiée aux arts visuels : www.artsvisuels-torcy77.net/ a été mise en place par le service culturel, offrant un aperçu mis à jour et complet de l'ensemble des actions mises en œuvre depuis la première édition d'Identité artiste en 2015, permettant d'aller plus loin dans la connaissance des artistes et leurs œuvres, qu'elle contribue ainsi à valoriser et faire connaître.

« Talents ! #6 » : samedi 1 juillet 2023

Ce rendez-vous culturel dédié à la pratique en amateur en arts s'adresse aux talents locaux désireux de donner à voir et partager leurs créations. L'exposition collective en extérieur (jardin de l'îlot central) a accueilli 30 stands d'artistes issus du territoire (ville, agglomération, département), inscrits au printemps pour cet événement attractif si l'on en juge par le nombre d'inscrits, qui a doublé comparativement à l'édition précédente.

« J'expose au château des Charmettes »

Dans cette grande maison bourgeoise de la fin du 19^{ème} siècle, propriété de la ville, deux salles du rez-de-chaussée ont été aménagées en salles d'exposition.

Durant l'année 2023, le service culturel a mis en œuvre 10 expositions d'artistes amateurs, émergents ou professionnels. Des expositions individuelles ou collectives d'artistes désireux de faire découvrir leur travail aux habitants, de s'approprier les lieux pour y exposer et faire découvrir leurs univers singuliers.

« Identité ARTiste #2023 » : 25 novembre au 17 décembre

Cette 8ème édition comptait :

- Une exposition durant un mois au château des Charmettes :

Focus sur une artiste professionnelle : Golnâz PAYANI, installée à Torcy depuis quelques années, est née à Téhéran (Iran) en 1986. Elle expose solo et dans des expositions collectives depuis 2011, en France et à l'étranger. Elle développe une pratique ouverte où des médiums variés sont sollicités : travaux sur tissus, installation, film, vidéo, poésie.

- **Le cinéma**

Des séances non commerciales ont été programmées au Petit théâtre de l'Arche et à l'espace Lino-Ventura, en lien avec les services de la Ville (scolaire, enfance, retraités, vie et quartier...), invitant à la découverte du cinéma en tant qu'art et à la découverte de la diversité cinématographique, patrimoniale et contemporaine, française et étrangère.

Séances scolaires : Les 9,10, 23 et 24 mars à 9h30 et 14h30 (6 séances) projection du film « Loups tendres et loufoques » pour les classes de maternelle, soit environ 1100 enfants.

Séances centres de loisirs : durant les vacances scolaires, les enfants ont été invités à se rendre à la « séance de cinéma du mardi ». Des films sont choisis avec exigence pour inciter les enfants à prendre le chemin de la salle de cinéma et s'approprier ce lieu de pratique culturelle, de partage, de lien social. Et initier une approche du cinéma en tant qu'art à découvrir et à aimer. 10 séances ont ainsi été diffusées en février, avril, mai et octobre 2023, soit environ 800 entrées.

Séances « séniors » : régulièrement des séances ont été proposées en partenariat avec le service Retraités. L'occasion aussi d'inviter les personnes dites éloignées de l'offre culturelle par le biais de relais tel l'OMAC (Office Municipal de l'Animation de la Cité), le Secours populaire...
2 séances ont pu se tenir cette année : le samedi 7 octobre et le lundi 11 décembre, soit environ 70 entrées.

- **Le soutien aux pratiques amateurs**

Les salles culturelles sont régulièrement mises à disposition pour permettre de présenter le travail des pratiquant en amateur, dans des conditions optimales :

Conservatoire à rayonnement intercommunal Michel Sloba :

11 janvier : concert/spectacle de Noël

28 janvier : concert des ensembles « orchestrades »

19 mars : groupes de jazz « Orchid big band » dans le cadre du Printemps du Jazz

22 avril : Orchestre symphonique de Paris-Vallée de la Marne

23 et 24 juin : spectacle de danse contemporaine

Associations locales :

Printemps du Jazz, Entrer dans la danse, Ensemble vocal Romantica, Restos du cœur, Club des Poètes de Marne-la-Vallée, Mission locale Paris Vallée de la Marne ont bénéficié des locaux.

Des manifestations communales ont par ailleurs été organisées pour valoriser cette pratique en amateur : Fête de la musique, Exposition Talents !#6, eWeek Festival 3^{ème} édition.

Dans le domaine du théâtre, de nombreux enfants ont la chance d'approcher cette discipline lors d'ateliers proposés aux centres de loisirs (Plan Mercredi) avec un animateur spécialisé, ou dans le cadre scolaire (deux classes découverte théâtre par an) avec une compagnie professionnelle.

Pour permettre aux jeunes de continuer ou découvrir le théâtre, la ville a proposé depuis la rentrée 2021 une activité théâtre le mercredi en fin de journée, accessible dès le collège, qui compte à ce jour une vingtaine de jeunes ados de 11 à 18 ans.

Un atelier adulte est également proposé, encadré par un comédien metteur en scène. L'ensemble de ces ateliers font l'objet de passerelles et donne lieu à des temps de restitution en fin d'année, voire à la création de spectacles prenant leur place dans la programmation culturelle de la ville.

- **Soutien aux acteurs locaux et mise à disposition d'équipements culturels :**

Par ailleurs, l'espace Lino-Ventura et le Petit Théâtre de l'Arche ont été mis à disposition pour les projets culturels et réunions organisées par les associations et structures locales : bureau information jeunesse, centres de loisirs, écoles, collèges, lycée, Inspection de l'Education nationale, associations Omac, MJC, Entrer dans la danse, Ensemble vocal Romantica, Club des Poètes, Evasion urbaine, Restos du Cœur, etc. sur un total d'environ 150 journées.

- **Le volet culturel :**

Temps d'activités scolaires, hors temps scolaire et crèches / intervenants spécialisés

Deux artistes-intervenantes en arts visuels interviennent auprès des enfants en crèches, écoles, centres de loisirs. L'initiation aux pratiques artistiques en temps scolaire est un des moyens de toucher le plus grand nombre d'enfants possible.

Médiateurs auprès du jeune public et leurs familles, elles assurent le contact direct avec les artistes et les œuvres, encouragent la fréquentation des lieux culturels et sensibilisent les publics à la programmation culturelle.

Les familles ainsi que les acteurs du monde éducatif (enseignants, inspection de l'Education nationale) sont invités aux restitutions en présence des intervenantes spécialisées, créant ainsi des temps d'échange et de compréhension de leur démarche.

Classes de découverte théâtre

Ce projet consiste en ateliers théâtre réguliers, mis en œuvre par une compagnie professionnelle, au sein de deux classes de CM2, se terminant par une immersion dans un théâtre municipal (le Petit théâtre de l'Arche) d'une durée d'une semaine se terminant par deux restitutions devant un public scolaire puis familial.

En 2023, la Cie L'étoile filante a assuré ces interventions à la fois artistiques et pédagogiques, mêlant création texte et musique, interprétation, restitution de la création conçue comme un spectacle intégrant mise en scène, costumes, décors, éclairage... et présenté dans un cadre professionnel.

Rencontres musique et danse / Education nationale

En 2023 le plateau du Petit théâtre de l'Arche a été mis à disposition durant 3 journées pour les restitutions des interventions artistiques en temps scolaire (musique, danse, théâtre).

- **Actions incitatives en faveur des publics dits « éloignés » :**

« Sorties en familles ateliers tremplin » : invitation des enfants en élémentaire inscrits dans les ateliers tremplins (environ 90 enfants en classe de CP et CE1 en difficulté d'apprentissage) accompagnés de leurs familles, à un spectacle diffusé hors temps scolaire : cette année, deux spectacles qui étaient Voyage au bout de l'ennui / Cie Lamento (Danse) et A l'envers, à l'endroit, Muriel Imbach (théâtre immersif). Les enfants ont travaillé sur la thématique de l'ennui et les stéréotypes de genre avec les animateurs qui les encadrent, en amont des spectacles.

Ces sorties culturelles, préparées et accompagnées par la référente du service scolaire chargée des ateliers tremplins, sont pour la quasi-totalité des enfants et de leurs familles (parents, frères et sœurs), publics « éloignés » de ces pratiques culturelles, leur première venue au spectacle dans un théâtre.

Politique tarifaire spécifique : Afin que les tarifs pratiqués ne soient pas une barrière pour les publics dits « éloignés », pour lesquels les ressources constituent par ailleurs un frein majeur, la politique tarifaire volontariste, mise en place auprès des relais que sont à ce jour l'OMAC/Famille, l'OMAC/Jeunesse, la MJC André Philip, le Secours populaire, le Secours catholique, etc., est maintenue.

Les personnes ont ainsi la possibilité d'accéder à des spectacles, à un tarif préférentiel de 2€ ou 5€ en fonction de leurs moyens financiers.

Coût 2023 y compris le personnel

700 k€

24-06-05 - PRESENTATION DU RAPPORT RETRACANT LES ACTIONS ENTREPRISES AU TITRE DE L'ATTRIBUTION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET DE COHESION SOCIALE - ANNEE 2023

Madame VERTENEUILLE expose que l'article L1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales porte obligation de présenter au Conseil Municipal un rapport retraçant les actions de développement social urbain entreprises au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine de l'année 2023.

L'évolution des montants perçus au cours des dernières années est la suivante :

DSU	2019	2020	2021	2022	2023	2024 (BP)
Montant	1 811 767	1 908 941	1 987 254	2 063 430	2 142 441	2 217 553
Evolution nette	+ 97 766	+ 197 174	+ 78 313	+ 76 176	+ 79 011	+ 75 112
Evolution n/n-1	+5,70%	+5,36%	+4,10%	+3,83%	+ 3,83%	+ ,05%

VU l'article L1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, portant obligation de présenter au Conseil Municipal, le rapport retraçant des actions de développement social urbain entreprises au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale, pour l'exercice antérieur,

VU la Commission des Finances du 26 juin 2024,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE**

CONSTATE la présentation du rapport retraçant les actions de développement social urbain entreprises au titre de l'attribution de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale, pour l'année 2023.

RAPPORT PRESENTANT LES ACTIONS ENTREPRISES AU TITRE DE L'ATTRIBUTION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET DE COHESION SOCIALE ANNEE 2023

Conformément à l'article L.2334-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est présenté à l'Assemblée délibérante le rapport retraçant les actions de développement social urbain entreprises avec le concours de la Dotation de Solidarité Urbaine pendant l'année 2023.

Il est rappelé que la Commune de Torcy a perçu pour l'année 2023

2 142 441 €

Cette dotation a contribué à la réalisation des actions suivantes :

I - Accompagnement scolaire, animation des temps scolaires, périscolaires et des rythmes de vie de l'enfant

3. Unité Scolaire

• Les études :

Des études surveillées ont été organisés dans les 10 groupes scolaires à partir du CE1

En moyenne de 17 à 24 études (variable selon les trimestres) fonctionne le lundi, mardi et jeudi de 16h30 à 18h. Les enfants font leurs devoirs, l'enseignant organise ce temps en position de soutien et est en relation d'aide auprès des enfants.

Sur l'année une moyenne de **19 études** sont ouvertes chaque trimestre accueillant en moyenne **299 enfants** tous les soirs.

• Les interventions artistiques en milieu scolaire :

Cette action est ancrée dans les politiques culturelles et éducatives de la ville, ainsi, la commune continue de consolider les acquis du développement de projets en faveur des enfants dans les écoles

- Les Itinéraires artistiques : c'est un projet destiné à convaincre de l'importance des matières artistiques dans l'épanouissement des enfants.

Les enjeux :

- Promouvoir les pratiques artistiques et milieu scolaire.
- Optimiser les ressources artistiques, culturelles du territoire.
- Contribuer à la qualité des projets.
- Révéler et développer la créativité et la sensibilité des enfants.
- Permettre à des jeunes de quartiers en difficultés de bénéficier d'une éducation artistique, et leur transmettre un capital culturel. Il propose aux enfants des activités de danse et musicale afin de valoriser leur travail, développer leur confiance et l'estime de soi.

En 2023 :

Danse : 9 classes, 239 élèves

Musique : 28 classes, 731 élèves

• Les classes de découverte :

Rappel des objectifs :

- Elles contribuent à donner du sens aux apprentissages

- Elles illustrent l'intérêt et la diversité des manières d'apprendre
- Elles favorisent le décloisonnement des enseignements
- Elles tendent à compenser les inégalités sociales et culturelles
- Elles constituent enfin des occasions propices à l'apprentissage de la vie collective et à l'instauration de relations, entre adultes et enfants, différentes de celles de la classe.
- Elles s'intègrent au projet d'école et au projet pédagogique de la classe.

Les classes avec nuitées : 202 élèves

-Sur le site d'Argueil :

Louise Michel **40 élèves**

CVE **25 élèves**

Les Gradins **25 élèves**

Le clos de la ferme **71 élèves**

-Sur le site de BALSIEGES :

Bel Air **41 élèves**

Les classes sans nuitées : 129 élèves

-Classe poney 51 élèves de Victor Hugo et 29 élèves de Julie Daubié soit un total de **80 élèves**

-Classe théâtre **49 élèves** de Jean Zay

331 enfants des écoles de Torcy ont participé aux classes de découverte

Coût total de l'unité Education en 2023 pour la Ville, y compris le personnel, sans la restauration scolaire (hors investissements)

4 624 k€

Subventions aux associations et coopératives scolaires

18 k€

4. Unité Enfance et périscolaire

• **Les Objectifs du PEDT :**

- Garantir la continuité et la cohérence éducative entre les projets de chaque partenaire.
- Veiller à une égalité de traitement et à un égal accès de tous aux activités du territoire.
- Assurer une cohérence et une continuité des activités entre les temps de vie de l'enfant (scolaire, périscolaire et extrascolaire).
- Favoriser la mixité sociale et l'égalité filles/garçon pour développer le « vivre ensemble »
- Permettre pour chaque enfant la mise en place d'un parcours éducatif construit.
- Promouvoir la vie associative et encourager les pratiques culturelles, sportives et de loisirs.

• **Les accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires :**

L'année 2022 a commencé par une forte vague d'épidémie de COVID, les mois de janvier et de février ont été fortement impactés. Dans ce contexte nous avons dû adapter nos pratiques et la majorité des actions prévues pendant cette période ont dû être reportées. Dès le mois d'avril les protocoles se sont fortement allégés, la vie normale des accueils de loisirs a pu recommencer.

Les fonctionnements en décloisonnement, interdits pendant les périodes de restriction, ont pu se remettre en place.

Nous travaillons activement sur nos différentes méthodes de communication, afin de les rendre efficaces et écoresponsables.

Nous avons réalisé les actions suivantes :

3 mini-séjours pendant les vacances d'été sur le site de « crève-cœur » pour les enfants de 6 à 10 ans / 2 au mois de juillet et 1 en août

Des stages sportifs lors des sessions de vacances encadrés des stagiaires BPJEPS APT (Handball, Kin-Ball, Vélo, Cross Fit, parcours de motricité).

De nombreux temps festifs avec les familles : soirée jeux de société, expositions des créations des enfants, inauguration d'un potager, soirées contes, marché de Noël, veillées.

Nous avons réalisé de nombreuses sorties sur les mercredis et les périodes de vacances scolaires :

- Visites de musées/expositions
- Sorties dans des parcs/ parcs à thèmes
- Bases de loisirs
- Spectacles
- Manifestations sportives et culturelles
- Cinéma/Théâtre
- Cueillette/ visite de la ferme
- Randonnés
- Sorties vélos
- Piscine

Les grandes manifestations de l'année :

- La journée des droits de l'enfant, le mercredi 22 novembre – Thématique sur le Handicap
- Le mois de décembre a été consacré aux festivités de Noël (plan Vigipirate/ pas de participation des familles)
- Les olympiades dans les différents groupes scolaires à l'initiative du service enfance au mois de juin.
- La semaine du goût (au mois d'octobre) sur les temps de la pause méridienne, les accueils et les mercredis
- Les fêtes de fin d'année en collaboration avec les écoles juin/juillet 2023

- **Les différents temps périscolaires et extrascolaires :**

La pause méridienne : **1600 enfants** déjeunent tous les jours (en moyenne) sur les 10 cantines scolaires de la collectivité.

Un temps de restauration, d'éducation et d'animation :

Le temps du repas est un moment privilégié de la vie quotidienne. Il répond à des besoins physiologiques importants, en effet ce temps doit être un moment de détente, de convivialité, d'éducation où chaque enfant participe et apprend à vivre avec les autres.

Les centres d'accueils : 9 centres d'accueil une moyenne de 315 enfants tous les soirs

Tous les enfants scolarisés ont la possibilité d'être accueillis :

Le matin de 7h à 8h30

Le soir de 16h30 à 18h45.

Un goûter est proposé aux enfants et des ateliers autour du jeu sont mis en place.

Des activités ludiques et récréatives sont proposées chaque soir aux enfants

Les mercredis et les vacances : Une moyenne de **456 enfants** sont accueillis les mercredis

5 centres de loisirs les mercredis et 4 centres sur les périodes des vacances scolaires

Les centres de loisirs sont ouverts de 7h00 à 19h00

Les familles peuvent inscrire leurs enfants en demi-journée ou en journée complète

- **Les pré-ados :**

Nous accueillons depuis 2021 des 6^{èmes} et des 5^{èmes} dans notre club préadolescent. Ce club est une structure indépendante des centres de loisirs de la ville. Ils sont encadrés par une équipe de 3 animateurs.

Les objectifs du centre préadolescent sont les suivants :

- Permettre aux préadolescents de s'épanouir en dehors du cadre familial et scolaire
- Rendre les préadolescents acteurs de leurs temps libres
- Favoriser l'implication des familles
- Accompagner les préadolescents au cours de l'adolescence
- Assurer la sécurité physique et morale des préadolescents

De nombreuses activités leur sont proposées, mais nous encourageons les jeunes à réfléchir, agir et construire leurs projets.

Nous accueillons en moyenne **14 enfants** sur cette structure

- **Le plan mercredi :**

Rappel du fonctionnement du dispositif « Plan Mercredi »

Il s'agit de faire cohabiter dans un même équipement des activités de type ateliers plus spécialisés sous forme de cycle fonctionnant à certaines heures. Une approche ludique est privilégiée basée sur le plaisir et le volontariat des enfants.

Dans le cadre du plan mercredi, nous avons maintenu les activités spécifiques de 2022 et quelques autres sont venus s'ajouter. Ces activités sont proposées à l'ensemble des enfants de plus de 6 ans. Les enfants s'inscrivent et s'engagent à participer à l'intégralité des séances du cycle (la durée d'un cycle dure entre 7 et 11 semaines).

Activités du plan mercredi :

- Tennis
- GRS
- Kung-fu
- Boxe
- Golf
- Vélo
- Football
- Arts visuels
- Atelier culinaire
- Danse Hip-Hop
- Danse contemporaine
- Théâtre
- Visites culturelles

- **Le Conseil Communal d'Enfant :**

Le CCE répond à la volonté de la Municipalité de permettre l'expression des enfants de la commune. C'est un lieu d'échange où tous les enfants de Torcy ont la parole par l'intermédiaire de leurs élus, il constitue un moyen idéal pour participer pleinement à la vie citoyenne.

Ce conseil a aussi la volonté de permettre aux enfants de monter des projets réalisables, afin de les faire participer activement à la vie de la commune et valoriser la jeune génération.

Les enfants élus du conseil communal ont un mandat de 2 ans (de novembre 2021 à novembre 2023). Nouvelles élections le lundi 20 novembre 2023, 34 nouveaux élus de CM1/CM2 représentant les 10 groupes scolaires de la ville. En 2023 ils ont participé à 26 réunions et/ou événements.

Projet en cours :

- Installation de citernes et récupérateurs d'eau dans les centres de loisirs
- Journée de solidarité avec les restos du coeur

Actions mises en place :

- Des journées intergénérationnelles à la résidence des personnes âgées (tournoi de jeux de société ; balades)
- Participation aux commémorations du 11 novembre et du 8 mai.
- Visite de la station d'épuration à St Thibault
- Participation à la semaine des RDV de l'enfant et de la famille
- Visite de l'Elysée

- **Le projet théâtre :**

Des ateliers théâtre dans le cadre du plan mercredi sont dispensés tous les mercredis aux enfants et préadolescents. Les ateliers ont démarré sous forme de petits exercices, afin d'initier les enfants aux bases théâtrales : concentration, confiance, écoute, énergie, conscience de l'espace, pour ensuite introduire dans ces séances la création de différents tableaux en vue des restitutions.

Chaque mercredi 2 ateliers sont proposés aux enfants des centres de loisirs et 1 atelier pour les préadolescents, au total 130 heures sur une année. **53 enfants** de 6 à 11 ans et **10 préadolescents** concernés.

Deux restitutions ont eu lieu en janvier et en juin 2023.

- **Les ateliers Tremplin dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement Scolaire (CLAS) :**

Nombre d'enfant concernés par ce dispositif : 85

Sur l'année 2023 nous avons travaillé sur la thématique suivante : « **Le voyage ou l'ennui** »

Une prestation gratuite pour les familles

Le lien avec les familles : Dès la semaine du 2 octobre 2023 des "séances de découverte " ont été mises en place et proposées aux parents, de ce fait les parents ont visualisé les lieux où se déroulait l'action, ils ont rencontré les intervenants de leurs enfants, pour un vrai temps d'échange. En effet il nous semble important d'investir les parents dès le début de l'action et de continuer à les rencontrer tout au long de l'année.

Pour accompagner les enfants dans leurs "difficultés", ce sont toujours 12 agents du service Enfance qui interviennent tout au long de l'année et c'est maintenant la troisième année que s'ajoutent aux animateurs 12 bénévoles de l'association "Lire et Faire Lire" avec laquelle nous avons une convention qui se charge des rencontres avec les enfants autour du livre et de la lecture.

- **Les rendez-vous de l'enfant et de la famille :**

La Thématique de cette année : « Egalité filles / Garçons »

Cette action est en direction des familles, des professionnels des bénévoles communaux et associatifs et plus largement les habitants. Elle s'est traduite par l'organisation d'actions éducatives. Afin de mobiliser le plus grand nombre (enfants, jeunes et la communauté éducative), une réunion de lancement a été programmée et cela dès la fin du mois de janvier 2023. Certaines associations et les services habituellement impliqués ont participé à cette première rencontre.

La semaine des RDV de l'enfant : du 22 au 27 mai 2023

- Du 22 au 26 mai Exposition à l'étage de la mairie « Violence faite aux femmes, dites non ! » en partenariat avec le collège Louis Aragon. Visite de l'ensemble des classes de CM2 des écoles de la ville.
- Les 22 et 23 mai « Les goûters musicaux » RPE du BDE
- Du 22 au 26 mai « Papa, cuisinons ensemble » sur les centres d'accueil
- Du 22 au 26 mai « Photo langage, et Expositions clichés » dans les centres d'accueil
- Le 23 mai Formation du planning familial sur l'égalité Fille/Garçon - pour les agents de la ville
- Le 24 mai La journée des métier Centres de loisirs BDE et Léo Lagrange
- Le 24 mai intervention du planning familial et de l'association lire et faire lire sur le centre du CVE
- Le 24 mai « Fresque participative sur l'identité de genre et l'orientation amoureuse » Rhizome
- Le 24 mai « Jouons en famille » à l'OMAC
- Les 24 et 27 mai « micro-trottoir » MAFALDA
- Les 25 et 26 mai « Ateliers d'éveil » au BDE avec l'association ECLA
- Le 26 mai « le loto de Monsieur et Madame » au centre de loisirs des crayons de couleur
- Les 24 et 27 mai Projection et spectacle au PTA

- **La Fête des jeux :**

Le 16 septembre 2023

Chaque année, nous organisons une manifestation à l'échelle de la ville qui est très attendue et appréciée de tous les habitants. C'est l'occasion de partager un grand moment festif qui réunira encore une fois de nombreux habitants de tout âge. Elle se tiendra dans un autre quartier de vie situé également en quartier prioritaire (secteur du mail), ceci afin d'impulser une dynamique après la période de l'été. Le quartier choisi est situé à proximité du quartier Baudelaire près des lacs, environnement avec des espaces naturels qui devrait permettre la mise en place de nouveaux ateliers

Nous souhaitons favoriser la participation du plus grand nombre, notamment tous les acteurs de la communauté éducative et donner une grande place aux parents, également en impliquant les jeunes du Conseil Communal d'Enfants, nouvellement élus.

Elle offrira, gratuitement, une journée joyeuse et festive de qualité et rassemblera tous les publics dans leurs diversités (mixité sociale culturelle et intergénérationnelle)

Nous avons accueilli + de **2000 personnes**

85 animateurs de la ville + 2 agents de l'intendance + 6 agents de la petite enfance et une trentaine de partenaires ont organisé cette manifestation (dont Elior, L'UNICEF et les médiathèques)

Coût de l'unité Enfance et périscolaire y compris le personnel

3 879 k€

II - Politique de la jeunesse et de la famille

1. Politique sportive,

Les Actions menées en 2023 par la ville de Torcy ayant contribuées au développement social urbain et à l'amélioration des conditions de vie des torcéens sont associées depuis plusieurs années à une politique sportive orientée vers le développement de la pratique sportive pour tous.

En partenariat avec l'Office Municipal des Sports et des 35 associations sportives, l'offre s'est diversifiée vers l'ensemble des publics quel que soit l'âge ou le niveau de pratique.

Scolaire / périscolaire

Cycle 1

Affirmation des interventions de 3 éducateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives sur l'ensemble des 10 écoles primaires de la ville.

Préparation de rencontres sportives inter-écoles, manifestations sportives et tournois scolaires en partenariat avec les associations sportives et les Comités Départementaux des différentes disciplines.

Organisation de manifestations en rapport avec les Jeux Olympiques et paralympiques.

Cycle 2

Mise en place d'une politique favorisant le fonctionnement des sections sportives, en partenariat avec les clubs supports de la ville. L'éducation par le sport est une des valeurs importantes dans la politique sportive de la ville, valorisant l'emploi du temps des jeunes avec une pratique plus équilibrée.

Maintien du dispositif « plan mercredi » pour le périscolaire en partenariat avec le service enfance et la mise à disposition de deux éducateurs territoriaux des Activités physiques et sportives.

Les ETAPS interviennent le mercredi matin (total de 6 heures) sur les sites sportifs de la ville avec les enfants des centres de loisirs pour animer et encadrer différentes activités sportives. Sur certains cycles les éducateurs sont amenés à proposer des séances de découverte sur des sites extérieurs (kayak, catamaran, accrobranche...) en relation avec des partenaires extérieurs.

Ecole Municipale des sports

Cette école des sports s'adresse aux enfants scolarisés de la grande section maternelle au CM2, chaque samedi matin sur différents sites sportifs de la ville ou en extérieur en fonction de la discipline pratiquée.

Intervention des ETAPS associés à des intervenants vacataires, avec l'objectif de faire pratiquer des disciplines autres que celles déjà enseignées à l'école.

Seniors

Mise en place de passerelles d'activités sportives en transversalité avec l'Unité sports et le service social (gymnastique volontaire) en partenariat avec l'Office Municipal des Sports et certaines associations sportives.

Mise à disposition d'installations sportives pour l'association « loisirs et détente », boulodrome et local à proximité pour des activités ludiques.

Jeunesse

Animations sportives pendant les vacances estivales : « Animation de quartiers » en partenariat avec l'association Equipe A.

Mise en œuvre de séances sportives gratuites de fin juin à fin juillet (toutes disciplines) sur les différents quartiers de la ville.

Collaboration avec les associations sportives, sociales et culturelles (OMAC, Evasion Urbaine, Equipe A), avec mise en place de créneaux loisirs et ouverts dédiés aux jeunes des différents quartiers torcéens (Danses urbaines, futsal, multisports).

Organisation de nombreux stages sportifs à chaque vacance scolaire en partenariat avec les associations sportives torcéennes (football, basket-ball, handball, volley-ball, futsal, équipe A et judo).

Mise en place de stages sportifs gratuits par la ville pour les enfants des écoles primaires (du CP au CM2). Les ETAPS organisent sur le site sportif de Roger Couderc, 4 semaines de vacances sportives au profit des jeunes torcéens (Toussaint, février, Pâques et juillet).

Aide à la féminisation

Aide au développement du sport féminin en fonction des disciplines, réalisation d'évènements sportifs

Partenariat financier de l'Office Municipal des Sports en fonction des actions menées par les associations sportives. Mise à disposition de la salle de boxe pour des groupes féminins en partenariat avec l'association Evasion Urbaine.

Aide au profit des personnes en situation de handicap (ou atteinte du cancer)

Associations sportives en situation d'accueil (Orca club plongée sous-marine, athlétisme, football, volley-ball, Evasion Urbaine, Haltérophilie, Torcy Canoë Kayak avec des éducateurs formés et un point Handi-kayak francilien, bateau de l'espérance pour les personnes en voie de guérison du cancer du sein).

Séances sportives spécifiques toute l'année pour le sport adapté et handisport sur les installations sportives en partenariat avec le club d'athlétisme.

Partenariat avec l'OMS pour les associations sportives en demande d'acquisition de matériel spécifique.

Organisation de manifestations sportives municipales pour tous

La ville en partenariat avec les associations sportives, l'OMAC, organise plusieurs rassemblements sportifs et culturels tout au long de l'année.

Sur 2023, la fête du sport (juin), les quartiers d'été (juillet et août), le forum des associations (septembre) et son village sportif sont des manifestations importantes en rapport avec le développement social urbain.

Coût du sport en 2023, avec le personnel (hors subvention aux associations)	1 436 k€
Subventions aux clubs sportifs	298 k€

2. Unité Culture

Les actions menées par la ville de Torcy contribuant au développement social urbain et à l'amélioration des conditions de vie des Torcéens sont associées à une politique culturelle orientée vers le développement de la culture pour tous, la mise en œuvre de projets culturels adaptés à l'échelle de la ville et au territoire, leur inscription dans une dynamique de réseau, favorisant les solidarités.

L'ambition du projet reste la même : favoriser l'accès des populations aux manifestations et actions culturelles, encourager une vie culturelle diversifiée et ouverte vers les autres, accompagner et valoriser les artistes du territoire. Tout en menant, dès que l'occasion se présente, des logiques collaboratives ou participatives, nous associant avec des représentants de structures associatives, éducatives, groupes, etc. intéressés par la démarche d'ouverture culturelle.

Pour ce qui concerne la diffusion de spectacles, l'objectif est de voir s'opérer autant que possible la mixité entre des habitants plutôt habitués aux activités et sorties culturelles et d'autres encouragés par tous les relais possibles de la ville (Office Municipal d'Animation de la Cité, relais jeunes, référents des groupes de retraités, référents des ateliers tremplins, représentants des nombreuses associations actives sur le territoire etc.).

Dans le domaine des arts visuels, Torcy a poursuivi ses projets avec les nombreux artistes plasticiens professionnels, amateurs, ou émergents, résidant ou travaillant dans la commune, avec qui des liens forts ont été tissés avec le temps. Leur présence est une richesse artistique et culturelle pour le territoire, il est naturel que le lien entre artistes, qu'ils soient professionnels ou amateurs, et population soit intégré au projet culturel.

Dans le domaine des actions en faveur des publics en situation de handicap, le projet s'est enrichi de ses relations au sein du Collectif Scènes 77, porteur du pôle « art et handicap » pour le département de la Seine-et-Marne. Cela est un appui précieux pour développer notre approche de l'accueil des publics porteurs de handicaps, notamment grâce à des formations spécifiques.

Dans le domaine éducatif, le projet éducatif de territoire 2022-2025 et la cité éducative Noisiel/Torcy sont les trames d'une élaboration concertée et cohérente de projets avec les autres services municipaux, associations, Education nationale... pour s'adresser plus encore à la jeunesse.

Enfin, dans la logique de cohérence intercommunale qui guide le projet, des partenariats artistiques ont été mis en œuvre avec les acteurs présents sur le territoire : Scène nationale de La Ferme du Buisson, salle intercommunale Les Passerelles, conservatoires intercommunaux, artistes locaux, professionnels ou émergents...

Programmation pluridisciplinaire de spectacles

14 spectacles professionnels ont été diffusés dans le cadre d'une programmation pluridisciplinaire (musique, danse, théâtre, clown, soirées club, marionnettes et arts de la rue, conte musical, humour...).

Contribuer et participer au mieux vivre ensemble, en privilégiant le plaisir partagé, la découverte artistique, le souhait d'être ensemble et de se rassembler autour des artistes de toutes disciplines, telle est la ligne directrice de la programmation, qui vise l'élargissement des publics et leur fidélisation, ainsi que la mixité dans la salle.

Les tarifs sont le plus possible adaptés aux ressources de la population et sont volontairement bas. Par ailleurs, un spectacle est offert à l'occasion des vœux, pour bon nombre de ces spectateurs c'est l'unique sortie au

spectacle de l'année. Enfin, les enfants inscrits en atelier tremplin (cf. supra) et leurs familles sont invités à deux spectacles de la saison.

Les arts visuels

Le projet prend appui sur un réseau d'artistes installés dans des ateliers allée Jules Guesde (ouverts en septembre 2018 et gérés par l'OPH de Seine-et-Marne) et allée des Artistes (construits au début des années 1980 lors de l'aménagement de la ville nouvelle, et gérés par CDC Habitat), et également dans quelques ateliers indépendants tels Atelier Public d'Expression Mirza Moric, et place du Jeu de Paume.

La ville est en effet traversée par tout un réseau lié à cette discipline artistique :

- Environ 25 artistes professionnels associés aux temps forts de la ville ;
- Deux intervenantes arts plastiques dans les écoles, crèches, centres de loisirs, qui sont à la fois artistes et employées municipales ;
- Une centaine de pratiquants amateurs ayant exposé à au moins une édition de *Talents*
- 5 artistes émergents ;
- 2 programmes sociaux d'ateliers logements d'artistes...

Les temps forts sont construits en collaboration avec l'OMAC (Office Municipal de l'Animation de la Cité), la MJC André Philip / Rhizome et l'association Interstice, qui sont autant d'occasion pour les bénévoles, les publics et les artistes de se rencontrer, partager leurs univers... et faire tomber les barrières.

Une plateforme internet dédiée aux arts visuels : www.artsvisuels-torcy77.net/ a été mise en place par le service culturel, offrant un aperçu mis à jour et complet de l'ensemble des actions mises en œuvre depuis la première édition d'Identité artiste en 2015, permettant d'aller plus loin dans la connaissance des artistes et leurs œuvres, qu'elle contribue ainsi à valoriser et faire connaître.

- « Grand-Format » : 13 au 21 mai

Grand-format est un nouveau rendez-vous artistique torcéen qui présente des travaux d'artistes professionnels du territoire.

Les créations présentées diffèrent de l'accrochage habituel par leur façon d'investir l'espace d'exposition, par des formats « hors norme », par des médiums inhabituels, ou encore, par des dispositifs immersifs impliquant les visiteurs.

Cette première édition invite Claude HASSAN, artiste plasticienne, dans les espaces d'exposition du Château des Charmettes.

- « Talents ! #6 » : samedi 1 juillet 2023

Ce rendez-vous culturel dédié à la pratique en amateur en arts s'adresse aux talents locaux désireux de donner à voir et partager leurs créations. Plus largement, il est un événement sur lequel se sont associés le pôle Rhizome de la MJC André Philip, et l'OMAC pour œuvrer ensemble à un projet plus ambitieux, en associant pour le moment le Rallye BD (Rhizome), l'atelier gravure (Rhizome) et la section famille de l'Omac.

L'exposition collective en extérieur (jardin de l'îlot central) a accueilli 30 stands d'artistes issus du territoire (ville, agglomération, département), inscrits au printemps pour cet événement attractif si l'on en juge par le nombre d'inscrits, qui a doublé comparativement à l'édition précédente.

Ce temps fort a intégré l'exposition au château des Charmettes des œuvres des lauréats de l'édition précédente #5 : Véronique KRIEGER et Dominique ROI.

- « J'expose au château des Charmettes »

Dans cette grande maison bourgeoise de la fin du 19ème siècle, propriété de la ville, deux salles du rez-de-chaussée ont été aménagées en salles d'exposition.

Tout au long de l'année, le service culturel propose aux artistes amateurs, émergents ou professionnels, désireux de faire découvrir leur travail aux habitants, de s'approprier les lieux pour y exposer et faire découvrir leurs univers singuliers.

Claudine PAIRAUD, « Ma collection », exposition personnelle, 20 au 29 janvier 2023

Michel PICARD ET Monique MISBACH, Double exposition personnelle, en février 2023

Ninoska ORELLANA SILVA (peintre), Exposition personnelle, en mars 2023

Sabrina LHEUREUX (plasticienne) et Anne-Laure LEYRISET (écrivaine)
« Présentes », double exposition articulant poèmes et dessins. En avril

Atelier Arc en ciel de la MJC André Philip
Artistes amateurs encadrés par Géraldine Paget, intervenante en arts plastiques. En avril

Véronique KRIEGER et Dominique ROI, lauréats Talents ! #5
Samedi 1 et dimanche 2 juillet, dans le cadre de l'exposition Talents ! #6

L'atelier Gravure de la MJC André Philip,
Du samedi 23 septembre au dimanche 1 octobre

Atelier Couleurs et Lumières (peintres), en octobre 2023

- « La vie de château aux Charmettes » :

Scénographie et accrochage de l'exposition réalisée par l'association LACC (Les Amis du Château des Charmettes) illustrant l'histoire de cette grande demeure et de son parc, sur plus d'un siècle au travers de ses propriétaires et de ses occupants, illustrés par des archives locales.

Du samedi 16 au dimanche 17 septembre (Journées du patrimoine) jusqu'au 15 octobre (visites de groupes et d'enfants en temps scolaire et en centres de loisirs).

- « Identité ARTiste #2023 » : 25 novembre au 17 décembre

Cette 8ème édition comptait, comme chaque année :

- Une exposition durant un mois au château des Charmettes :

Focus sur une artiste professionnelle, cette année : Golinaz PAYANI, installée à Torcy depuis quelques années, est née à Téhéran (Iran) en 1986. Après une Licence de Peinture obtenue à la Faculté d'Art et d'Architecture de Téhéran, elle poursuit un cursus complet à l'École d'Art de Clermont-Ferrand où elle obtient le Diplôme National Supérieur d'Expression plastique (master) en 2013. Elle expose solo et dans des expositions collectives depuis 2011, en France (Paris, Clermont-Ferrand, Thiers, Toulouse...) et à l'étranger (Los Angeles, Londres, New York, Turin Berlin...). Elle développe une pratique ouverte où des médiums variés sont sollicités : travaux sur tissus, installation, film, vidéo, poésie.

Son travail est représenté par la galerie Praz-Delavallade, Paris/Los Angeles.

Soutien aux acteurs locaux et mise à disposition d'équipements culturels :

L'espace Lino-Ventura et le Petit Théâtre de l'Arche ont été mis à disposition pour les projets culturels et réunions organisées par les associations et structures locales : bureau information jeunesse, centres de loisirs, écoles, collèges, lycée, Inspection de l'Education nationale, associations Omac, MJC, Entrer dans la danse, Ensemble vocal Romantica, Club des Poètes, Restos du Cœur, etc. sur un total d'environ 150 journées.

Le soutien aux pratiques amateurs

Les salles culturelles sont mises à disposition pour permettre aux pratiquants en amateur de présenter leur travail, dans des conditions optimales :

Conservatoire à rayonnement intercommunal Michel Slob :

11 janvier : concert/spectacle de Noël

28 janvier : concert des ensembles « orchestrades »

19 mars : groupes de jazz « Orchid big band » dans le cadre du Printemps du Jazz

22 avril : Orchestre symphonique de Paris-Vallée de la Marne

23 et 24 juin : spectacle de danse contemporaine

Associations locales :

Printemps du Jazz

Entrer dans la danse, Ensemble vocal Romantica, Restos du cœur, Club des Poètes de Marne-la-Vallée, Mission locale Paris Vallée de la Marne, ont pu ainsi bénéficier des locaux.

Des manifestations communales ont par ailleurs été organisées pour valoriser cette pratique en amateur : Fête de la musique, Exposition Talents! #6, eWeek Festival 3ème édition.

Dans le domaine du théâtre, de nombreux enfants ont la chance d'approcher cette discipline lors d'ateliers proposés aux centres de loisirs (Plan Mercredi) avec un animateur spécialisé, ou dans le cadre scolaire (deux classes découverte théâtre par an) avec une compagnie professionnelle.

Pour permettre aux jeunes de continuer ou découvrir le théâtre, la ville a proposé depuis la rentrée 2021 une activité théâtre le mercredi en fin de journée, accessible dès le collège, qui compte à ce jour une vingtaine de jeunes ados de 11 à 18 ans.

Un atelier adulte est également proposé, encadré par un comédien metteur en scène. L'ensemble de ces ateliers font l'objet de passerelles et donne lieu à des temps de restitution en fin d'année, voire à la création de spectacles prenant leur place dans la programmation culturelle de la ville.

Actions incitatives en faveur des publics dits « éloignés » :

« Sorties en familles ateliers tremplin » : invitation des enfants en élémentaire inscrits dans les ateliers tremplins (environ 90 enfants en classe de CP et CE1 en difficulté d'apprentissage) accompagnés de leurs familles, à un spectacle diffusé hors temps scolaire : cette année, deux spectacles qui étaient Voyage au bout de l'ennui / Cie Lamento (Danse) et A l'envers, à l'endroit, Muriel Imbach (théâtre immersif). Les enfants ont travaillé sur la thématique de l'ennui et les stéréotypes de genre avec les animateurs qui les encadrent, en amont des spectacles.

Ces sorties culturelles, préparées et accompagnées par la référente du service scolaire chargée des ateliers tremplins, sont pour la quasi-totalité des enfants et de leurs familles (parents, frères et sœurs), publics « éloignés » de ces pratiques culturelles, leur première venue au spectacle dans un théâtre.

Politique tarifaire spécifique

Afin que les tarifs pratiqués ne soient pas une barrière pour les publics dits « éloignés », pour lesquels les ressources constituent par ailleurs un frein majeur, la politique tarifaire volontariste, mise en place auprès des relais que sont à ce jour l'OMAC/Famille, l'OMAC/Jeunesse, la MJC André Philip, le Secours populaire, le Secours catholique, le Relais jeune, est maintenue.

Les personnes ont ainsi la possibilité d'accéder à des spectacles, à un tarif préférentiel de 2€ ou 5€ en fonction de leurs moyens financiers.

Coût 2023 y compris le personnel

700 k€

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

CONTROLE DE GESTION

24-05-06- DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « PLAN VELO 77 » DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE PISTES CYCLABLES SUR LA RD10P, L'AVENUE FRANCOIS MITTERRAND ET L'AVENUE SALVADOR ALLENDE

Monsieur MORENCY expose au Conseil Municipal que dans le cadre du dispositif « Plan Vélo 77 », le Département peut accompagner financièrement la Commune dans l'aménagement de pistes cyclables sur le territoire communal.

Les catégories éligibles au Plan Vélo 77 sont les suivants :

- ✚ Les projets de desserte vélo d'un équipement/service d'intérêt départemental ou communautaire dans un rayon de 5km, c'est-à-dire :
 - Une gare SNCF ou RATP, une gare routière, un arrêt de transports en commun ;
 - Un bassin d'emploi d'échelle départementale ;
 - Un espace naturel sensible accueillant du public ;
 - Un équipement culturel d'échelle communautaire (médiathèque ...) ;
 - Un complexe sportif ;
- ✚ Les aménagements cyclables sur route départementale, en et hors agglomération

Il est ainsi proposé de présenter des projets d'aménagements de pistes cyclables s'inscrivant dans les thématiques du Conseil Départemental de Seine-et-Marne :

- 1 Aménagement de pistes cyclables unidirectionnelles et de voies vertes sur la RD10P : l'objectif est de présenter la piste cyclable hors VIF et post JO, qui débute au niveau de la passerelle P2, contourne le rond-point des Cantines pour relier le Chemin de la Messe et la rue de la République : coût des travaux : 294 334 € HT
- 2 Aménagement de l'avenue François Mitterrand : création d'un axe piéton / cycle à travers le parc agricole reliant l'avenue François Mitterrand au tracé VIF RD10P et faisant la jonction avec la base de loisirs régional de Vaires-Torcy : coût des travaux : 367 820 € HT
- 3 Aménagement de l'avenue Salvador Allende : une liaison depuis la station Véligo de la gare RER Torcy vers l'avenue Lingenfeld est projetée, via la Promenade du Belvédère, la rue Jean Renoir et l'avenue Salvador Allende, ce qui permettra aussi de desservir la médiathèque de Lognes : coût des travaux : 105 305 € HT

Le Conseil Départemental de Seine-et-Marne, dans le cadre du dispositif du Plan Vélo 77 peut soutenir financièrement les travaux.

En conséquence, le Conseil Municipal est invité à délibérer à l'effet d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de Seine-et-Marne.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°CD-2023/09/28-6/01 du Conseil Départemental en date du 28 septembre 2023 portant révision du Plan Vélo 77 et du règlement des subventions,

CONSIDERANT la volonté de la Commune de Torcy de porter une politique ambitieuse en faveur des modes de déplacement doux,

CONSIDERANT que les travaux d'aménagement de pistes cyclables peuvent bénéficier d'un financement du Conseil Départemental de Seine-et-Marne, au titre du dispositif du Plan Vélo 77,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE**

APPROUVE les projets d'aménagement de pistes cyclables de la RD10P hors VIF et post jeux olympiques, de l'avenue Salvador Allende et de l'avenue François Mitterrand sur l'exercice 2024.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental de Seine-et-Marne une subvention pour ces projets, au titre du dispositif Plan Vélo 77.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte ou document nécessaire à cet effet.

S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux d'aménagement avant la notification de la subvention votée par la commission permanente du Conseil Départemental de Seine-et-Marne.

S'ENGAGE à prendre en charge le fonctionnement et l'entretien des aménagements.

S'ENGAGE à tenir le Département de Seine-et-Marne informée de l'avancement des réalisations (dont la pose de panneaux de chantier avec logo départemental).

S'ENGAGE à supporter au moins 30% de financement sur fonds propres sur le montant HT des travaux.

PRECISE que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice concerné.

CULTURE

24-06-07 – TARIFICATION DES SPECTACLES DE LA SAISON CULTURELLE 2024/2025.

Monsieur AUMARD expose que l'encaissement des produits et activités artistiques et culturelles nécessite qu'une grille tarifaire soit adoptée pour chaque saison.

La dernière grille de tarification a été adoptée par délibération du 23 juin 2023 pour la saison 2023/2024 :

Tarif A « Tête d'affiche »	22 € plein tarif – 16 € tarif réduit
Tarif B « normal » :	13 € plein tarif – 9 € tarif réduit
Tarif C « jeune public, scolaires et assimilés »	4 € tarif unique

Tarif D « concerts de professeurs-artistes des conservatoires co-réalisés avec la CA-PVM » :	6 € plein tarif – 4 € tarif réduit
--	--

Ateliers et stages :

Tarif N°1 : **10€**

Tarif N°2 : **5€**

Bénéficiaires tarifs réduits :

Jeunes –26 ans ; Etudiants ; Familles nombreuses ; Demandeurs d'emploi ; Retraités ; Groupe de + 5 adhérents d'association ; Adhérents des associations Les Amis du Château des Charmettes, Comité des Fêtes.

Application du principe de « tarifs préférentiels » via des relais/structures :

Tarif A : 5€

Tarif B : 2€

Dans le cadre du travail de médiation et d'élargissement des publics, des tarifs préférentiels à 2€ ou 5€ (en fonction des publics ciblés) sont proposés aux personnes les plus éloignées des pratiques culturelles, **à la condition qu'elles soient accompagnées et encadrées par un relais social partenaire** (OMAC, MJC André Philip, Secours Populaire, Secours Catholique...).

Pour la saison 2024/2025, il est proposé de conserver ces tarifs et d'ajouter le tarif Festival sur cette saison :

Tarif Festival :

Un spectacle : 15 € (tarif unique)

Pass pour 3 spectacles : 40 €

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition tarifaire.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 23 juin 2023 fixant la tarification des spectacles de la saison culturelle 2023/2024,

CONSIDERANT qu'il convient de fixer les tarifs applicables à la nouvelle programmation 2024/2025

**LE CONSEIL MUNICIPAL
ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE**

MAINTIENT les tarifs des spectacles de la saison culturelle 2023/2024 :

Tarif A « Tête d'affiche » 22 € plein tarif – 16 € tarif réduit

Tarif B « normal » : 13 € plein tarif – 9 € tarif réduit

Tarif C « jeune public, scolaires et assimilés » 4 € tarif unique

Tarif D « concerts de professeurs-artistes des conservatoires co-réalisés avec la CA-PVM » : 6 € plein tarif – 4 € tarif réduit

MAINTIENT les tarifs des ateliers et stages pour la saison culturelle 2024/2025, ainsi que la liste des bénéficiaires des tarifs réduits et de l'application du principe de « tarifs préférentiels » :

Ateliers et stages :

Tarif N°1 : 10€

Tarif N°2 : 5€

Bénéficiaires tarifs réduits :

Jeunes –26 ans ; Etudiants ; Familles nombreuses ; Demandeurs d'emploi ; Retraités ; Groupe de + 5 adhérents d'association ; Adhérents des associations Les Amis du Château des Charmettes, Comité des Fêtes.

Application du principe de « tarifs préférentiels » via des relais/structures :

Tarif A : 5€

Tarif B : 2€

Dans le cadre du travail de médiation et d'élargissement des publics, des tarifs préférentiels à 2€ ou 5€ (en fonction des publics ciblés) sont proposés aux personnes les plus éloignées des pratiques culturelles, via un partenaire social (OMAC, MJC André Philip, Secours Populaire, Secours Catholique...).

AJOUTE le tarif Festival pour la saison culturelle 2024/2025 :

Tarif Festival :

Un spectacle : 15 € (tarif unique)

Pass pour 3 spectacles : 40 €

SPORT

24-06-08 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE TORCY ET LA SOCIETE IDLVT – ACCES A L'ILE DE LOISIRS VAIRES-TORCY

Madame EUDE expose que la commune souhaite développer l'offre d'activités destinées aux habitants et plus particulièrement aux jeunes, aux organismes municipaux et associations de Torcy.

A ce titre, la Commune s'est rapprochée de la société IDLVT, exploitante commerciale de l'île de loisirs de Vaires-Torcy, pour convenir d'un partenariat afin :

- d'avoir la possibilité d'acquérir des carnets d'entrées au pôle baignade,
- d'avoir des réductions exceptionnelles sur le tarif des séances sportives encadrées,
- et que certains clubs sportifs bénéficient d'un accès ponctuel gratuit à hauteur du montant pris en charge par la présente convention, pour l'organisation de manifestations exceptionnelles.

En conséquence, les membres du conseil municipal sont invités à délibérer à l'effet de :

- approuver le projet de la convention de partenariat entre la Commune de Torcy et la société IDLVT valable jusqu'au 31 décembre 2024,
- autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et à effectuer toutes formalités nécessaires.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que la société IDLVT a l'exploitation commerciale de l'île de loisirs de Vaires-Torcy et que dans ce cadre, elle a pour mission de mettre en place des animations sportives, éducatives et culturelles et d'accueillir des événements et manifestations publiques et de garantir le service public régional,

CONSIDERANT que la Commune de Torcy souhaite développer l'offre d'activités destinées aux habitants et plus particulièrement aux jeunes, aux organismes municipaux et associations de Torcy,

CONSIDERANT la nécessité d'une convention de partenariat entre la Commune de Torcy et ladite société, afin d'avoir la possibilité d'acquérir des billets d'entrée au pôle baignade destinées aux jeunes, au cross et au triathlon.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE**

APPROUVE le projet de la convention de partenariat entre la Commune de Torcy et la société IDLVT valable jusqu'au 31 décembre 2024.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et effectuer toutes formalités nécessaires.

PRECISE que les crédits budgétaires seront inscrits à l'exercice concerné.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

24-06-09 - MODIFICATION EXCEPTIONNELLE DU RIFSEEP DURANT LA PERIODE DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES 2024

Monsieur LE LAY-FELZINE expose que durant l'été 2024, la ville de Torcy, va contribuer à la réussite des Jeux Olympiques et Paralympiques. Les services de la collectivité vont être fortement sollicités pour assurer l'organisation de la circulation et la sécurité des administrés sur le territoire.

Que ce soit lors du passage de la flamme olympique ou durant les deux périodes soit du 27 juillet au 11 août 2024 pour les Jeux Olympiques et les deux week-ends de fin août et début septembre des Jeux Paralympiques, le temps de travail des agents de plusieurs services sera impacté. Etant donné que cette période se situe durant les périodes habituelles de congés annuels, il convient de prévoir qu'un certain nombre d'agents seront impactés. Cela concernera principalement la Police municipale, les Services techniques et les agents volontaires.

La collectivité a mis en place le RIFSEEP régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel par délibérations du conseil municipal du 14 décembre 2018 et du 3 juillet 2020. Ces délibérations prévoient le versement d'un CIA (complément indemnitaire annuel) avec un plafond de 400 euros quelque soit les cadres d'emplois ou les catégories statutaires.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal, après avis du Comité Social Territorial, d'autoriser le versement d'un CIA exceptionnel et supplémentaire au dispositif existant pour récompenser les agents qui auront participé activement à l'organisation des jeux olympiques et paralympiques. Ce dernier sera versé dès cette fin d'année 2024. Le montant sera fixé en fonction du temps de participation sur les activités liées aux jeux olympiques selon le tableau ci-dessous.

Nombre de demi-journées travaillées semaine ou week-end	Cia versé
A partir de 5 demi-journées	400 euros brut
Entre 3 et 5 demi-journées	300 euros brut
Minimum 3 demi-journées	150 euros brut

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

VU la circulaire NOR : R20141427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,

VU la circulaire du 3 avril 2017 relative à la mise en place du RIFSEEP dans la fonction publique territoriale,

VU la délibération du Conseil Municipal n°18-08-09 du 14 décembre 2018 et la délibération du Conseil Municipal n°20-06-16 du 3 juillet 2020 instaurant et généralisant le RIFSEEP pour l'ensemble des cadres d'emplois,

CONSIDERANT que l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 aura un impact sur le territoire de la commune et de ce fait sur le travail des agents de la collectivité,

CONSIDERANT la nécessité de récompenser l'engagement professionnel durant la période des mois de juillet, août et septembre 2024 qui correspondent aux Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, et de ce fait de verser un CIA exceptionnel et supplémentaire,

CONSIDERANT l'avis du Comité Social Territorial en date du 7 juin 2024.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE**

AUTORISE le versement exceptionnel d'un CIA supplémentaire aux agents qui participeront activement à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'un montant maximum de 300 euros brut qui sera versé en fonction du temps de participation des agents comme indiqué ci-dessous :

Nombre de demi-journées travaillées semaine ou week-end	Cia versé
6 et plus demi-journées	400 euros brut
4 et et 5 demi-journées	300 euros brut
3 demi-journées	150 euros brut

AJOUTE que ce CIA sera versé exceptionnellement au dernier trimestre 2024,

PRECISE que ce CIA vient compléter exceptionnellement pour l'année 2024 le dispositif existant cité dans les délibérations susvisées.

PRECISE que cette dépense sera inscrite dans le budget de la collectivité.

24-06-10 - MISE EN PLACE D'UNE DEROGATION TEMPORAIRE RELATIVE AU CONTINGENT MENSUEL DES INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES (IHTS) DURANT LA PERIODE DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES 2024

Monsieur LE LAY-FELZINE expose que durant l'été 2024, la ville de Torcy, va contribuer à la réussite des Jeux Olympiques et Paralympiques. Les services de la collectivité vont être fortement sollicités pour assurer l'organisation de la circulation et la sécurité des administrés sur le territoire.

Que ce soit lors du passage de la flamme olympique ou durant les deux périodes soit du 27 juillet au 11 août 2024 pour les Jeux Olympiques et les deux week-ends de fin août et début septembre des Jeux Paralympiques, le temps de travail des agents de plusieurs services sera impacté. Etant donné que cette période se situe durant les périodes habituelles de congés annuels, il convient de prévoir qu'un certain nombre d'agents disponibles va cumuler un nombre important d'heures supplémentaires. Cela concernera principalement la

Police municipale, les Services techniques et les agents volontaires lorsqu'ils seront présents en dehors de leur temps habituel de travail.

La réglementation en vigueur sur les IHTS (indemnités horaires pour travaux supplémentaires) prévoit un plafond de 25 heures supplémentaires maximum rémunérées par mois. Cependant, l'article 6 du décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 prévoit la possibilité de déroger au contingent mensuel lorsque des circonstances exceptionnelles le justifie.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal, après avis favorable du Comité Social Territorial, d'autoriser le versement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires au-delà du contingent mensuel de 25 heures aux agents territoriaux durant la période de juillet à septembre 2024, selon les modalités prévues dans la délibération du Conseil Municipal n°19-03-14.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires modifié par le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020, art. 109 et 110.

VU la délibération du Conseil Municipal n°19-03-14 du 29 mars 2019 précisant les modalités de versement des IHTS indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

CONSIDERANT la nécessité de récompenser l'engagement professionnel et les heures réalisées par les agents durant les mois de juillet, août et septembre 2024 qui correspondent aux Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, et de ce fait d'adapter le contingent mensuel d'heures supplémentaires,

CONSIDERANT l'article 6 du décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires qui permet lorsque des circonstances exceptionnelles le justifient et pour une période limitée, de dépasser un contingent mensuel de 25 heures après consultation du Comité social territorial,

CONSIDERANT l'avis du Comité Social Territorial en date du 7 juin 2024.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE**

AUTORISE le versement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires au-delà du contingent mensuel de 25 heures aux agents territoriaux durant la période de juillet à septembre 2024, selon les modalités prévues dans la délibération du Conseil Municipal n°19-03-14.

PRECISE que cette dépense sera inscrite dans le budget de la collectivité.

DIRECTION DES POLITIQUES DES SOLIDARITES

24-06-11 - ADHESION DE LA COMMUNE AU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT - ANNEE 2024

Madame NEMO expose que la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a conféré aux départements la pleine compétence en matière de Fonds de Solidarité logement (FSL) à compter du 1^{er} janvier 2005.

L'assemblée départementale a décidé, lors de sa séance du 24 mai 2017, de réviser les conditions d'attribution de garantie d'emprunt accordées aux bailleurs sociaux. L'adhésion au F.S.L de la commune d'implantation des logements sociaux, dès lors que sa population dépasse les 1 500 habitants, ou de l'établissement public de coopération intercommunale (E.P.C.I) compétent en matière de logement auquel elle appartient, est devenue un critère de recevabilité de la demande de garantie d'emprunt. La cotisation est fixée à 0.30 € par habitant depuis 2013.

Cette participation est soumise à l'approbation du Conseil Municipal. Un projet de convention d'adhésion pour 2024, fixe la contribution de la commune de la façon suivante :

22 566 habitants (tableau population communale 2021) x 0.30 € = 6 770 €.

Pour mémoire la cotisation en 2023 s'élevait à 6 781 €.

Le présent projet de délibération a pour objet d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le Département de Seine-et-Marne la convention d'adhésion de la commune au FSL.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales conférant aux départements la pleine compétence en matière de Fonds de Solidarité Logement (FSL) à compter du 1^{er} janvier 2005,

VU le projet de convention d'adhésion de la commune au FSL pour 2023, présentée par le Conseil Départemental de Seine et Marne qui sollicite la participation de la Commune, à raison de 0,30 € par habitant,

CONSIDERANT qu'il appartient aux collectivités territoriales de mettre en place les modalités de leurs contributions financières,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE**

APPROUVE la convention d'adhésion de la commune au Fonds de Solidarité Logement prévoyant une participation de la commune de 0,30 € par habitant.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec le Département de Seine et Marne la convention d'adhésion de la commune au Fonds de Solidarité Logement pour l'année 2024 et à effectuer les formalités nécessaires.

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2024.

24-06-12 - CONVENTIONS BILATERALES OU TRIPARTITES DE RESERVATION EN FLUX AVEC LES BAILLEURS ET LA CAPVM

Madame NEMO expose que :

I / Éléments de contexte

➤ Le contexte législatif

La loi pour l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) promulguée le 23 novembre 2018 a posé le principe d'une gestion en flux des contingents de réservation des logements locatifs sociaux. Sa mise en œuvre, repoussée à plusieurs reprises, est devenue obligatoire au 1^{er} janvier 2024.

➤ L'offre de logement social

La commune de Torcy compte plus de 40 % de logements sociaux. L'État est réservataire de 30 %, le 1 % Patronal de 40 %, les bailleurs se réservent en moyenne 10 % de leur patrimoine et la Ville, 20 %. Il peut arriver que l'État ou les bailleurs permettent à la ville de positionner des candidats sur des logements dont ils sont réservataires, mais cela reste très rare.

Actuellement, la Ville de Torcy compte 1640 demandeurs de logement enregistrés dans le logiciel métier de la collectivité, dont 471 nouvelles demandes, réparties comme suit :

- 319 demandeurs de T1 ;
- 779 demandeurs de T2 ;
- 622 demandeurs de T3 ;
- 537 demandeurs de T4 ;
- 274 demandeurs de T5 ;
- 112 demandeurs de T6 et plus.

Ces chiffres ne tiennent pas compte des demandeurs sans lien avec la Ville qui demandent un logement à Torcy.

Les attributions de logement depuis 2021 :

Année	2021	2022	2023	2024
Nombre de logements attribués sur le contingent Ville	25	18	44 dont 19 liés à la livraison du programme neuf des Coteaux	6 dont 1 déjà proposé en 2023

Il est à noter que le nombre de demandes et d'attributions à l'échelle de la CAPVM est plus important sur les communes de Chelles (30 % des demandes), de Torcy (15 % des demandes) et de Champs-sur-Marne (10 % des demandes).

III/ Le principe et les objectifs de la gestion en flux

L'objectif affiché par l'État est d'élargir les possibilités de réponse à chaque demande en desserrant les contraintes liées à la gestion en stock. Avec la gestion en stock, chaque logement était fléché vers un réservataire, et les réservataires connaissaient les adresses et les logements exacts (taille, type de financement, etc.) sur lesquels ils pouvaient positionner des candidats. Ils ne pouvaient en proposer qu'à condition qu'un logement fléché pour eux se libère.

Dans le cadre de la gestion en flux, les logements proposés aux réservataires peuvent se situer sur l'ensemble du patrimoine de logements locatifs du bailleur à l'échelle de la Ville si celle-ci dispose de droits de réservation. Les réservations portent sur un pourcentage annuel des logements disponibles à la location, acté entre le réservataire et le bailleur. Conformément aux nouvelles conventions en flux signées, chaque réservataire aura donc la possibilité de proposer des candidats pour un pourcentage de l'ensemble des attributions. La localisation des logements proposés au réservataire pourra varier, car ils ne seront plus physiquement identifiés.

Le décret du 20 février 2020 précise les conditions de mise en œuvre de cette disposition, qui s'applique désormais à l'ensemble des réservations, à l'exception de celles faites au profit des services relevant de la défense nationale ou de la sécurité intérieure mais aussi, depuis la loi 3DS, des établissements publics de santé pour leurs personnels.

Sont exclus du flux les premières attributions des programmes neufs. Ces logements seront intégrés à la gestion en flux à leur prochaine libération.

Une convention de réservation en flux doit être signée entre chaque bailleur et chaque réservataire de logements locatifs sociaux afin de définir les modalités pratiques de mise en œuvre. Selon la nature du réservataire, différentes règles sont fixées sur ses droits de réservation. Pour l'ensemble des collectivités territoriales, une part de 20 % maximum du flux annuel pourra leur être réservée au titre de leurs garanties d'emprunt (des réservations supplémentaires peuvent être accordées en contrepartie d'un apport de terrain ou d'un financement.)

Les droits de réservation de la CAPVM en contrepartie des garanties accordées aux prêts finançant les opérations de logement social sont intégralement rétrocédés aux communes d'implantation de ces opérations. Par ailleurs, certaines communes octroyaient directement avant 2017 des garanties d'emprunt et détiennent donc toujours des droits de réservation obtenus en contrepartie. La commune gère donc les droits de réservation portant sur son territoire communal, qu'il s'agisse de droits dont dispose la CAPVM au titre de ses garanties d'emprunt, ou de droits dont la commune dispose au titre de ses garanties d'emprunt sur des conventions encore en vigueur.

Ainsi, le contingent de la Ville de Torcy est composé des droits de réservations de la CAPVM sur son territoire et de ceux acquis via les garanties d'emprunt accordées à 1001 Vies Habitat.

Afin de préparer au mieux ce passage de la gestion en stock vers la gestion en flux, de nombreuses rencontres ont eu lieu entre la CAPVM, les services logements des différentes communes du territoire, l'Union sociale pour l'habitat d'Ile-de-France (AORIF), l'État et les bailleurs.

Les bailleurs ont fait connaître aux services logements l'inventaire des logements contingentés sur chaque commune et l'ont converti en droits uniques selon une règle de calcul établie par l'AORIF. Des vérifications ont été effectuées à partir des attributions faites ces dernières années et ont permis de constater que cette règle de calcul est conforme.

Ces rencontres ont donné lieu à la rédaction de documents-cadres :

- Une convention-cadre fixant le cadre commun intercommunal de Paris-Vallée de la Marne ;

- La proposition de conventions-types ;
- Un nouveau PPGID (Plan Partenarial de Gestion de la demande et de l'Information des Demandeurs) intégrant notamment la gestion en flux.

III/ Des conventions bilatérales et tripartite

Afin de contractualiser avec les bailleurs, deux types de conventions pourront être signés :

- Des conventions tripartites lorsque le réservataire est la CAPVM (entre le bailleur, la CAPVM et la Ville) ;
- Des conventions bilatérales lorsque le réservataire est la Ville (entre le bailleur et la Ville).

Outre les éléments de contexte, ces conventions indiquent :

- La règle de conversion du stock en flux ;
- Le nombre de droits uniques sur la durée de garantie d'emprunt ;
- Leur traduction en pourcentage ;
- Les règles de détermination, d'actualisation et de comptabilisation du flux ;
- Les caractéristiques minimales des logements, transmises au service logement lors de la déclaration de vacance ;
- Les dispositions spécifiques liées aux programmes neufs ;
- Les modalités de suivi de la réalisation des objectifs.

C'est pourquoi les membres du Conseil Municipal sont invités à autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de gestion en flux bilatérales et trilatérales

Monsieur LE LAY-FELZINE explique que ce dossier est très complexe. Depuis le début de l'année 2024, quelques candidatures seulement ont pu être présentées sur des logements qui n'intéressent pas trop l'Etat. Il y a beaucoup d'exigences en termes de loyer, qui sont très complexes par rapport à la typologie des demandeurs de logements. De plus, les situations diffèrent selon les bailleurs.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi dite ALUR n°2014-366 du 24 mars 2014 instaurant le cadre d'une politique intercommunale des attributions et créant un droit à l'information pour le demandeur de logement social, dont la mise en œuvre passe par l'élaboration d'un Plan de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGID),

VU la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

VU la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique posant le principe d'une gestion en flux des contingents de réservation des logements locatifs sociaux, rendue obligatoire au 1^{er} janvier 2024,

VU le décret n°2015-524 du 12 mai 2015 précisant le contenu, les modalités d'élaboration, d'évaluation et de révision du PPPGID,

CONSIDERANT les travaux menés par la CAPVM avec l'ensemble des acteurs du logement social du territoire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE**

APPROUVE le modèle de la convention bilatérale avec les bailleurs lorsque le contingent est fléché Ville.

APPROUVE le modèle de la convention tripartite entre la Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne, le Bailleur et la Commune de Torcy lorsque le contingent est fléché Communauté d'Agglomération et remis à la Commune.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer lesdites conventions et effectuer toutes formalités nécessaires.

DIRECTION DE L'URBANISME

24-06-13 - CESSION A LA SCI AVENIRUNIS D'UN EMPLACEMENT DE STATIONNEMENT DOUBLE (LOT 108) AU SOUS SOL DU BATIMENT A DE LA RÉSIDENCE « LES ALLÉES DE JADE »

Monsieur LE LAY-FELZINE expose que le 4 novembre 2021, la ville de Torcy a acquis dans le programme immobilier d'Icade Promotion deux lots du bâtiment A destinés à accueillir les locaux des Restos du Cœur et un LCR ainsi que cinq emplacements de stationnement en sous-sol.

Les emplacements de stationnement s'avèrent inutilisés et deux emplacements (lots 107 et 127) ont déjà fait l'objet d'une cession.

Monsieur Aliou DIALLO, cardiologue sur Torcy représentant la SCI AvenirUnis, a manifesté son intérêt par courrier du 1^{er} mai 2024 pour l'acquisition d'un emplacement double (lot 108) au prix de 20 000 € pour la poursuite de son activité professionnelle en tant que praticien médical.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de délibérer sur la cession de cet emplacement de stationnement double au prix de 20 000 €.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-21 et L.2321-2,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment les articles L.1111-1 et suivants,

VU le courrier en date du 1^{er} mai 2024 de M. Diallo représentant la SCI AvenirUnis pour l'acquisition du lot 108 (emplacements 17 et 18) au prix de 20 000 €,

VU l'avis de la DNID en date du 24 mai 2024,

CONSIDÉRANT que le contexte de crise budgétaire et d'inflation des prix, notamment de l'énergie, impose à la Commune de céder ce bien immobilier dans les plus brefs délais afin de contribuer à la recherche de recettes pour le budget communal,

CONSIDÉRANT que la Commune n'a aucun intérêt général à conserver la propriété dudit emplacement double n'ayant pas d'utilité publique.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE MAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE**

APPROUVE la cession de l'emplacement de stationnement double (lot 108 – emplacements 17 et 18) situé dans le bâtiment A de la résidence « Les Allées de Jade » située 2 rue Gérard Philipe, à la SCI AvenirUnis représentée par Monsieur Aliou Diallo au prix de 20 000 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique à intervenir et d'effectuer toutes formalités nécessaires,

DECIDE d'inscrire au budget communal la recette correspondante,

24-06-16 – CESSION D'UNE EMPRISE DE 8 M² PROVENANT DE LA PARCELLE BK 38 (GRAINETERIE) A LA SOCIÉTÉ MGI INVESTISSEMENT POUR RATTACHEMENT A LA PARCELLE BK 37

Monsieur OLIVEIRA expose que le géomètre du nouveau propriétaire de la parcelle BK 37 située 3 avenue de Lingenfeld, a mis en évidence un empiètement de la maison existante à cette adresse sur la propriété de la Ville cadastrée BK 38. Une régularisation du foncier est donc nécessaire avec la cession par la Ville de Torcy d'une bande de foncier de 8m² à la société MGI Investissement.

Un procès-verbal de bornage et de reconnaissance des limites a été signé en ce sens le 29 février 2024. La DNID a été consultée et a retenu une valeur de 720 € pour la cession des 8m² (lot A au plan de division).

Il est donc proposé au Conseil Municipal de délibérer sur la cession du lot A de 8 m² au prix de 720 €.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-21 et L.2321-2,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment les articles L.1111-1 et suivants,

VU le procès-verbal de bornage et de reconnaissance des limites daté du 29 février 2024 suivi du plan de division (lot A) daté du 1^{er} mars 2024,

VU l'avis de la DNID en date du 9 avril 2024 estimant la valeur vénale du lot A à 720 €,

CONSIDÉRANT la nécessité de régulariser l'assiette foncière des parcelles BK 37 et BK 38,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE MAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE**

APPROUVE la cession du lot A de 8 m² provenant de la parcelle BK38 à la société MGI INVESTISSEMENT au prix de 720 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique à intervenir et d'effectuer toutes formalités nécessaires.

DECIDE d'inscrire au budget communal la recette correspondante.

24-06-15 - BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES 2023

Monsieur LE LAY-FELZINE expose que La loi n° 95-127 du 8 février 1995, et notamment son article 11, précise que le bilan des acquisitions et des cessions immobilières doit donner lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal.

A ce titre, le Conseil Municipal doit donc se prononcer sur ce bilan.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 95-127 du 8 février 1995 et notamment son article 11 précisant que le bilan des acquisitions et des cessions doit donner lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal,

CONSIDERANT qu'il convient de délibérer sur le bilan des acquisitions et cessions immobilières 2023,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE**

APPROUVE le tableau modifié du bilan des acquisitions et cessions immobilières 2023 et intitulé « bilan des acquisitions et cessions immobilières année 2023 ».

24-06-16 - RAPPORT LOCAL DE SUIVI DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS SUR LA COMMUNE DE TORCY – PERIODE 2011-2023

Monsieur LE LAY-FELZINE expose que la France s'est fixée, dans le cadre de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 dite « Climat et résilience », l'objectif d'atteindre le « zéro artificialisation nette des sols » en 2050, avec un objectif intermédiaire de réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers sur 2021-2031 par rapport à la décennie précédente.

Cette trajectoire est mesurée, pour la période 2021-2031, en consommation d'espaces NAF (naturels, agricoles et forestiers), définie comme « la création ou l'extension effective d'espaces urbanisés sur le territoire concerné ». A partir de 2031, cette trajectoire est également mesurée en artificialisation nette des sols, définie comme « le solde de l'artificialisation et de la renaturation des sols constatées sur un périmètre et sur une période donnés ».

Les communes ou les EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) dotés d'un document d'urbanisme, doivent établir au minimum tous les 3 ans un rapport sur le rythme de l'artificialisation des sols et le respect des objectifs de sobriété foncière déclinés au niveau local.

L'enjeu est de mesurer et de communiquer au sujet du rythme de l'artificialisation des sols, afin d'anticiper et de suivre la trajectoire et sa réduction. Ce rapport doit être présenté à l'organe délibérant, faire l'objet d'un débat et d'une délibération du conseil municipal ou communautaire, et de mesures de publicité.

Le contenu minimal obligatoire est détaillé à l'article R. 2231-1 du code général des collectivités territoriales :

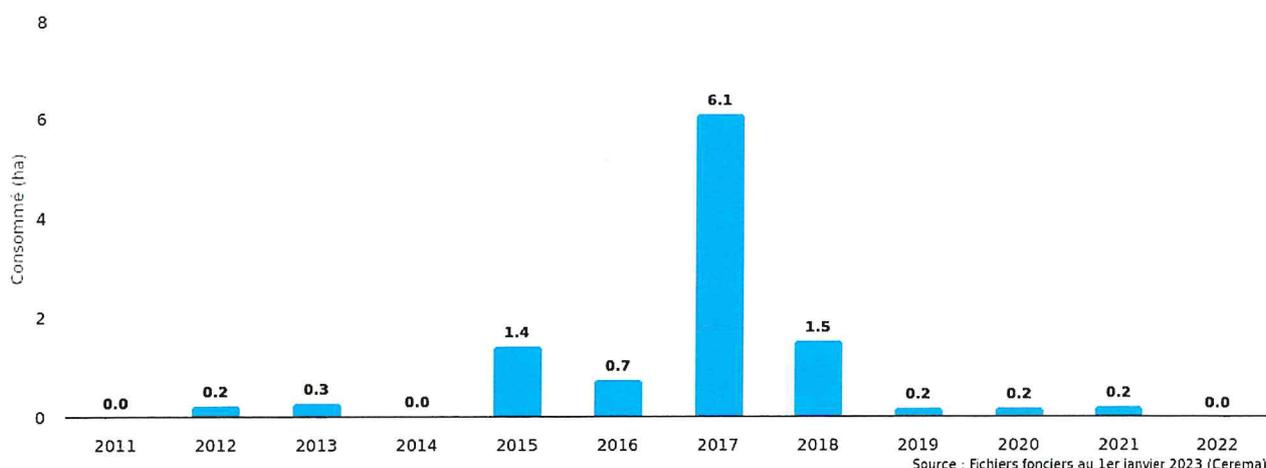
- 1° La consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, exprimée en nombre d'hectares, le cas échéant en la différenciant entre ces types d'espaces, et en pourcentage au regard de la superficie du territoire couvert. Sur le même territoire, le rapport peut préciser également la transformation effective d'espaces urbanisés ou construits en espaces naturels, agricoles et forestiers du fait d'une renaturation ;
- 2° Le solde entre les surfaces artificialisées et les surfaces désartificialisées, telles que définies dans la nomenclature annexée à l'article R. 101-1 du code de l'urbanisme ;
- 3° Les surfaces dont les sols ont été rendus imperméables, au sens des 1° et 2° de la nomenclature annexée à l'article R. 101-1 du code de l'urbanisme ;
- 4° L'évaluation du respect des objectifs de réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et de lutte contre l'artificialisation des sols fixés dans les documents de planification et d'urbanisme. Les documents de planification sont ceux énumérés au III de l'article R. 101-1 du code de l'urbanisme.

Avant 2031, il n'est pas obligatoire de renseigner les indicateurs 2°, 3° et 4° tant que les documents d'urbanisme n'ont pas intégré cet objectif. L'Etat met à disposition des collectivités locales les données produites par l'observatoire national de l'artificialisation afin de produire les éléments du rapport d'artificialisation des sols.

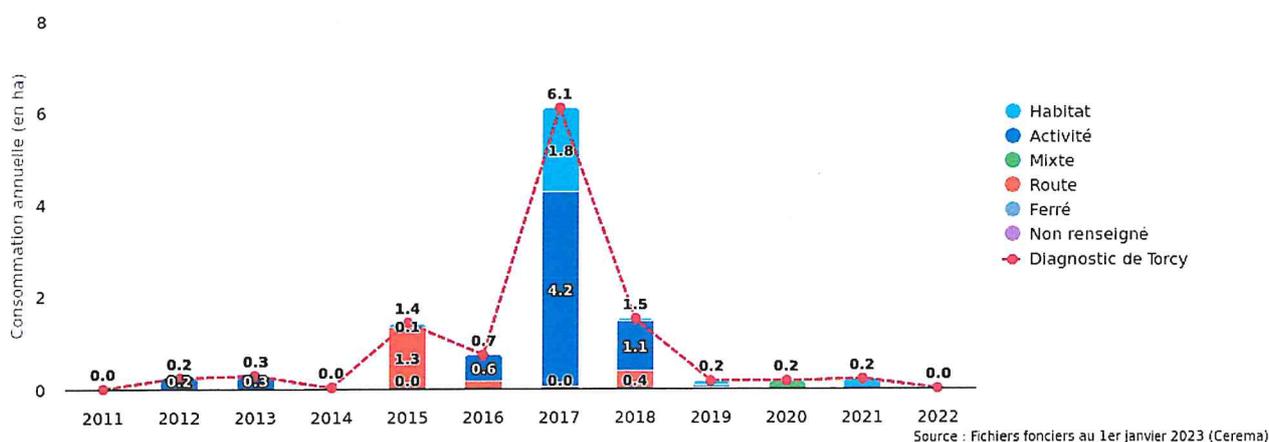
La consommation d'espaces entre le 1er janvier 2011 et le 1er janvier 2023 représente pour Torcy une surface de 10.83 hectares. Il s'agit de la conversion d'espaces naturels, agricoles ou forestiers en espaces urbanisés, selon les critères des fichiers fonciers de la Direction Générale des Finances Publiques. Le bilan de la consommation des espaces est établi par le Cerema, Centre d'études et d'expertise sur les risques, la mobilité et l'aménagement.

Les graphiques ci-dessous montrent la consommation d'espaces par année, ainsi que par destination.

Consommation d'espace à Torcy entre 2011 et 2022 (en ha)

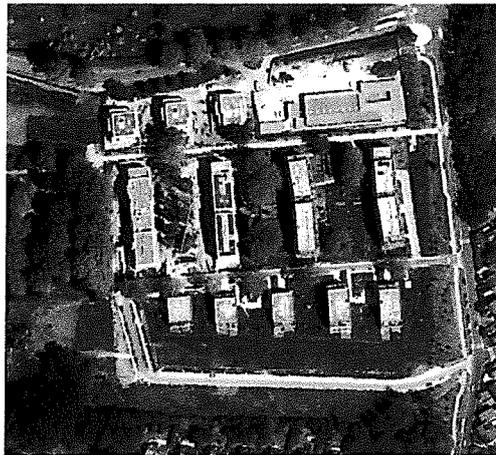


Consommation annuelle d'espace par déterminant de Torcy entre 2011 et 2022 (en ha)



La phase est de la ZAC des Coteaux de la Marne représente une consommation d'espace significative, par la construction de logements, du SDIS, et la réalisation de voiries et cheminements. On peut citer également

l'opération d'aménagement de l'îlot central, la construction du collège de l'Arche Guédon, la construction de l'hôtel de police, l'occupation d'une partie de l'emprise D199 dans la ZAI par l'entreprise SOGEA. La consommation d'espace va se poursuivre a minima avec les opérations de la phase ouest de la ZAC des Coteaux de la Marne, du lotissement industriel sur les délaissés de la D199, et la cité productive sur le site Nestlé. Le prochain rapport qui sera établi en 2027 en fera le bilan.



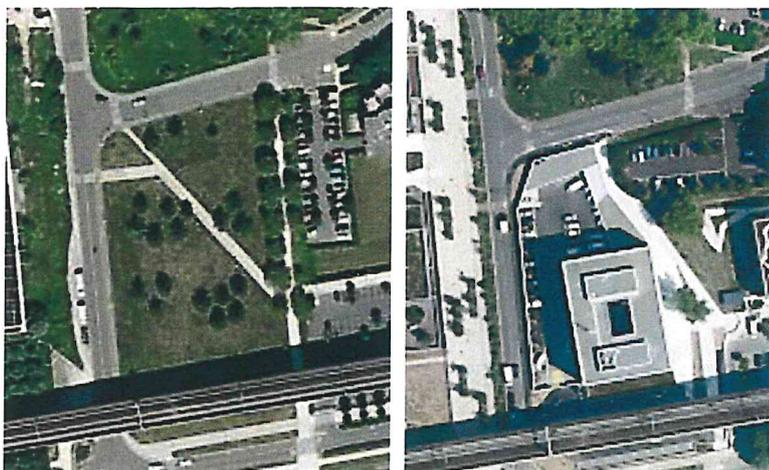
ZAC des Coteaux de la Marne phase Est 2010/2023



Îlot Central 2010/2023



Collège de l'Arche Guédon 2010/2023



Hôtel de Police 2010/2023



D199 tronçon est à proximité de l'A104 2010/2023

Il est donc proposé à l'Assemblée de valider le rapport d'artificialisation des sols tel que présenté ce jour au conseil municipal.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article R. 2231-1,

VU la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 dite « Climat et résilience » complétée par la loi n° 2023-630 du 20 juillet 2023,

VU le rapport local de suivi de l'artificialisation sur la commune de Torcy pour la période 2011-2023 présenté en Conseil Municipal,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE**

ACTE le débat sur l'artificialisation des sols.

VALIDE le rapport local de suivi de l'artificialisation des sols sur la commune de Torcy pour la période 2011-2023 tel que présenté en Conseil Municipal.

DIT que rapport et la présente délibération feront l'objet d'une publication, d'un affichage en Mairie durant un mois, et seront transmis dans un délai de quinze jours suivant leur publication aux Préfets de Région et de Département, à la Présidente du Conseil Régional, au Président du Conseil Départemental, au Président de la Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne ainsi qu'à l'Observatoire régional du foncier en Ile de France.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15 le vingt-huit juin deux mille vingt-quatre.

Le Maire,
Guillaume LE LAY-BELZINE

